



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE



JUIN 2012

# Rapport d'activité 2011



Conseil  
d'Analyse  
économique  
[www.cae.gouv.fr](http://www.cae.gouv.fr)



CAS  
CONSEIL d'ANALYSE  
de la SOCIÉTÉ  
[www.cas.gouv.fr](http://www.cas.gouv.fr)



Conseil  
d'orientation pour l'emploi  
[www.coe.gouv.fr](http://www.coe.gouv.fr)



Conseil  
d'Orientation  
des Retraites  
[www.cor-retraites.fr](http://www.cor-retraites.fr)

[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

Centre d'analyse stratégique

Conseil d'analyse économique

Conseil d'analyse de la société

Conseil d'orientation pour l'emploi

Conseil d'orientation des retraites

Rapport d'activité 2011



## ■ Présentation du Centre d'analyse stratégique.....7

<b>1 ■ L'organisation et les ressources .....</b>	<b>9</b>
1.1. Les quatre Départements sectoriels.....	9
1.2. Le Centre d'études prospectives et d'informations internationales.....	11
1.3. Le Secrétariat général.....	11
<b>2 ■ Le réseau d'expertise publique.....</b>	<b>11</b>
2.1. Conseil d'analyse économique.....	11
2.2. Conseil d'analyse de la société .....	12
2.3. Conseil d'orientation pour l'emploi.....	12
2.4. Conseil d'orientation des retraites.....	12

## ■ Présentation des travaux du Centre d'analyse stratégique .....13

### Département Développement durable ..... 15

<b>1 ■ Présentation générale des travaux.....</b>	<b>15</b>
1.1. La lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.....	15
1.2. La préservation de la biodiversité : réformer les aides publiques nuisibles à la biodiversité.....	17
1.3. Le mix énergétique français à l'horizon 2030 – 2050.....	18
1.4. Pour une politique spatiale européenne.....	18
1.5. Pour une évolution du secteur ferroviaire français.....	19
1.6. Le développement du numérique en France.....	19
1.7. Comment débattre des nouvelles technologies.....	21
<b>2 ■ Liste des travaux.....</b>	<b>22</b>
2.1. Notes d'analyse .....	22
2.2. Rapports et Documents.....	31
2.3. Autres publications .....	41
2.4. Organisation de colloques et séminaires .....	42
2.5. Auditions et participation à des colloques, séminaires et groupes de travail.....	44

### Département Économie-Finances..... 47

<b>1 ■ Présentation générale des travaux.....</b>	<b>47</b>
1.1. Croissance, offre, structure de production.....	47
1.2. Financement public et privé de l'économie, politique macro-économique.....	48
1.3. Financement international .....	48
1.4. Incitations, réglementation .....	48
<b>2 ■ Liste des travaux.....</b>	<b>49</b>
2.1. Notes d'analyse .....	49

2.2. Rapports et Documents.....	54
2.3. Organisation de colloques et séminaires .....	56
2.4. Notes et articles divers .....	58
2.5. Interventions et participations extérieures .....	59
<b>Département Questions sociales .....</b>	<b>61</b>
<b>1 ■ Présentation générale des travaux.....</b>	<b>61</b>
1.1. La prise en charge de de la dépendance .....	61
1.2. L'accès au logement.....	62
1.3. La cohésion sociale par ses instruments et par ses acteurs .....	62
1.4. L'offre de santé de demain .....	63
1.5. L'adaptation des politiques familiales aux nouveaux modes de vie des familles.....	63
<b>2 ■ Liste des travaux .....</b>	<b>63</b>
2.1. Notes d'analyse .....	63
2.2. Rapports, documents, notes .....	69
2.3. Séminaires et colloques.....	70
2.4. Auditions et Interventions .....	76
<b>Département Travail-Emploi.....</b>	<b>79</b>
<b>1 ■ Présentation générale des travaux.....</b>	<b>79</b>
1.1. Le travail et l'emploi demain : une approche prospective des métiers et des qualifications .....	80
1.2. Emploi - Formation continue - Formation initiale (professionnelle et supérieure) : former, accompagner pour favoriser l'insertion et la sécurisation des parcours .....	81
1.3. De nouveaux modes d'action pour rénover les politiques de l'emploi et du travail.....	82
1.4. Dialogue social.....	83
1.5. Performance sociale, bien-être au travail et management des organisations.....	83
<b>2 ■ Liste des travaux .....</b>	<b>83</b>
2.1. Notes d'analyse .....	83
2.2. Rapports et Documents.....	91
2.3. Colloques et séminaires .....	92
2.4. Auditions et participation à des colloques, séminaires et groupes de travail.....	93
2.5. Les auditions.....	95
<b>Questions transversales .....</b>	<b>97</b>
<b>1 ■ Partenariats.....</b>	<b>97</b>
1.1. Programme de commandes d'études.....	97
1.2. Collaborations <i>ad hoc</i> avec des centres de recherche.....	98
1.3. Partenariats internationaux.....	98
<b>2 ■ Le réseau interministériel de veille et de prospective .....</b>	<b>99</b>
2.1. Fonctions du RIVP .....	99
2.2. Thème de travail commun au RIVP en 2011 .....	101
<b>3 ■ Le Groupe d'analyses de la mondialisation.....</b>	<b>101</b>

<b>■ Organismes associés.....</b>	<b>105</b>
Le Conseil d'analyse économique.....	107
<b>1 ■ Missions du Conseil d'analyse économique .....</b>	<b>107</b>
<b>2 ■ Composition.....</b>	<b>107</b>
<b>3 ■ Moyens et modes de travail.....</b>	<b>107</b>
<b>4 ■ Activités en 2011 .....</b>	<b>108</b>
<b>5 ■ Annexes .....</b>	<b>109</b>
5.1. Liste des membres du Conseil d'Analyse Économique.....	109
5.2. Réunions plénières du CAE tenues en 2011 .....	111
Le Conseil d'analyse de la société .....	113
<b>1 ■ Présentation générale.....</b>	<b>113</b>
1.1. Mission du conseil d'analyse de la société .....	113
1.2. Méthode de travail .....	113
<b>2 ■ Activités du conseil d'analyse de la société en 2011 .....</b>	<b>113</b>
2.1. Calendrier et travaux des réunions plénières .....	113
<b>3 ■ Publications .....</b>	<b>114</b>
3.1. Rapports .....	114
3.2. Note .....	116
3.3. Notes de synthèse non éditées, consultables sur le site du Conseil (www.cas.gouv.fr).....	116
3.4. Activités liées aux précédentes publications .....	116
3.5. Interventions publiques – Contributions écrites .....	117
Le Conseil d'orientation pour l'emploi.....	129
<b>1 ■ Présentation générale.....</b>	<b>129</b>
<b>2 ■ Activités du Conseil d'Orientation pour l'Emploi en 2011.....</b>	<b>130</b>
2.1. Rapports et débats du Conseil.....	130
2.2. Autres contributions du Conseil .....	134
2.3. Impact des travaux du Conseil.....	136
Le Conseil d'orientation des retraites.....	137
<b>1 ■ Présentation du Conseil d'orientation des retraites.....</b>	<b>137</b>
1.1. Les missions du Conseil .....	137
1.2. Les méthodes de travail du Conseil .....	137
1.3. La composition du Conseil .....	138
<b>2 ■ Activité du Conseil d'orientation des retraites en 2011 .....</b>	<b>140</b>
2.1. Le calendrier et le programme de travail 2011 .....	140
2.2. Les travaux du Conseil .....	141
2.3. Les travaux d'études et d'expertise .....	144

2.4. Les autres formes d'expression du Conseil d'orientation des retraites.....	144
2.5. Les interventions publiques et les contributions écrites .....	145



# Présentation

## du Centre d'analyse stratégique





Créé par le décret n° 2006-260 du 6 mars 2006, le Centre d'analyse stratégique exerce, sous l'autorité du Premier ministre, des missions de veille et d'expertise, afin d'éclairer le Gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale ou culturelle.

À cette fin, il élabore des rapports, recommandations et avis, dans le cadre d'un programme de travail annuel arrêté par son directeur général après consultation d'un Comité d'orientation.

Institué auprès du directeur général du Centre d'analyse stratégique, le Comité d'orientation comprend deux députés et deux sénateurs désignés par les présidents de chacune des deux assemblées pour la durée de leur mandat et un membre du Conseil économique, social et environnemental désigné par son président pour la durée de son mandat ainsi que le président délégué du Conseil d'analyse économique, le président délégué du Conseil d'analyse de la société, le président du Conseil d'orientation des retraites, le président du Conseil d'orientation pour l'emploi, le président du Haut Conseil à l'intégration, le secrétaire général des affaires européennes et le délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.

Pour répondre aux saisines ministérielles et réaliser son programme de travail, le Centre d'analyse stratégique élabore des travaux qui se caractérisent par :

- la variété : projections de court, moyen ou long termes, défrichage de sujets expérimentaux, inscription dans une réflexion initiée au plan communautaire, participation à l'expertise interministérielle...
- la diversité des méthodes de travail employées : commissions associant administrations, experts et représentants des milieux économiques et sociaux, colloques nationaux ou internationaux, journées d'études, sollicitation d'experts extérieurs ou d'équipes universitaires...

Pour mener ses travaux, le Centre d'analyse stratégique s'appuie sur une équipe permanente de chargés de mission et de conseillers scientifiques. Il peut aussi faire appel à des experts extérieurs, en particulier des universitaires, chercheurs et représentants de la société civile.

## 1 ■ L'organisation et les ressources

Outre une équipe d'environ soixante-dix chargés de mission (hors CEPII) répartis en six Départements ou services, le Centre d'analyse stratégique s'appuie sur une vingtaine de conseillers scientifiques permanents. Provenant d'horizons variés, ils contribuent à la diversité et à la capacité d'expertise de l'organisme. Le Secrétariat général assure la gestion des fonctions transversales du Centre et des organismes qui lui sont rattachés.

### 1.1. Les quatre Départements sectoriels

#### *Département Économie Finances*

Le département Économie-Finances analyse les moteurs réels et financiers de la croissance à moyen ou long terme. Ses travaux portent prioritairement sur les politiques structurelles de soutien à la croissance potentielle (coordination des politiques macroéconomiques, politiques de la concurrence, politiques d'innovation, réglementation des marchés et fiscalité) et sur les conditions d'une soutenabilité financière et environnementale des dynamiques à l'œuvre. Dans cette optique, le département conjugue des approches macro et microéconomiques. Il mobilise les travaux académiques, la modélisation, le dire d'expert ou d'acteur économique en appui de ses analyses et recommandations. L'ampleur exceptionnelle de la crise qui a frappé l'économie mondiale à partir de l'automne 2008 a fortement influencé l'orientation des travaux

récents, avec un focus particulier mis sur les politiques, les institutions, et les modes de gouvernance qui permettraient de stabiliser, de pérenniser et d'équilibrer les croissances européenne et mondiale.

### *Département Développement durable*

Le département Développement durable est en charge des politiques sectorielles (environnement, énergie, transport), du développement des technologies (politique spatiale, économie numérique) et de leurs déclinaisons industrielles. Il place, pour l'ensemble de ces sujets, le développement durable, en particulier la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité, au cœur de ses préoccupations. L'autre axe majeur de son travail concerne la compétitivité industrielle et les questions de redistributivité. Dans le cadre de ses travaux, le département est amené à collaborer avec des organisations non gouvernementales, des universités et des entreprises ainsi qu'avec d'autres administrations et instances gouvernementales.

### *Département Travail-Emploi*

En complémentarité avec le Conseil d'orientation pour l'emploi, le département Travail-Emploi est chargé de l'analyse du marché du travail au regard notamment des mutations économiques et des mobilités professionnelles.

Il suit également les questions relatives aux politiques du travail et de l'emploi, aux pratiques de ressources humaines, aux revenus et à la formation tout au long de la vie, afin d'alimenter la réflexion et le débat sur les réformes des relations de travail et d'emploi. Il traite des questions relatives à l'enseignement supérieur.

Il assure l'animation du travail de prospective des métiers et des qualifications avec l'ensemble des acteurs de l'expertise dans le domaine du service public de l'emploi, les partenaires sociaux et les collectivités territoriales.

### *Département Questions sociales*

Le département Questions sociales s'attache à aborder tant l'analyse des risques sociaux (la santé, la dépendance, la famille, le logement) que celle du lien social et du « vivre ensemble » (la politique de la ville, la diversité, les politiques relatives à la cohésion sociale). Au sein de ces thématiques, sont identifiées les tendances émergentes et les bonnes pratiques avec une attention particulière portée aux éléments de comparaison internationale.

Ces travaux empruntent des formes diverses (notes d'analyse, rapports, journées d'études, colloques), en partenariat avec les institutions et experts compétents.

Dans ce cadre général, les réalisations se sont articulées autour de cinq axes principaux au cours de l'année 2011 :

- la prise en charge de la dépendance ;
- l'accès au logement ;
- la cohésion sociale ;
- l'offre de santé de demain ;
- l'adaptation des politiques familiales aux nouveaux modes de vie.

## 1.2. Le Centre d'études prospectives et d'informations internationales

Service à part entière du Centre d'analyse stratégique, le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), créé par le décret n° 78-353 du 20 mars 1978, constitue le principal centre de recherche français dans le domaine de l'économie internationale. À ce titre, il est régulièrement consulté par les grands organismes internationaux, comme la Commission européenne, l'Organisation mondiale du commerce, le Fonds monétaire international ou encore la Banque mondiale.

Doté d'une équipe d'une cinquantaine de personnes, dont une trentaine d'économistes, il produit des études, recherches, bases de données et analyses sur les grands enjeux de l'économie mondiale (politiques commerciales, grandes économies émergentes, intégration européenne, mondialisation financière, migrations...).

## 1.3. Le Secrétariat général

Au sein du programme « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », l'action « Stratégie et prospective » rassemble les moyens en personnel et en fonctionnement du Centre d'analyse stratégique, y compris le CEPII, du Conseil d'analyse économique, du Conseil d'analyse de la société, du Conseil d'orientation pour l'emploi et du Conseil d'orientation des retraites.

Le Secrétariat général met en œuvre la politique de ressources humaines, assure le pilotage du budget et son exécution, conduit la politique d'achat au travers de la passation de marchés publics, notamment ceux dédiés à la réalisation de prestations intellectuelles. Il a également en charge l'ensemble du soutien logistique pour les affaires intérieures et l'évènementiel.

Le Secrétariat général, par l'intermédiaire du Centre de ressources, assure la collecte, la diffusion et la mise à disposition de l'information au sein du Centre d'analyse stratégique. Il exerce une veille documentaire en complément de la veille thématique réalisée par les chargés de mission.

## 2 ■ Le réseau d'expertise publique

Outre le Centre d'analyse stratégique, le Premier ministre dispose de quatre conseils d'expertise et de prospective, qui rassemblent des experts, des universitaires et, pour certains d'entre eux, des partenaires sociaux ainsi que des élus nationaux ou locaux.

Le Centre d'analyse stratégique joue à l'égard de ces conseils un rôle de tête de réseau. En liaison avec leurs secrétariats permanents, il assure leur gestion administrative et financière, de même qu'il participe à leurs travaux. Réciproquement, les présidents et secrétaires généraux de ces organismes conseillent le Centre d'analyse stratégique dans l'élaboration de son programme de travail.

### 2.1. Conseil d'analyse économique

Créé par le décret n° 97-766 du 22 juillet 1997, le Conseil d'analyse économique est chargé d'éclairer le Gouvernement, par la confrontation des points de vue et des analyses, sur les problèmes et les choix économiques du pays.

Il élabore des notes ainsi que des rapports publics sur les sujets pour lesquels le Premier ministre a demandé une expertise.

## 2.2. Conseil d'analyse de la société

Créé par le décret n° 2004-666 du 8 juillet 2004, le Conseil d'analyse de la société est chargé d'éclairer les choix politiques du Gouvernement, par l'analyse et la confrontation des points de vue, lorsque les décisions à prendre présentent des enjeux liés à des faits de société.

Les conclusions des groupes de travail mis en place par le Conseil d'analyse de la société donnent lieu à publication sous forme de notes ou de rapports.

## 2.3. Conseil d'orientation pour l'emploi

Créé par le décret n° 2005-326 du 7 avril 2005, le Conseil d'orientation pour l'emploi a pour missions :

- de formuler, à partir des études et analyses disponibles, un diagnostic sur les causes du chômage, ainsi que d'établir un bilan du fonctionnement du marché du travail et des perspectives pour l'emploi à moyen et long termes ;
- d'évaluer les dispositifs existants d'aide à l'emploi, aux parcours professionnels et à la formation, en s'appuyant en particulier sur les expériences locales et les réformes menées à l'étranger, notamment dans les pays de l'Union européenne ;
- de formuler des propositions pour lever les obstacles de toute nature à la création d'emplois, d'améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi, et d'accroître l'efficacité des différents dispositifs d'incitation au retour à l'emploi.

Il élabore des rapports et recommandations, et peut en outre être saisi de toute question par le Premier ministre et par les ministres chargés du travail et de l'économie.

## 2.4. Conseil d'orientation des retraites

Institué par le décret n° 2000-393 du 10 mai 2000, le Conseil d'orientation des retraites a pour missions :

- de décrire les évolutions et les perspectives à moyen et long termes des régimes de retraite légalement obligatoires, et d'élaborer, au moins tous les cinq ans, des projections de leur situation financière ;
- d'apprécier les conditions requises pour assurer leur viabilité financière à terme ;
- de mener une réflexion sur leur financement et de suivre l'évolution de ce financement ;
- de participer à l'information sur le système de retraite et les effets des réformes conduites pour garantir son financement ;
- de suivre la mise en œuvre des principes communs aux régimes de retraite et l'évolution des indicateurs de ces régimes.

Il élabore des rapports réguliers pour le Gouvernement ou le Parlement.



## Présentation des travaux du Centre d'analyse stratégique





## Département Développement durable

### 1 ■ Présentation générale des travaux

Les travaux menés par le département Développement durable (DDD) en 2011 ont porté sur :

- la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre ;
- la préservation de la biodiversité ;
- le mix énergétique français à l'horizon 2030-2050 ;
- la politique spatiale européenne ;
- les évolutions du secteur ferroviaire français ;
- le développement du numérique en France ;
- la manière de débattre des nouvelles technologies.

#### 1.1. La lutte contre les émissions de gaz à effet de serre

##### *Les négociations climatiques internationales*

La conférence sur le changement climatique tenue à Durban en décembre 2011 a marqué le retour dans les négociations climatiques d'une diplomatie européenne qui, à Copenhague, avait été tenue à l'écart des discussions finales entre les États-Unis, la Chine et les autres grands émergents. Pour la première fois, devant l'insistance européenne, les représentants de la Chine, puis des États-Unis ont admis, certes du bout des lèvres, que le prochain accord mondial pourrait avoir une valeur contraignante. Ce succès n'est néanmoins que partiel et ne peut faire oublier les failles actuelles de la négociation : les engagements des différents pays conduisent aujourd'hui à une augmentation de température de plus de 4 °C, un nouvel accord ne sera au mieux signé qu'en 2015 et opérationnel en 2020, le protocole de Kyoto n'a été reconduit que par les seuls pays européens... L'UE doit poursuivre ses efforts diplomatiques. Une première condition nécessaire à leur réussite réside dans la mise en œuvre de la deuxième phase du protocole de Kyoto et dans le partage de l'effort entre les différents pays de l'UE 27 résultant de l'adoption de nouveaux objectifs à 2020. Les prochains mois, marqués par les élections américaines et le changement de la présidence chinoise, ne pourront vraisemblablement conduire qu'à l'adoption de décisions techniques en fin d'année à Doha, décisions néanmoins importantes puisqu'elles doivent permettre la véritable mise en œuvre de l'accord de Cancun, son financement ainsi que le prolongement du protocole de Kyoto. La poursuite de l'activité diplomatique européenne doit permettre de créer un rapport de force en faveur de la protection du climat afin d'aboutir en 2015 à un accord mondial « avec une force légale » et à un rehaussement immédiat des objectifs d'émissions des différents pays. Elle doit aussi permettre de mieux comprendre les notions de droit au développement et d'équité entre les pays portées par l'Inde et le Bangladesh. A plus brève échéance, les différents temps forts de l'année 2012, le G20 au Mexique, Rio + 20, la conférence de Doha doivent permettre de préparer non seulement le futur accord mondial mais aussi la discussion qui devra intervenir avec les futures présidences américaine et chinoise au premier semestre 2013.

##### *La trajectoire française et européenne de réduction des émissions pour 2050*

Le prix du carbone sur le marché européen de quotas d'émissions est historiquement bas, signe que l'atteinte des objectifs environnementaux, fixés dans le cadre du Paquet Energie



Climat (réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % à 2020 par rapport à 1990), ne devraient demander que peu d'efforts financiers, ou tout du moins, moins que prévu. Certains plaident alors pour un rehaussement de l'objectif, qui pourrait atteindre 25 %, voire 30 % de réduction des émissions de GES à 2020. Mais si la crise économique a participé largement à la baisse des émissions, elle incite également à regarder de plus près les conséquences d'un rehaussement de l'ambition environnementale dans un contexte budgétaire, économique et financier contraint.

Le groupe de travail, présidé par le professeur Christian de Pertuis et coordonné par le CAS, a donc tenté de faire la lumière sur la trajectoire d'émissions française, qui permet de réduire les coûts totaux pour la collectivité. Sur le modèle de la feuille de route européenne, il a décomposé cette trajectoire en objectifs d'émissions sectoriels réalistes, construits après concertations avec les diverses parties prenantes. Le groupe a poursuivi l'exercice en identifiant les instruments économiques à mettre en place dans chacun des secteurs, si l'on souhaite faire de cette transition environnementale une opportunité économique, que ce soit en termes de balance commerciale, d'emplois, ou de croissance.

### ***Les instruments économiques au service de la lutte contre le changement climatique***

Puisque les négociations climatiques onusiennes ont peu de chance d'aboutir à un accord chiffré et légalement contraignant dans la prochaine décennie, le CAS a étudié le scénario le plus probable, celui où chacun prend des objectifs de réduction d'émissions plus ou moins ambitieux, sans pour autant s'inscrire dans une logique globale. Il s'est penché sur les mécanismes permettant de limiter les comportements classiques de « passager clandestin », dans lesquels un acteur profite de l'effort des autres pour réduire le sien. Ainsi, trois approches ont été explorées : la connexion de marchés d'échange de permis d'émissions, la mise en place d'accords sectoriels et enfin la question des « mécanismes de projet ». La solution consistant à relier des marchés carbone apparaît globalement et mutuellement avantageuse, sous réserve que soient réglés les problèmes techniques liés à des périmètres ou définitions différents. Toutefois, il faut que la zone la plus en avance pose dès le départ les conditions dans lesquelles elle acceptera de connecter son marché à un autre. Quant aux accords sectoriels, ils semblent offrir une voie efficace à court terme pour couvrir certains secteurs très émetteurs au niveau mondial. Enfin, il faut non seulement réformer les mécanismes de projet mais aussi les rendre plus complémentaires à la réduction des émissions, en les centrant sur l'amélioration de l'efficacité énergétique ou sur le développement des technologies propres plutôt que sur la réduction *stricto sensu* des émissions.

### ***Les financements innovants***

Financer la transition énergétique dans les pays en développement devrait nécessiter quelques centaines de milliards d'euros, dont une partie devra être financée par les pays développés, qui s'y sont officiellement engagés dans l'accord de Cancun. Trouver de telles sommes dans un contexte budgétaire contraint nécessite de repenser les financements. Cela suppose tout d'abord de trouver de nouvelles sources publiques. Une partie du produit de la vente aux enchères des quotas de CO<sub>2</sub> (comme celui créé en Europe) pourrait être réservée à cette utilisation. De même, il n'est pas à exclure que dans les années à venir, les secteurs maritime et aérien soient mis à contribution dans la lutte contre le changement climatique par le biais d'un prix du carbone, dont les recettes pourraient être recyclées vers le financement de la transition énergétique. Autre option envisagée, qui n'a rien à voir avec les outils de lutte contre le changement climatique, une taxe sur les transactions financières, même très faible, engrangerait des sommes importantes. Mais au-delà de l'argent public, l'avenir du financement de projets énergétiques bas-carbone se trouve dans les acteurs privés. Ces projets souffrent aujourd'hui de nombreuses imperfections de marché, que certains produits financiers permettraient d'amoinrir : prix du carbone, prêts à taux préférentiels, garantie de prêt par les institutions internationales etc. Ainsi, les nouvelles sources de financement public évoquées précédemment, judicieusement utilisées, permettraient de lever des sommes privées avec un facteur multiplicateur de 2 à 3.

## 1.2. La préservation de la biodiversité : réformer les aides publiques nuisibles à la biodiversité

Depuis le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, la réduction de la perte de la biodiversité est un objectif récurrent des instances internationales aussi bien que nationales. La dernière Conférence des parties à la Convention des Nations-Unies sur la diversité biologique, qui s'est déroulée à Nagoya en octobre 2010, a notamment débouché sur l'adoption d'un plan stratégique pour lutter contre la perte de biodiversité d'ici à 2020. Parmi ses différentes cibles, la réforme, la suppression ou la réduction des incitations publiques nuisibles à la biodiversité a été confirmée comme une priorité. En France, la loi d'août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (Articles 26 et 48 de la loi 2009-967, dite loi "Grenelle I") prévoit explicitement que l'État, sur la base d'un audit, déterminera les mesures fiscales défavorables à la biodiversité et proposera de nouveaux outils permettant un basculement progressif vers une fiscalité mieux adaptée aux nouveaux enjeux environnementaux. Ce texte a conduit le Centre d'analyse stratégique à mettre en place, à la demande du ministère chargé de l'Écologie et du Développement durable, un groupe d'experts de la biodiversité, d'économistes, de représentants de syndicats, d'entreprises, d'associations environnementales et de l'administration.

L'artificialisation des sols, première cause de déclin de la biodiversité en France, est une tendance lourde (21 000 km<sup>2</sup> depuis 1990), principalement du fait de zones urbaines discontinues et des zones industrielles et commerciales, au détriment des terres agricoles. Ce type de pression a été accentué par des dispositions fiscales que le groupe de travail juge important de réviser, notamment en :

- modulant la fiscalité en fonction de la localisation géographique de la nouvelle construction (en recentrant notamment les avantages fiscaux sur l'intra-urbain) ;
- supprimant certaines dépenses fiscales dans des cas bien particuliers (superposition d'aides publiques sur un même objet, forte rentabilité d'un secteur, obsolescence du contexte de création de l'aide, etc.).

La pollution des eaux, autre grand facteur de déclin de la biodiversité, semble clairement sous-tarifée. Il s'agit, notamment des pollutions urbaines mais le cas le plus préoccupant est sans doute celui des nitrates.

Enfin, le non-respect de la Directive 2008/50/CE dite directive qualité de l'air, fait peser un risque réel de condamnation financière à moyen terme pour la France, car la plupart des grandes agglomérations sont concernées par le dépassement des valeurs limites de particules PM 10. La qualité de l'air est également menacée par les particules fines (PM 2,5) et le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>). Plusieurs aides publiques peuvent contribuer au maintien des émissions de particules et de Nox et leur révision mériterait dans ce contexte d'être considérée en priorité :

- aides au chauffage individuel au bois (principal émetteur de particules) à calibrer avec les aides prévues dans le cadre des actions climats ;
- aides au transport (TIC diesel et essence à harmoniser, bonus/malus à conditionner en fonction des émissions de particules et de NOx, etc.) ;
- aides à l'agriculture (problème de l'usage de moteurs diesel qui représentent 40 % des émissions de NOx des poids lourds).

### 1.3. Le mix énergétique français à l'horizon 2030 – 2050

Le ministre chargé de l'industrie et de l'énergie a demandé le 19 octobre 2011 à Jacques Percebois et Claude Mandil de mener une analyse des différents scénarios possibles de politique énergétique pour la France à l'horizon 2050.

Cette mission a examiné quatre options d'évolution de l'offre d'électricité en France : la prolongation du parc nucléaire actuel, l'accélération du passage à la troisième génération nucléaire, voire à la quatrième génération, une réduction progressive du nucléaire, voire une sortie complète du nucléaire. Elle a travaillé en examinant tout d'abord les principaux scénarios de prospective énergétique internationaux, européens ou français existant à l'horizon 2030 et 2050, et en analysant particulièrement les politiques énergétiques de l'Allemagne et du Royaume Uni. Pour la France, les quatre options d'évolution de l'offre électrique précitées ont été étudiées avec le niveau de précision qu'autorisaient les délais très courts de la mission, à l'aune de critères économiques, environnementaux, d'emploi, de sécurité énergétique et d'acceptabilité.

Le rapport final souligne tout d'abord le rôle essentiel que doivent avoir les actions d'efficacité énergétique. Pour ce qui concerne l'énergie nucléaire, elle montre que la trajectoire optimale pour notre pays consiste à prolonger la durée de vie des centrales existantes aussi longtemps que l'Autorité de sûreté nucléaires (ASN) le permettra, à prévoir un petit nombre de réacteurs nucléaires de troisième génération (EPR) pour lisser la production au moment de la fermeture des centrales les plus anciennes, et à préparer l'avenir en poursuivant, au côté du développement des énergies renouvelables, le développement de la génération 4, tout en laissant ouverte la question de la part du nucléaire en 2050 et même en 2030. Celle-ci dépendra en effet de plusieurs facteurs : réussite des politiques de maîtrise de la demande, baisse des coûts des énergies renouvelables, percées technologiques, retour d'expérience sur le fonctionnement des EPR français et étrangers, prix du gaz naturel.

### 1.4. Pour une politique spatiale européenne

Dans un contexte de mutation profonde du secteur spatial, où se redéfinissent à la fois les objectifs, les moyens et les coopérations, le Centre d'analyse stratégique a jugé nécessaire, sans prétendre se substituer aux multiples groupes techniques nationaux, européens voire internationaux qui travaillent sur ces questions, de conduire une réflexion stratégique, avec l'ensemble des acteurs concernés, sur le devenir de l'Europe spatiale et les principes sur lesquels pourrait s'appuyer la politique spatiale. L'évolution institutionnelle, due à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, constitue une formidable occasion de donner un nouvel élan à la politique spatiale européenne, qu'il incombe désormais à l'Union européenne (UE) de définir. Celle-ci devrait se fixer comme objectifs :

- de répondre aux besoins de ses citoyens, en mettant à leur disposition un large éventail d'applications, susceptibles d'avoir un impact direct sur leur vie quotidienne ;
- de contribuer à la défense et à la sécurité européennes (surveillance de l'espace, nécessité d'assurer un suivi de débris spatiaux toujours plus nombreux) ;
- de faire progresser les connaissances scientifiques et de participer à l'exploration du système solaire. Un programme international pourrait viser, dans un premier temps, une exploration robotique de la planète Mars avant d'envisager, dans vingt ou trente ans, une exploration humaine de la Planète rouge ;
- et enfin, de promouvoir la compétitivité par une politique industrielle orientée vers le développement des technologies européennes, en particulier des technologies critiques.

Pour remplir de tels objectifs, l'Union européenne doit élaborer un schéma de gouvernance des programmes spatiaux simple, robuste et efficace, où chacun trouve sa place et joue pleinement son rôle : Conseil européen, États membres, Conseil des ministres, Commission européenne, Agence spatiale européenne et agences spatiales nationales. Cette politique spatiale exige que soit garantie l'autonomie de l'accès à l'espace aussi bien en termes de lanceurs que de technologies critiques et de services spatiaux, et qu'au regard des nouvelles compétences l'Union européenne se dote non seulement de moyens financiers suffisants mais d'instruments budgétaires adaptés. L'Europe, forte de ses compétences techniques, peut demeurer une grande puissance spatiale au XXI<sup>e</sup> siècle, pour peu qu'elle en ait la volonté et qu'elle s'en donne les moyens. En faisant preuve d'unité et d'ambition, elle peut offrir un cadre approprié à la poursuite de cette aventure humaine et industrielle que représente le spatial.

## **1.5. Pour une évolution du secteur ferroviaire français**

La France est un pays de tradition ferroviaire, fort d'une solide maîtrise des techniques et de l'exploitation. Cependant, sa place en Europe et dans le monde est durement contestée et remise en question.

### ***L'ouverture inéluctable à la concurrence des trafics voyageurs***

Depuis une vingtaine d'années, l'Union européenne mise sur l'ouverture des réseaux ferroviaires à la libre circulation pour relancer le chemin de fer. Plusieurs pays ont anticipé la concurrence, bénéficiant ainsi d'une expérience qui leur a permis d'en maîtriser les règles au bénéfice des clients, de la collectivité, voire de leur opérateur historique. La France s'y étant insuffisamment préparée, se trouve en position de faiblesse, notamment sur le fret. Pour sortir de cet écueil, une mission sur l'ouverture à la concurrence des transports de voyageurs a passé en revue les conditions qui doivent permettre de tirer le meilleur profit des prochaines étapes d'ouverture du réseau. Une mise progressive en concurrence de certaines dessertes voyageurs devrait permettre de s'organiser au mieux dans l'intérêt de tous.

### ***Le devenir de la grande vitesse ferroviaire***

Malgré une longue exploitation de ses trains à très grande vitesse, avec 1,7 milliard de voyageurs transportés en trente ans dans une parfaite sécurité, et avec quatre records mondiaux de vitesse dont le dernier en 2007, la France peine à exporter son modèle de la grande vitesse ferroviaire. Plus grave encore est le manque de perspective d'avenir sur le TGV à la SNCF, faute d'une vision claire sur le développement du réseau de LGV et sur sa rentabilité. La mission s'est interrogée sur la compétitivité de la grande vitesse à la française face à l'émergence spectaculaire de plusieurs pays dans ce domaine de haute technologie et sur le rôle que doit jouer l'ensemble de la filière industrielle, y compris les exploitants. Elle a cherché à provoquer un sursaut chez les parties prenantes de ce secteur d'excellence aux retombées multiples.

## **1.6. Le développement du numérique en France**

### ***Le fossé numérique***

Un chiffre pourrait suffire à donner aujourd'hui la mesure du fossé numérique : un Français sur trois ne possède toujours pas d'ordinateur à la maison, en dépit d'une progression constante du taux d'équipement ces dernières années. La France se situe en la matière dans la moyenne haute européenne, derrière le peloton de tête des pays nordiques, friands de modernité technologique. Les travaux du Centre d'analyse stratégique établissent qu'il n'existe pas un fossé numérique mais trois, qui appellent des réponses spécifiques :

- le fossé est d'abord générationnel, la possession d'un ordinateur ou l'accès à un ordinateur ou à Internet diminuant fortement avec l'âge. En France, seulement 18 % des plus de 65 ans utilisent Internet, alors qu'ils sont 65 % au Danemark et 68 % en Finlande ;
- le fossé est également social, puisque un tiers seulement des personnes à faible revenu disposent d'un ordinateur à domicile, contre 91 % des revenus les plus élevés ;
- le fossé est enfin culturel, les personnes les moins diplômées ayant un moindre accès à un ordinateur et à Internet.

Mais le rapport a le mérite de souligner que l'accès ne fait pas tout. Le principal fossé à résorber est peut-être celui qui sépare la possession de l'usage. À quoi bon avoir un ordinateur si on ne sait pas s'en servir ? À quoi bon favoriser la diffusion des outils informatiques à tarif réduit si leurs propriétaires n'en exploitent pas les potentialités ? C'est la raison pour laquelle le rapport fait la part belle à l'école, aux nouveaux outils et méthodes qui pourraient y trouver droit de cité demain, comme le tableau et le manuel numériques. Bien conçu, ce dernier pourrait à la fois ouvrir toute la richesse offerte par les liens hypertextes et favoriser un tutorat personnalisé, à condition là encore d'innover dans les usages comme dans les contenus.

La société française est incontestablement entrée dans l'ère du numérique mais certaines parties de la population risquent de devenir les laissées-pour-compte de cette révolution en marche. Alors que le secteur du numérique est d'ores et déjà le plus dynamique de l'économie mondiale, la possession et au-delà la maîtrise des nouvelles technologies est un enjeu qui engage l'avenir du pays.

### ***L'agenda numérique européen***

L'Union européenne (UE) a fait du numérique l'un des sept axes majeurs constitutifs de la stratégie Europe 2020. Intitulé « Une stratégie numérique pour l'Europe » et structuré par l'Agenda numérique, cet axe, adopté le 31 mai 2010, souligne notamment la difficulté des entreprises à évoluer dans un ensemble européen qui n'est que l'agrégation de marchés nationaux. Il se donne pour objectif de créer un marché unique du numérique reposant sur l'Internet haut débit et sur des applications interopérables. Cette stratégie a vocation à concerner les 500 millions d'habitants de l'Union et à donner d'emblée une stature internationale aux sociétés qui s'y impliqueront. Il est important que l'ensemble des acteurs français du numérique, en particulier les entreprises, s'en saisissent et tirent parti des opportunités industrielles qui se créent à l'échelle de l'Union.

La réussite des ambitions européennes tout comme les retombées dont notre pays pourrait tirer parti passent par une réelle implication nationale. La mise en œuvre de l'Agenda numérique doit se traduire au plan national par un suivi des initiatives européennes et un accompagnement de celles-ci. Trois actions semblent emblématiques :

- le développement du *cloud computing* ;
- la définition des conditions d'interopérabilité que devront respecter l'ensemble des systèmes d'authentification et de signature électroniques en Europe ;
- la participation de l'Union européenne à la gouvernance et au développement de l'Internet des objets en favorisant l'essor de services européens d'attribution et de gestion des identités numériques.

### ***Le développement du très haut débit***

Le gouvernement a retenu l'objectif d'assurer une couverture des foyers en très haut débit à 70 % à l'horizon 2020 et d'une couverture complète en 2025. Cette ambition représente un investissement important, de plus de 20 milliards d'euros, voire de 30 milliards, dont la période

d'amortissement s'étendra sur plusieurs décennies. L'équilibre financier d'une telle opération doit ainsi être appréhendé dans son ensemble dès sa mise en œuvre et reposer sur un dialogue avec les collectivités territoriales qui *in fine* devront prendre l'initiative de projets sur les territoires qui ne seraient pas concernés par l'investissement initial des opérateurs. Le déploiement de la fibre optique s'appuie, fort heureusement, aujourd'hui sur l'existence d'un marché concurrentiel actif sur le haut débit et de ce fait sur celle d'acteurs à même d'investir dans le très haut débit. Le plan retenu par le gouvernement donne ainsi la priorité à l'investissement privé. Il vise néanmoins à limiter dans le même temps les duplications inefficaces en favorisant l'utilisation du génie civil de l'opérateur historique par ses concurrents et en incitant l'ensemble des opérateurs à se coordonner, voire à co-investir, dans la mise en place d'infrastructures.

Dans ce contexte, le Centre d'analyse stratégique a demandé à l'IDATE de réaliser une analyse comparée de pays ayant déployé ou étant en phase de déploiement d'un réseau à très haut débit, d'en préciser le modèle économique et le financement et d'en tirer un certain nombre d'enseignements pour la France. Il résulte de ces travaux qu'il n'existe pas d'arguments permettant de conclure que le recours à d'autres mécanismes économiques aurait pu conduire à un déploiement plus rapide du très haut débit. Il paraît ainsi opportun de préconiser une certaine stabilité du cadre arrêté en portant, toutefois, une attention particulière aux zones les moins densément peuplées du territoire.

Plusieurs recommandations en ressortent :

- assurer un suivi attentif de la structure de marché émergente sur le très haut débit et de la réalité des engagements pris par les opérateurs, puis définir, au besoin, des mesures de régulation, éventuellement asymétriques ;
- renforcer la coopération entre les opérateurs et les collectivités, assurer la clarté et le respect des engagements et disposer d'un tableau de bord de référence pour tous les acteurs ;
- renforcer l'enveloppe de soutien aux projets des collectivités locales par la mise en œuvre effective et pérenne du Fonds d'aménagement numérique des territoires ;
- promouvoir une diversification des offres pour le très haut débit qui tienne compte de la qualité des accès utilisés ;
- former rapidement plusieurs milliers de techniciens installateurs spécialisés dans le déploiement de la fibre optique.
- investir dans des technologies alternatives de montée en débit dans les zones peu denses, là où la demande est urgente et ne peut faire, à court et moyen termes, l'objet d'investissements en fibre optique à coût raisonnable.

## 1.7. Comment débattre des nouvelles technologies

Comment notre société peut-elle débattre des technologies et des innovations émergentes, afin d'aboutir à leur développement responsable ? Quels principes doivent nous guider dans l'organisation des concertations correspondantes ? Le Centre d'Analyse Stratégique a souhaité approfondir ces questions lors d'un colloque co-organisé avec le CGIET, abordant les exemples des débats liés aux OGM, aux nanotechnologies, aux gaz de schiste...

Plusieurs facteurs de succès d'un débat public ressortent ainsi des discussions :

- une phase d'information préalable du public, voire si possible un large débat sociétal, ce qui nécessite de consacrer un temps substantiel en amont du débat public ;

- la mise en discussion lors du débat d'un projet porté par les pouvoirs public, incarné, avec des options ou propositions concrètes mises en discussion ;
- la finalité du débat doit être exprimée et sincère ;
- l'abandon d'une posture opposant « ceux qui savent » à « ceux qui écoutent », et la reconnaissance de l'intérêt de l'expertise citoyenne, en complément de l'expertise scientifique et technique traditionnelle ;
- l'alternance planifiée de phases de débat public avec des phases de concertation plus restreinte et de création de compromis ;
- l'insertion du débat public dans un processus au long terme de co-construction des savoirs par allers-retours entre la société et les choix scientifiques et technologiques ;
- une articulation claire entre débat et prise de décision : comment seront utilisés les résultats du débat ? Un retour aux participants s'avère indispensable à la construction d'une confiance éclairée des citoyens ;
- apprendre des débats publics passés et s'adapter en fonction des retours d'expérience.

## 2 ■ Liste des travaux

### 2.1. Notes d'analyse

#### N° 206, janvier 2011

#### « Volatilité des prix des matières premières – Volet 1 Pour une régulation des marchés financiers »

Les marchés de matières premières ne sont pas un marché d'actifs comme les autres : ces produits étant des intrants incontournables de l'économie réelle, leur évolution de prix a des conséquences directes et immédiates sur les investissements, la production ou encore l'alimentation, comme l'ont montré l'envolée des prix de 2007-2008 et plus récemment encore la crise sur le blé russe.

Ces marchés font donc l'objet d'une attention toute particulière de la part des pouvoirs publics, qui les ont inscrits à l'ordre du jour du G20 de 2011. Parallèlement, l'image des banques a été fortement érodée par la crise des subprimes, expliquant ainsi que les pouvoirs publics aient regardé d'un œil méfiant leur participation aux marchés à terme de matières premières, d'autant que l'augmentation des prix correspond peu ou prou à leur arrivée massive sur ce segment.

D'après l'analyse économique, les mouvements des cours observés ces dernières années sont principalement dus à la tension qui a pu exister entre une offre stagnante et une demande croissante. La littérature sur le sujet, si elle explique les mécanismes à l'œuvre, ne fournit aucune preuve de la responsabilité des marchés à terme, et plus particulièrement des opérateurs financiers, dans la hausse des prix de 2007-2008. La prudence est néanmoins de rigueur : l'absence de preuves, principalement due à l'absence de données, ne signifie pas pour autant que ces marchés dérivés doivent être exemptés de tout contrôle.

A charge pour les pouvoirs publics et les autorités de marché de trouver un juste équilibre avec une réglementation permettant de prévoir l'emballement des cours tout en préservant le développement de ces marchés, essentiels aux besoins de couverture et à la formation des anticipations de prix.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/note-d-%E2%80%99analyse-206-volatilite-des-prix-des-matieres-premier-volet-1-janvier-2011>

### N° 207, janvier 2011

#### « Volatilité des prix des matières premières – Volet 2 Produits agricoles : limiter la volatilité ou en atténuer les effets ? »

Fortement dépendants des importations et exportations de produits agricoles, les pays en développement sont de loin les plus touchés par la volatilité des cours des matières premières. Toutefois, l'instabilité des cours ne touche pas seulement les pays du Sud : elle constitue un problème majeur pour nos agriculteurs, dont les recettes fluctuent avec les prix, et ce d'autant plus depuis la libéralisation croissante du secteur. De quels moyens dispose-t-on pour prévenir l'instabilité des prix ? Question importante, puisqu'elle touche aux problèmes bien connus de la sécurité alimentaire et du développement.

L'analyse des fondamentaux de ces marchés conduit à conclure à une forte volatilité « naturelle » des marchés agricoles, qui tendrait à se renforcer dans les années à venir. Si certaines mesures peuvent conduire à limiter l'instabilité des cours mondiaux, il est plus probable que les solutions relèvent davantage de politiques visant à freiner la transmission de cette instabilité au niveau national et à réduire les retombées sur les populations vulnérables. Il n'en reste pas moins nécessaire de chercher à réguler les marchés financiers, qui sont accusés d'avoir participé à l'envolée des prix.

Si cette causalité est loin d'être vérifiée, davantage de contrôle contribuera en tout cas à améliorer leur transparence, précaution d'autant plus nécessaire que nous manquons d'informations sur ces marchés.

Une telle réforme doit s'accompagner d'une reformulation des principes directeurs du marché physique, qui intégrerait une différenciation de traitement entre pays selon le niveau de développement, et donneraient la priorité aux politiques agricoles nationales. Solutions de long terme à la volatilité, celles-ci devraient avoir pour objectifs une augmentation de l'offre (hausse de la productivité, innovation) et une diminution de la dépendance aux importations (développement des cultures vivrières).

<http://www.strategie.gouv.fr/content/note-d-%E2%80%99analyse-207-volatilite-des-prix-des-matieres-premier-volet-2-janvier-2011>

### N° 212, janvier 2011

#### « Pour une politique de consommation durable en France »

On s'accorde aujourd'hui largement sur le caractère non durable de notre modèle de consommation, excessif dans ses prélèvements comme dans ses rejets, destructeur du climat et de la biodiversité. Face à ce constat, les États ont jusqu'ici cherché à « verdir l'économie » en favorisant une production plus respectueuse des normes sociales et de l'environnement. Cette approche se révèle insuffisante : le progrès technologique, pour nécessaire qu'il soit, ne fera pas contrepois à l'augmentation de la population et à l'évolution de nos modes de vie. Nous devons également modifier nos comportements pour tendre vers une véritable « consommation durable ». Celle-ci nous semble devoir être définie non seulement en référence au développement durable mais surtout comme un changement profond des habitudes nées de l'essor des sociétés modernes de consommation. Les besoins des citoyens seront satisfaits par des biens et services plus économes en ressources, moins polluants et contribuant au progrès social, mais aussi par des échanges dématérialisés (location, partage, troc). Ce modèle induira une évolution de la culture et des modes de vie, où la jouissance matérielle reculera au profit d'autres pans de l'art de vivre (liens familiaux, culture, art, sport).



Cette évolution suppose la vision politique d'une société dans laquelle la consommation matérielle ne serait plus le facteur déterminant du bien-être et de la qualité de vie, autrement dit la sortie d'une société centrée sur la seule consommation. Elle entraînera une modification progressive des circuits économiques qui devra rester compatible avec les fondamentaux de la croissance et avec la compétitivité de nos entreprises.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/note-de-synthese-212-pour-une-politique-de-consommation-durable-en-france>

### N° 213, février 2011

#### « De Kyoto à Durban : l'invention d'une nouvelle coopération climatique »

Le texte reconnaît ainsi la nécessité de contenir la hausse de la température moyenne mondiale à 2 °C, fonde de nouveaux instruments de solidarité internationale et prend note tant des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) proposés par les pays développés d'ici à 2020 que des politiques climatiques initiées par les nations en développement.

Cet accord a l'immense mérite de relancer la coopération climatique onusienne. Malheureusement, les promesses actuelles des États ne suffisent pas à garantir la préservation de notre système climatique. Si l'enjeu le plus réaliste de la prochaine rencontre fin 2011 à Durban est de rendre opérationnelle cette architecture « bottom up », le principal défi des futures négociations sera d'amener les pays à relever d'eux-mêmes le niveau de leurs efforts. Une autre priorité de long terme consiste à définir les principes d'un nouvel accord mondial et à inventer des outils économiques efficaces susceptibles d'accélérer la lutte contre le changement climatique, à défaut d'un prix unique mondial du carbone. Enfin, la conférence de Durban doit préparer la pérennité des instruments issus de « l'ère Kyoto » après 2012, en particulier ceux qui permettent de compenser des émissions de GES par des actions dans les pays en développement.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/note-d-%E2%80%99analyse-213-de-kyoto-durban-l-%E2%80%99invention-d-%E2%80%99une-nouvelle-cooperation-climatique-fevrier>

### N° 215, mars 2011

#### « Les gaz non conventionnels : une révolution énergétique nord-américaine non sans conséquences pour l'Europe »

Alors qu'on n'en parlait pas en France il y a encore quelques mois, les gaz non conventionnels (GNC) ont fait une entrée remarquée dans le paysage énergétique. C'est aux États-Unis que les techniques d'extraction de ces gaz emprisonnés dans des roches comme le grès ou le schiste se sont perfectionnées et ont ouvert l'accès à de nouveaux et très importants gisements. Les conséquences sont de taille car face à la déplétion des ressources pétrolières, ces gaz pourraient représenter près du double des réserves de gaz dits « conventionnels ». Au total, le monde serait ainsi assuré de disposer de bien plus d'une centaine d'années de consommation si celle-ci se poursuivait à son rythme actuel. L'impact de ces nouvelles ressources sur les prix du gaz est déjà sensible. La crise économique et la baisse des importations aux États-Unis ont libéré des quantités de gaz qui se reportent sur d'autres marchés, tirant les prix spots vers le bas sur les autres continents, phénomène remarquable à une période où le prix des matières premières a tendance à augmenter. Cette baisse est néanmoins difficilement perceptible par le consommateur français, pour lequel le prix du gaz, indexé dans des contrats de long terme à plus de 80 % sur le prix du pétrole, continue d'augmenter.

Les équilibres énergétiques sont modifiés, de nombreux usages s'orientant aujourd'hui vers le gaz au détriment du charbon, du nucléaire - dont la reprise se trouve différée -, et même des énergies renouvelables. Considérés par certains experts comme la plus grande révolution énergétique des dernières décennies, ces gaz suscitent néanmoins des interrogations quant à

l'impact de leur exploitation sur le réchauffement climatique, sur l'environnement (bruit, émissions, emprise au sol, risque de pollution des nappes phréatiques, utilisation de grandes quantités d'eau) et sur les activités économiques qui lui sont associées. En France, les autorisations de permis de recherche ont récemment déclenché une controverse. Les ministres en charge de l'industrie et du développement durable ont lancé au mois de février 2011 une mission d'information dont les résultats doivent être communiqués en juin 2011.

Les calendriers de travaux des industriels ont été adaptés pour tenir compte de cette mission, et aucun travail d'exploration n'aura lieu d'ici la fin de la mission.

[http://www.strategie.gouv.fr/content/note-d %E2 %80 %99analyse-215-les-gaz-non-conventionnels-une-revolution-energetique-nord-americaine-non](http://www.strategie.gouv.fr/content/note-d%E2%80%99analyse-215-les-gaz-non-conventionnels-une-revolution-energetique-nord-americaine-non)

### **N° 218 avril 2011**

#### **« Le fossé numérique en France »**

L'accès aux réseaux et aux technologies numériques est devenu l'une des conditions d'intégration dans notre société. Le déploiement géographique d'un réseau très haut débit, qui devrait permettre l'accès à tous ne suffit cependant pas, si les citoyens ne cherchent pas à s'y raccorder, ou n'en exploitent pas les potentialités. Or la France de ce point de vue est en retard : environ un tiers de la population ne possède pas d'ordinateur et n'utilise pas Internet. Cette fracture correspond non pas à un mais à trois fossés numériques, liés à la possession des outils, mais aussi à leur usage : un fossé générationnel, laissant les personnes âgées en marge des nouvelles technologies ; un fossé social, qui exclut les plus démunis ; et un fossé culturel, qui prive les moins instruits des opportunités de l'outil informatique.

L'accès au réseau des ménages défavorisés peut être assuré en abaissant les coûts et en mettant à leur disposition, sous diverses formes, des ordinateurs raccordés. L'intégration des personnes âgées dans la société numérique, qui leur permettrait de rester plus longtemps chez elles et de correspondre avec leurs proches, nécessite un accompagnement adapté. La situation est plus critique pour ceux qui, parmi la jeune génération, sont à l'écart de ces technologies et qui risquent de souffrir de ce handicap tout au long de leur vie. L'école, notamment par le renforcement de l'aide personnalisée, est bien évidemment au coeur des solutions qui pourront être mises en place. Ce n'est qu'en relevant ces défis que nous parviendrons à entrer de plain-pied dans la société du numérique et à disposer des compétences nécessaires à la compétitivité de nos entreprises.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/le-fosse-numerique-en-france-note-de-synthese-218>

### **N° 223, mai 2011**

#### **« L'Agenda numérique européen »**

Avec un chiffre d'affaire annuel de 660 milliards d'euros, les technologies de l'information et de la communication (TIC) représentent 5 % du produit intérieur brut (PIB) européen. Au cours des vingt dernières années, elles ont contribué pour moitié à l'augmentation des gains de productivité en Europe. Outre ces effets directement mesurables, le développement des TIC a de nombreuses répercussions sur la société : les modalités de communication, les processus de création de contenus ainsi que les rapports commerciaux ont été profondément bouleversés.

L'Union européenne (UE) a fait du numérique l'un des sept axes majeurs constitutifs de la stratégie Europe 2020. Intitulé « Une stratégie numérique pour l'Europe » et structuré par l'Agenda numérique, cet axe, adopté le 31 mai 2010, souligne notamment la difficulté des entreprises à évoluer dans un ensemble européen qui est avant tout l'agrégation de marchés nationaux. Il se donne pour objectif de créer un marché unique du numérique reposant sur l'Internet haut débit et sur des applications interopérables.

Cette stratégie a vocation à concerner les 500 millions d'habitants de l'Union et à donner d'emblée une stature internationale aux sociétés qui s'y impliqueront. Il est important que l'ensemble des acteurs français du numérique, en particulier les entreprises, s'en saisissent et tirent parti des opportunités industrielles qui se créent à l'échelle de l'Union. Le plein succès de l'Agenda numérique européen sera le meilleur atout de l'UE dans les prochaines discussions au sein des instances mondiales du G8 et du G20.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/l-%E2%80%99agenda-numerique-europeen-note-d-%E2%80%99analyse-223>

### **N° 225, mai 2011**

#### **« Le clonage animal »**

Véritable prouesse technique, le clonage contribue à l'acquisition de connaissances fondamentales dans les domaines de la biologie et de l'évolution du vivant : le fait que, contrairement à l'opinion couramment admise, un clone puisse ne pas être identique à l'organisme dont il est issu met ainsi en lumière un rôle de « l'environnement » de l'ADN bien plus important qu'on ne le pensait.

La mise en place d'un cadre réglementaire est cependant un exercice difficile pour les autorités européennes, partagées entre trois choix possibles : interdire l'importation et la commercialisation de tout aliment dérivé d'animaux clonés et de leur descendance, au risque d'entrer en conflit avec d'autres pays devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ; laisser à chaque pays la possibilité de les autoriser au cas par cas, au titre de la future législation européenne sur les « nouveaux aliments » ; ou permettre leur libre circulation conformément aux règles et accords internationaux sur les échanges. Le citoyen, consommateur potentiel, a été le grand absent de ces discussions.

Un débat public sur le clonage dans l'alimentation, même si les décisions que peut prendre un gouvernement sont contraintes par les règles de l'OMC, semble ainsi souhaitable.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/le-clonage-animal-note-d-%E2%80%99analyse-225>

### **N° 227, juin 2011**

#### **« La voiture de demain »**

Dans un contexte tendu, entre la perspective du changement climatique et des pressions géopolitiques croissantes sur les ressources pétrolières, le véhicule électrique peut apparaître comme une solution d'avenir.

N'émettant aucune pollution au niveau local, il est même souvent qualifié de véhicule « zéro émission », de manière exagérée cependant puisque cette expression ne prend en compte le contenu en carbone ni de l'électricité qu'il utilise, ni de son cycle de vie. L'intérêt écologique se double de considérations de sécurité énergétique, mais les bénéfices pour la collectivité s'accompagnent de contraintes qui pèsent en premier lieu sur les particuliers : recharges fréquentes et longues, autonomie limitée. Si les consommateurs semblent prêts à reconsidérer leur vision de la mobilité, le prix restera pour beaucoup une variable très importante dans la décision d'achat : la rentabilité du véhicule électrique dépendra principalement du prix de la batterie ainsi que de la distance annuelle parcourue.

Compte tenu des différences actuelles de coûts, le véhicule électrique ne sera probablement pas moins cher que le véhicule thermique dans les prochaines années : il ne faut donc pas s'attendre à une irruption du tout-électrique sur le marché. Si l'on se fixe l'objectif de réduire notre dépendance au pétrole (ce qui conduit de facto à diminuer également les émissions de dioxyde de carbone), il faut poursuivre l'amélioration des véhicules thermiques, dont les marges de progrès sont importantes : une réduction de 50 % des consommations unitaires par

rapport à 2007 est raisonnablement possible à terme. L'électrification progressive des véhicules thermiques et le développement à grande échelle des véhicules hybrides rechargeables permettraient d'aller encore plus loin et constituent des voies d'amélioration prometteuses.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/la-voiture-de-demain-note-de-synthese-227-juin-2011>

### N° 233, juillet 2011

#### « Le calcul du risque dans les investissements publics »

Toute décision comporte une part d'incertitude et implique une prise de risque, au niveau individuel comme au niveau collectif. La prévention et la gestion des risques sont ainsi depuis quelques années des thèmes majeurs du débat public, notamment au regard de la mise en œuvre effective et raisonnée du principe de précaution.

De nombreuses questions se posent : comment définir un risque acceptable ou une prévention optimale ? Comment organiser la société pour gérer efficacement les risques ? Quel est dans ce contexte le rôle de l'État ? Elles sont déterminantes dans les évaluations des projets d'investissement (agriculture, santé, transport, énergie, environnement, etc.). Les avantages attendus de ces investissements sont-ils suffisants au regard des risques auxquels ils sont associés et aux coûts qu'il faut consentir pour les obtenir ? Tout n'est pas en effet acceptable et encore moins finançable.

La question de l'objectivation et de l'évaluation des enjeux, comme celle de la mesure des risques dans un cadre scientifique souvent très incertain, devient alors centrale. Un des points qui font difficulté – la théorie est encore hésitante et les pratiques insuffisamment développées – tient à la manière opérationnelle d'intégrer le risque et l'incertitude dans les calculs économiques. Même s'ils sont imparfaits, des progrès théoriques importants ont cependant été effectués depuis quelques années, que le calcul économique se doit de prendre en compte : c'est à cette condition qu'il pourra éclairer le débat public et constituer un outil essentiel de la décision publique.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/le-calcul-du-risque-dans-les-investissements-publics-note-de-synthese-233-juillet-2011>

### N° 242, octobre 2011

#### « Pour une ouverture progressive du transport ferroviaire de voyageurs à la concurrence »

L'ouverture du réseau ferroviaire à l'ensemble des trafics voyageurs, inéluctable à terme dans le cadre de l'Europe, a pour objectifs d'améliorer la productivité et la qualité du transport ferroviaire et de réduire son coût pour la collectivité. Elle a été anticipée de différentes manières par plusieurs pays européens. Les exemples étrangers, en particulier l'Allemagne, montrent que la concurrence peut, si elle est bien organisée, avoir des effets bénéfiques pour les usagers comme pour les contribuables, tout en permettant à l'opérateur historique d'améliorer sa compétitivité et de poursuivre son développement. Au lieu d'attendre la publication de textes européens contraignants, il semble préférable que la France ouvre progressivement à la concurrence, au moyen d'expérimentations, certaines lignes, de manière à donner à chacun des acteurs – clients, opérateurs, autorités organisatrices de transport, personnels – le temps de s'adapter. Pour mener à bien ces expérimentations, il est nécessaire, après modification du Code des transports, d'en définir les conditions techniques, juridiques et sociales, celles-ci étant abordées dans le rapport du sénateur Grignon. L'annonce par le gouvernement d'un calendrier d'ouverture à la concurrence d'une partie des trains d'équilibre du territoire (trains classiques Intercités) et des dessertes régionales pourrait servir de signal à tous les acteurs et permettrait d'engager les discussions nécessaires.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/pour-une-ouverture-progressive-du-transport-ferroviaire-de-voyageurs-la-concurrence-note-d-0>

### N° 243, octobre 2011

#### « Demain, la grande vitesse ferroviaire dans le monde »

Même si le train à grande vitesse ne représente qu'un faible pourcentage (environ 10 %) du marché ferroviaire, il n'en reste pas moins le symbole d'une avance technologique et d'un savoir-faire qui rejaillissent sur l'ensemble des entreprises qui le fabriquent. En France, le TGV s'est développé grâce à une coopération étroite entre l'État, la SNCF et les entreprises qui l'ont conçu, avec Alstom comme chef de file. L'ouverture à la concurrence du système ferroviaire, l'apparition de nouveaux constructeurs, le développement technologique de la Chine modifient cependant la donne ; la technologie française est désormais confrontée à une compétition internationale de plus en plus vive. Elle peut rester au premier rang sur ce marché, mais cela demandera des efforts, des adaptations et des innovations technologiques.

Notre analyse s'inscrit dans l'optique d'une poursuite de l'aventure industrielle de la grande vitesse française et s'interroge sur les moyens de la prolonger.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/demain-la-grande-vitesse-ferroviaire-dans-le-monde-note-de-synthese-243-octobre-2011>

### N° 244, octobre 2011

#### « Une ambition spatiale pour l'Europe »

Si les raisons de développer aujourd'hui une capacité spatiale ont évolué, le lien entre compétences spatiales, d'une part, volonté de souveraineté et présence sur la scène internationale, d'autre part, reste fort. En dépit de ses faiblesses d'organisation et de l'absence d'un intérêt supranational clairement identifié et suffisamment consensuel, l'Europe dispose pourtant d'atouts réels dans ce domaine. Elle a su développer des compétences et une industrie de point mettre en place l'Agence spatiale européenne (ESA), dont les succès sont reconnus, et créer un modèle original fondé sur la primauté des activités civiles.

L'évolution institutionnelle due à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne constitue une formidable occasion de donner un nouvel élan à la politique spatiale européenne, qu'il incombe désormais à l'Union européenne (UE) de définir. Celle-ci pourrait se fixer comme objectifs de répondre aux besoins de ses citoyens, de contribuer à la défense et à la sécurité européennes, de faire progresser la connaissance scientifique, de participer pleinement à la quête de la vie dans l'univers et à l'aventure humaine que constitue l'exploration du système solaire et enfin de promouvoir la compétitivité par une politique industrielle orientée vers le développement des technologies européennes, en particulier des technologies critiques.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/une-ambition-spatiale-pour-leurope-note-de-synthese-244-octobre-2011>

### N° 246, octobre 2011

#### « Les aides publiques dommageables à la biodiversité »

Elle nous apporte pourtant de la nourriture, des combustibles, des matériaux de construction. Elle permet également la purification de l'eau, la stabilisation et la modération du climat de la planète, la régulation des inondations et des sécheresses, etc. Au sein de l'Union européenne, la France possède une richesse et une responsabilité particulières, non seulement par la très grande diversité de ses écosystèmes sur son territoire métropolitain, mais aussi par celle de ses collectivités d'outre-mer qui, à elles seules, abritent 3 450 espèces de plantes et 380 de vertébrés endémiques, soit plus que toute l'Europe continentale.

Or, en France comme dans le monde, le rythme d'extinction des espèces est globalement très supérieur au rythme naturel depuis plusieurs dizaines d'années. Certains avancent même l'idée selon laquelle une nouvelle phase d'extinction massive (la sixième à l'échelle des temps géologiques) serait en cours. Cette perte de biodiversité, essentiellement d'origine humaine, résulte de la destruction et de la dégradation des habitats naturels ou semi-naturels, de la surexploitation des ressources naturelles renouvelables, des pollutions, du changement climatique et de la diffusion d'espèces exotiques envahissantes.

Depuis le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, la réduction de la perte de la biodiversité est un objectif récurrent des instances internationales aussi bien que nationales. La dernière Conférence des parties à la Convention des Nations unies sur la diversité biologique, qui s'est déroulée à Nagoya en octobre 2010, a notamment débouché sur l'adoption d'un plan stratégique pour lutter contre la perte de biodiversité d'ici à 2020. Parmi ses différentes cibles, la réforme, la suppression ou la réduction des incitations publiques nuisibles à la biodiversité a été confirmée comme une priorité : elle constitue l'objet de cette note, centrée sur le cas français.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/les-aides-publiques-dommageables-la-biodiversite-note-de-synthese-246-octobre-2011>

#### **N° 248, novembre 2011**

##### **« Pour un développement responsable des nanotechnologies »**

Sources d'évolutions discrètes et potentiellement de ruptures technologiques, elles concernent tous les secteurs d'activité et pourraient générer des marchés considérables. Si leur développement est récent (début des années 2000), de nombreux pays ont investi massivement dans la R & D, se livrant une intense concurrence internationale. Mais les incertitudes sont à la hauteur des espoirs fondés sur ces nouvelles technologies. Certaines applications, s'appuyant sur l'utilisation de nanomatériaux, engendrent des risques de toxicité pour la santé et l'environnement.

Les nanotechnologies de générations plus avancées, à l'interface avec la biologie ou les technologies de l'information, soulèvent des questions éthiques, qui nécessitent d'être prises en compte en amont de leur diffusion. Comment assurer un développement harmonieux et cohérent de ces technologies au service de la société ? Parmi les éléments de réponse, il apparaît de plus en plus clairement que la qualité de l'innovation dépendra de celle de la gouvernance, et de notre capacité à encadrer collectivement le développement des nanotechnologies.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/pour-un-developpement-responsable-des-nanotechnologies-note-d-analyse-248-novembre-2011>

#### **N° 250, novembre 2011**

##### **« La politique climatique américaine »**

Les accords climatiques internationaux ne prennent tout leur sens que s'ils sont soutenus par les États-Unis, premiers émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre (GES) par habitant.

Or ce pays n'est aujourd'hui lié par aucun traité qui le contraigne à diminuer ces pollutions. La transition énergétique nationale se fait attendre : le mode de vie et le système productif américains font toujours largement appel à des ressources fossiles. L'arrivée au pouvoir de Barack Obama, qui annonçait son intention de s'engager dans l'action contre le changement climatique, avait suscité l'espoir de la communauté internationale : le compromis de Copenhague et les accords de Cancún résultent d'ailleurs directement de l'implication des dirigeants américains et chinois. Depuis, le contexte a pourtant profondément changé : la crise économique rend prioritaires les politiques de relance de la croissance.

L'abandon des propositions de loi climatiques au Congrès, la décision de la Cour suprême restreignant les initiatives des États et les actions entreprises par l'opposition républicaine pour bloquer la réglementation de l'agence fédérale pour la protection de l'environnement (EPA) ont conduit à un essoufflement des ambitions présidentielles. Celles-ci se recentrent sur une stratégie de sécurité énergétique, prévoyant l'exploitation des importantes réserves domestiques d'hydrocarbures, la réduction de la dépendance aux importations – constante de la politique américaine depuis la présidence de Richard Nixon –, le recours à des alternatives énergétiques, et enfin l'accélération de l'efficacité énergétique des transports et du bâtiment. Cette dernière orientation appelle une politique affirmée de soutien à l'innovation, conforme à la volonté américaine de leadership mondial dans l'industrie des technologies vertes.

Sur le plan international, la rencontre entre les présidents chinois et américain à Copenhague a permis de définir les concessions acceptables par chacun de ces acteurs clés des négociations. L'envoyé spécial de la Maison blanche le rappelle volontiers : les États-Unis ne sont pas opposés à un nouvel accord mondial mais les discussions à ce propos ne devront commencer qu'après la mise en oeuvre des mesures adoptées à Cancún, dont la déclinaison devra être l'enjeu principal de la conférence de Durban, fin novembre 2011. Washington est également résolument opposé à tout engagement dans un nouvel accord sur le modèle du Protocole de Kyoto. In fine, seuls le perfectionnement de la régulation mise en oeuvre par l'EPA et la pression de l'opinion publique américaine pourraient conduire à remettre, à terme, l'action contre le changement climatique au sommet de l'agenda politique.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/la-politique-climatique-americaine-note-danalyse-250-novembre-2011>

### **N° 251, novembre 2011**

#### **« Les instruments économiques au service du climat »**

Le Protocole de Kyoto signé en 1997 établit un cadre réglementaire de coopération pour lutter contre le changement climatique et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Arrivant à son terme en 2012, cet accord doit être remplacé. Les négociations onusiennes en ce sens tentent de faire émerger un accord plus ambitieux, en termes d'objectifs de réductions d'émissions comme de pays signataires, d'autant que la Chine et les États-Unis, les deux principaux émetteurs, ne sont pas astreints à des engagements.

Les instruments économiques au service du climat

Si un prix unique du carbone (issu d'une taxe ou d'un marché de permis) serait l'option la moins coûteuse et la plus efficace au niveau global, un tel accord est difficile à envisager dans la prochaine décennie compte tenu des disparités existantes entre les différents pays. L'accord de Cancún de décembre 2010, et probablement celui de Durban en fin d'année, s'orientent vers une approche plus pragmatique, où les États inscrivent des objectifs de réduction, non contraignants au niveau international, mais en cohérence avec leur politique climatique nationale.

Le but des prochaines conférences est de construire les bases de cette architecture composite et potentiellement de définir les nouveaux instruments permettant de mettre en cohérence les différentes initiatives nationales et/ou régionales, voire d'inciter certains États aujourd'hui réticents à s'engager progressivement pour la protection du climat.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/les-instruments-economiques-au-service-du-climat-note-de-synthese-251-novembre-2011>

**N° 252, novembre 2011****« Les financements innovants au service du climat »**

Si les recettes issues de la vente aux enchères des quotas d'émissions au sein de l'Union européenne seront principalement utilisées à des fins nationales ou européennes, une partie pourrait cependant être redirigée vers les PED. Imposer aux secteurs aérien et maritime internationaux de payer le prix du carbone demandera plusieurs années mais procurera des recettes de plusieurs dizaines de milliards.

La taxation des transactions financières, notamment des transactions de change, pourrait engendrer d'importants revenus. Au-delà de ces ressources supplémentaires, une grande partie de la solution proviendra de la complémentarité entre les fonds privés et publics. L'accord de Cancún ouvre ainsi une nouvelle voie en stipulant que les 100 milliards promis pourront émaner en partie du secteur privé – encore faudra-t-il fournir à ce dernier les incitations adéquates. Les fonds publics devront promouvoir l'investissement privé et s'attacher à rechercher l'effet de levier maximal. Bien utilisées, de nouvelles sources de financement à hauteur de 30 à 40 milliards d'ici à 2020 suffiraient alors à tenir la promesse effectuée à Cancún envers les pays en développement

<http://www.strategie.gouv.fr/content/les-financements-innovants-au-service-du-climat-note-danalyse-252-novembre-2011>

**2.2. Rapports et Documents****Pour une consommation durable****Rapports et Documents n° 33**

*Rapport de la mission présidée par Élisabeth Laville  
La Documentation française, janvier 2011, 248 pages*

Si nous sommes désormais nombreux à vouloir diminuer l'impact environnemental et social de nos pratiques de consommation, seule une minorité d'entre nous parvient à transformer ces intentions en actes concrets dans la vie quotidienne.

Ce décalage résulte d'obstacles économiques, sociaux et informationnels qu'il importe de lever car nous savons désormais que le progrès technique ne suffira pas à relever les défis écologiques et sociaux.

Les politiques publiques encourageant le développement d'une offre de biens et de services durable se heurtent au phénomène de l'« effet rebond » car les ménages augmentent en réponse les quantités qu'ils consomment.

Une politique dédiée, prenant désormais en compte l'évolution de nos comportements, se devra d'être ambitieuse face au rôle central de la consommation dans notre société.

Dès lors, comment les politiques publiques peuvent-elles orienter les modes de consommation à l'horizon 2030 ? Où situer l'équilibre entre le « consommer mieux » et le « consommer moins » ?

<http://www.strategie.gouv.fr/content/rapport-pour-une-consommation-durable-0>



## **Le fossé numérique en France** **Rapports et Documents n° 34**

*La Documentation française, avril 2011, 157 pages*

Adopté à l'initiative du Parlement, l'article 25 de la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique dispose que : « Dans les six mois suivant la publication de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur le fossé numérique afin d'apporter des précisions quant aux différentes catégories de la population n'ayant ni équipement informatique, ni accès à Internet dans leur foyer. Ce document étudie également le rapport qu'entretiennent les « natifs du numérique » avec Internet dans le but d'améliorer les connaissances quant aux conséquences, sur le travail scolaire notamment, de l'usage d'Internet. Il dégage aussi les pistes de réflexion pour les actions de formation à destination de ces publics et veille également à identifier les acteurs associatifs œuvrant pour la réduction du fossé numérique. Enfin, il établit les conditions de mise en service d'abonnements Internet à tarif social. »

Le présent rapport répond à cette demande. Il s'attache d'abord à préciser la nature des différents fossés numériques qui existent en France, puis envisage les comportements propres aux « natifs du numérique » et fait le point sur les actions en cours ou à prévoir pour tirer parti de toutes les potentialités des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) mais aussi pour répondre aux comportements de la nouvelle génération. Il aborde la question du traitement social de l'Internet et présente, en annexe, des exemples d'associations qui s'emploient à réduire le fossé numérique.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/le-fosse-numerique-en-france>

## **Le calcul du risque dans les investissements publics** **Rapports et Documents n° 36**

*Rapport de la mission présidée par Christian Gollier*  
*La Documentation française, juillet 2011, 240 pages*

La prévention et la gestion des risques sont devenues depuis quelques années des thèmes majeurs du débat public. Cela s'explique notamment par la reconnaissance du principe de précaution : ainsi, de nombreuses incertitudes, qu'elles soient de nature sanitaire, environnementale ou économique, rendent les arbitrages publics plus délicats que naguère.

Comment définir un risque acceptable ou une prévention optimale ? Comment organiser la société pour gérer efficacement les risques ? Quel est en la matière le rôle de l'État ? Ces interrogations sont essentielles non seulement pour comprendre la dimension économique des risques mais aussi, de façon générale, pour élaborer les politiques de prévention. Dans ce contexte, la question de l'évaluation et de la mesure du risque devient centrale.

Un des points sur lesquels la théorie hésite, tandis que la pratique fait encore défaut, tient à la manière opérationnelle de prendre en compte le risque et l'incertitude dans les calculs économiques, en amont de la décision publique.

Comment valoriser les effets attendus de dépenses qui visent à prémunir la collectivité contre des risques ? La réponse serait simple si les dépenses pouvaient garantir la suppression des risques. Malheureusement, la question ne se pose jamais ainsi, mais plutôt en termes de bilan : quel coût pour quelle diminution des risques ? Ne rien faire serait évidemment condamnable, vouloir supprimer tous les risques entraînerait des coûts prohibitifs. Il s'agit en somme de définir les règles d'une position d'équilibre.

L'approche de l'économiste est ici différente de celles de l'ingénieur, du médecin, du biologiste ou du climatologue, même si elle leur est complémentaire. Elle s'efforce de répondre à une question : que gagne-t-on collectivement à tel ou tel type d'investissement, et

que perd-on à ne pas engager telle ou telle dépense de protection ? Il s'agit bien de mettre en balance des gains possibles ou probables avec des pertes probables, ou improbables mais possibles. Il s'agit de garantir un principe de proportionnalité et de cohérence entre les décisions prises et les enjeux collectifs clairement précisés, de montrer la valeur de l'information qui permet de réviser les jugements, d'éclairer finalement un débat contradictoire favorisant l'analyse des risques et leur acceptabilité sociale.

Élaboré au sein d'un groupe de travail qui réunissait universitaires, praticiens et responsables de différentes administrations, le rapport qui suit est original à plus d'un titre.

Il propose un cadre général, de manière pédagogique, tout en dépassant la simplicité des formules utilisées dans le langage courant sur la gestion du risque, qui masque souvent les enjeux collectifs. Il donne les clés au lecteur et au praticien pour entrer dans une littérature technique, d'un abord difficile.

Il met ensuite en relation la réflexion académique et les pratiques des évaluateurs dans différents secteurs où la question de l'évaluation des investissements se pose pour les pouvoirs publics avec une certaine acuité : l'agriculture, la santé, les transports, l'énergie.

Il montre combien les développements théoriques et les outils calculatoires qui en sont issus, de plus en plus complexes, ne trouvent une réelle efficacité dans la décision publique que s'ils sont pensés et mis en oeuvre dans une gouvernance des études renouvelée et une prise en compte de l'importance stratégique que revêt la production d'une information de qualité.

Il permet ainsi de faciliter et d'harmoniser la mise en pratique des principes et méthodes d'évaluation par les administrations chargées de telles études, dans leurs composantes à la fois économiques, environnementales et sociales. Par ce dialogue instauré entre la recherche universitaire et les attentes des praticiens, ce rapport initie, de manière modeste mais réelle, une démarche qui a pour objectif d'apprivoiser le risque, à défaut de le domestiquer.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/rapport-le-calcul-du-risque-dans-les-investissements-publics>

### **La voiture de demain : carburants et électricité**

#### **Rapports et Documents n° 37 - Rapport de la mission présidée par Jean Syrota**

*La Documentation française, juin 2011, 332 pages*

Le système automobile tel qu'il s'est bâti au fil du XXe siècle n'est plus soutenable. La raréfaction des ressources pétrolières, la réduction nécessaire des émissions de gaz à effet de serre, la congestion de nos métropoles, tout incite à le repenser, d'autant que le parc automobile mondial ne cesse de s'étendre, alimenté par la forte croissance des pays émergents.

Une première approche consiste à revoir l'usage que nous faisons de la voiture, en développant l'autopartage et le covoiturage, en promouvant partout où c'est possible les transports en commun ou le vélo. Ces « nouvelles mobilités » ont fait l'objet d'un récent rapport du Centre d'analyse stratégique. Une seconde approche pourrait imposer une rupture plus radicale : l'abandon du moteur thermique, grand consommateur de pétrole, au profit du moteur électrique. Le groupe de travail présidé par Jean Syrota avait pour mission d'étudier les probabilités d'une telle révolution, alors que la plupart des constructeurs automobiles se sont lancés dans une course à l'innovation dans ce domaine.

Les obstacles ne manquent pas. Il y a tout d'abord le prix, les modèles de véhicules électriques étant aujourd'hui encore relativement coûteux par rapport à leurs équivalents

thermiques. Surtout, l'autonomie demeure leur talon d'Achille avec en particulier la contrainte de recharges fréquentes. À l'heure actuelle, il n'existe pas sur le marché de batterie à la fois peu onéreuse, fiable sur le plan technique, disposant d'une grande autonomie et d'une longue durée de vie. Les laboratoires y travaillent activement et un certain nombre de pistes paraissent prometteuses à terme, notamment les batteries lithium-air. L'usage des véhicules électriques pourrait ainsi se développer progressivement, d'abord dans des marchés spécialisés – flottes d'entreprises, véhicules de transport en commun ou services postiers, par exemple –, puis plus largement, au fur et à mesure que les innovations technologiques le permettront.

Ces véhicules auront l'immense mérite de contribuer à réduire la pollution dans nos métropoles. Bien entendu, comme le souligne le rapport, on ne peut pas à proprement parler les désigner comme « zéro émission ». Une voiture électrique ne pollue pas lorsqu'elle roule, mais le bilan environnemental global doit prendre en compte la production de l'électricité consommée (ainsi que celle utilisée pour la fabrication de la batterie) et dépend donc du mode de production électrique de chaque pays.

Quant au véhicule thermique, il n'a certainement pas épuisé ses marges d'amélioration. Dans les années 1950, une grosse voiture américaine ingurgitait 30 litres d'essence sur 100 km, une Citroën DS dans les années 1970 buvait encore 12 litres sur la même distance, nos berlines modernes se contentent de 6 litres... Le moteur thermique devrait encore voir son efficacité énergétique quasiment doubler d'ici à 2030. Le downsizing, l'injection directe, la commande électromagnétique des soupapes devraient diviser par deux les émissions de CO<sub>2</sub>. Ces voies d'amélioration joueront un rôle crucial à court-moyen terme : selon les constructeurs, la voiture à moteur thermique devrait représenter encore près de 90 % des ventes en 2020.

On devrait donc assister à une électrification progressive du véhicule thermique. Les systèmes « stop and start » coupent le moteur lorsque la voiture est à l'arrêt et le redémarrent ensuite (ou, dans une version améliorée, le coupent sous le seuil des 10-20 kilomètres/heure) : dans les zones congestionnées, ces systèmes réduiraient les consommations de 20 % à 25 %. Les véhicules hybrides, qui associent un moteur thermique et un moteur électrique (celui-ci fonctionnant à faible vitesse), sont également appelés à se développer, dans un premier temps sur le marché haut de gamme.

Les pouvoirs publics peuvent accélérer la transition de plusieurs manières. Il est évidemment souhaitable d'investir dans la recherche de long terme, notamment sur les batteries lithium-air. Par le jeu des incitations et des réglementations (à l'achat ou à l'usage) il est également possible de favoriser les véhicules tout électriques mais aussi les hybrides. Enfin, la puissance publique est seule à même d'instaurer les normes et les réglementations qui encadreront le développement des infrastructures nécessaires aux véhicules électriques de demain (normes des prises et bornes de recharge).

La grosse berline routière et électrique ne sera peut-être pas pour demain. En revanche, notre environnement urbain pourrait rapidement accueillir des véhicules légers électriques, à deux, trois ou quatre roues, qui feront évoluer notre conception des déplacements. Les Chinois ont ainsi mis en circulation plus de 120 millions de vélos électriques en quelques années... Il est clair que les formes de mobilité sont appelées à changer profondément, en France et dans le monde, au cours des années à venir : ce rapport n'a d'autre but que de contribuer à préparer, et accompagner, cette évolution.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/rapport-la-voiture-de-demain-carburants-et-electricite-0>

## La grande vitesse ferroviaire Rapports et Documents n° 40

*Rapport de la mission présidée par Jean-Noël Chapulut et Jean-Didier Blanchet*

*La Documentation française, octobre 2011, 188 pages*

Le TGV transporte quotidiennement, depuis plus de trente ans, un nombre important de passagers – plus de 108 millions de voyageurs sur l'ensemble de l'année 2010 – dans des conditions reconnues de confort, de fiabilité et de sécurité. Les principales métropoles françaises sont déjà desservies. D'autres villes le seront bientôt, grâce aux 2 000 kilomètres de lignes supplémentaires prévues par la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

La grande vitesse ne représente que 10 % environ du marché total de l'industrie ferroviaire française. Elle n'en constitue pas moins un marché stratégique, en raison de son caractère symbolique, de la notoriété technologique qu'elle confère aux entreprises qui la maîtrisent et au pays qui la développe, en raison enfin de l'écosystème industriel créé autour de ce secteur.

Cependant, le contexte mondial change. L'ouverture à la concurrence du système ferroviaire, l'apparition de nouveaux constructeurs et le développement technologique de la Chine ont considérablement modifié la donne en l'espace d'une décennie. La France se trouve désormais confrontée à une compétition de plus en plus vive.

La Chine s'est imposée, depuis deux ans, comme le pays leader dans le développement de la grande vitesse. À l'horizon 2020, elle a planifié sur son territoire un réseau de 16 000 kilomètres de lignes : à cette date, toutes les villes de plus de 500 000 habitants devraient être desservies, et 90 % de la population devrait être reliée à ce futur maillage. Bien que la grande vitesse ferroviaire connaisse une certaine remise en cause en Chine, et ce avant même l'accident survenu en juillet 2011, son développement rapide nous incite à poursuivre nos efforts d'innovation. La France peut rester en première ligne sur ce marché mais cela demandera des adaptations et des innovations technologiques.

Ce rapport présente un certain nombre de propositions destinées à permettre aux entreprises françaises de conserver une place importante dans le développement de la grande vitesse ferroviaire dans le monde, tant du point de vue de sa réalisation que de son exploitation.

La réussite de la grande vitesse ferroviaire française est le fruit d'une coopération étroite entre l'État, la SNCF et les entreprises qui l'ont conçue, avec Alstom en chef de file. C'est cette cohésion de tous les acteurs de la filière qui a permis par le passé d'exporter notre technologie en Corée du Sud : elle est aujourd'hui plus que jamais indispensable si nous souhaitons remporter de nouveaux contrats à l'exportation. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, un marché ne peut être gagné que si le fournisseur est à l'écoute de son client et capable de lui proposer des produits adaptés, à des prix raisonnables. Cette nécessaire adéquation de l'offre aux besoins peut conduire à une réponse groupée de l'ensemble des industriels français ou, au contraire, à des initiatives séparées, dans le respect des règles de la concurrence – sous réserve naturellement que ces initiatives ne conduisent pas à des propos discordants entre les acteurs de la filière française.

Comme le souligne le rapport, la création d'une rame du futur dans le cadre des « investissements d'avenir », la pérennisation du marché domestique du matériel roulant (notamment grâce au « lissage » des commandes) et une coordination intelligente des acteurs français à l'export constituent trois conditions nécessaires à la poursuite de l'aventure industrielle de la grande vitesse ferroviaire française, sur notre territoire et dans le monde. Elles sont à notre portée.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/rapport-la-grande-vitesse-ferroviaire>

## L'ouverture à la concurrence ferroviaire du transport de voyageurs Rapports et Documents n° 41

*Rapport de la mission présidée par Claude Abraham*

*La Documentation française, octobre 2011, 154 pages*

Le secteur ferroviaire français connaît depuis plusieurs années des évolutions profondes : séparation entre le gestionnaire d'infrastructure RFF et l'exploitant historique des services de transport SNCF, régionalisation des TER, ouverture à la concurrence du transport de marchandises et du transport international de voyageurs, création d'une autorité de régulation des activités ferroviaires (ARAF), extension du réseau à grande vitesse... L'objectif est toujours de développer davantage le chemin de fer, mode de transport qui présente un intérêt particulier pour la société en raison de son faible impact sur l'environnement. Cette volonté se heurte toutefois au coût élevé et toujours croissant du transport ferroviaire pour la collectivité, et en premier lieu pour les finances publiques, qui vont durablement constituer une ressource rare.

La conjonction actuelle de cette contrainte budgétaire avec la perspective d'une ouverture complète du secteur ferroviaire à la concurrence, l'exigence croissante des usagers pour une meilleure qualité de service et la volonté de l'État d'accroître encore la part modale du chemin de fer dans les déplacements des Français placent le secteur ferroviaire à un moment crucial de son évolution, qui appelle des décisions de transformation de la part des pouvoirs publics. Cette situation explique les nombreuses initiatives lancées en 2011 pour établir un diagnostic partagé de l'état du chemin de fer et mûrir la réflexion collective sur son avenir ; États généraux de l'industrie, rapports parlementaires sur l'industrie ferroviaire, sur les infrastructures de transport et sur l'ouverture à la concurrence du transport régional de voyageurs, Assises du ferroviaire...

C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent rapport, préparé par un groupe de travail qui a réuni et auditionné pendant plusieurs mois des experts du chemin de fer et de la concurrence (universitaires, économistes, représentants syndicaux, responsables d'entreprises ferroviaires, autorités organisatrices). Ce rapport vise à apporter des éléments de réponse aux questions posées par la perspective d'une ouverture complète à la concurrence du transport ferroviaire annoncée par la Commission européenne pour les années à venir : quels sont les objectifs poursuivis par cette ouverture ? Quels peuvent en être les avantages pour la collectivité mais aussi les risques et les limites ? Quelles sont les conditions pour que la concurrence soit bénéfique pour le chemin de fer et pour la société ?

Il détaille d'abord la situation actuelle du transport de voyageurs en France et les enjeux de l'ouverture à la concurrence, en s'appuyant en particulier sur les exemples étrangers. De ce point de vue, la situation de pays comme l'Allemagne ou la Suède démontre que, sous certaines conditions, la concurrence peut apporter de nombreux avantages à la collectivité en termes d'amélioration de la qualité de service, d'accroissement des trafics et de réduction des financements publics.

Il étudie ensuite les scénarios possibles d'ouverture à la concurrence en distinguant la situation des services conventionnés (TER, trains d'équilibre du territoire) et celle des services commerciaux (TGV et lignes internationales) et s'attache à en évaluer les conséquences pour la collectivité sur la base de travaux théoriques de modélisation mais aussi de considérations plus qualitatives alimentées par les auditions du groupe de travail. Il montre ainsi que l'organisation et la préparation de la concurrence sont nécessaires pour permettre à la France d'en tirer tous les bénéfices possibles et qu'une priorité devrait être donnée à l'ouverture progressive des transports conventionnés, sous la forme d'expérimentations dans un premier temps.

Il aborde enfin les conditions du succès d'une ouverture à la concurrence, notamment en matière de tarification et d'accès à l'infrastructure et aux facilités essentielles, à l'exception de

la question sociale, déjà amplement traitée dans le rapport remis au gouvernement par le sénateur Francis Grignon en mai 2011. De manière synthétique, l'ouverture à la concurrence du transport de voyageurs semble inéluctable à terme dans le cadre de la construction européenne : autant s'y préparer, en ouvrant à la concurrence, de manière progressive, au moyen d'expérimentations, certaines dessertes ferroviaires voyageurs, sans attendre une date butoir imposée à la France.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/rapport-l-%E2%80%99ouverture-la-concurrence-du-transport-ferroviaire-de-voyageurs>

## **Une ambition spatiale pour l'Europe** **Rapports et Documents n° 42**

*Rapport de la mission présidée par Emmanuel Sartorius*  
*La Documentation française, octobre 2011, 160 pages*

L'Espace est plus que jamais un enjeu politique, stratégique, industriel, commercial et sociétal. Si la volonté de s'affirmer comme puissance a été à l'origine de leur développement, les moyens spatiaux – civils ou militaires – sont devenus aujourd'hui des outils indispensables aux activités économiques, à la recherche et à la vie quotidienne.

Sans la maîtrise des technologies spatiales et sans un libre accès à l'espace, les souverainetés européenne et française ne pourraient s'exercer pleinement. Le domaine spatial est également devenu l'un des fleurons de l'industrie européenne, par lequel s'exprime son excellence scientifique et technique.

Pour autant, ce secteur est actuellement confronté à une triple problématique : de gouvernance d'abord, avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, qui attribue à l'Union européenne des compétences partagées en matière spatiale ; de stratégie de coopération ensuite, alors que les États-Unis réorientent en profondeur leur programme spatial, et enfin de montée en puissance d'un certain nombre de pays, qui représentent un enjeu de sécurité au plan international et un défi aux positions commerciales européennes.

Un groupe de travail de haut niveau, présidé par Emmanuel Sartorius et composé d'experts du secteur, venus des institutions publiques, de l'industrie et de la recherche, s'est réuni fin 2010 et début 2011, afin de mieux appréhender l'évolution de ce secteur essentiel et de dégager les axes possibles d'une politique spatiale européenne à l'horizon 2030.

Le groupe a mené ses travaux à partir de l'analyse de l'existant, de l'audition de représentants des instances européennes, des agences spatiales, de scientifiques et de personnalités étrangères, ainsi que de l'analyse de contributions rédigées spécialement à son intention.

Sur cette base, le groupe a conduit ses réflexions autour de trois grands axes qui structurent ce rapport : la forme que pourrait prendre une future gouvernance de l'Europe spatiale, les déterminants d'une politique spatiale européenne et, enfin, les grandes options envisageables à l'horizon 2030.

L'examen de différents scénarios d'évolution de l'Europe spatiale et des perspectives financières à moyen et long terme a permis au groupe de formuler des recommandations sur ce que pourraient ou devraient être les objectifs et les moyens d'une politique spatiale européenne à l'horizon 2030.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/rapport-une-ambition-spatiale-pour-leurope>

## Les aides publiques dommageables à la biodiversité

### Rapports et Documents n° 43

*Rapport de la mission présidée par Guillaume Sainteny*  
*La Documentation française, octobre 2011, 414 pages*

Le débat public a parfois eu tendance à assimiler la préservation de la biodiversité au sort emblématique de certaines espèces en voie d'extinction. Nous savons désormais que c'est l'ensemble de la faune et de la flore qu'il importe de protéger, non seulement dans quelques « points chauds » du globe mais jusque dans nos prairies et nos pelouses. L'enjeu, c'est bien sûr la variété des espèces – et avec elle le patrimoine génétique de la planète –, mais aussi la richesse de leurs interactions (par pollinisation, prédation, symbiose) et toute l'ampleur des « services rendus » à l'homme.

Car même s'il n'en a pas toujours conscience, l'homme bénéficie d'immenses services gracieusement fournis par les écosystèmes. Il y puise sa nourriture mais aussi des combustibles et des matériaux de construction. Au-delà de ces biens « appropriables », la biodiversité assure la purification de l'eau, la stabilisation et la modération du climat, la régulation des inondations, des sécheresses ou des épidémies. En un mot, la biodiversité nous est vitale. Or, partout dans le monde, on constate qu'elle décline à un rythme accéléré depuis plusieurs dizaines d'années, ce qui fait redouter de profonds bouleversements de notre environnement.

Victime potentielle de ce déclin de la biodiversité, l'homme en est aussi le premier responsable. Les principaux facteurs de la dégradation des habitats naturels sont d'origine anthropique : l'artificialisation croissante des sols, que les routes, parkings, aéroports couvrent de revêtements imperméables ; la fragmentation des habitats terrestres causée par les infrastructures de transport et par l'intensification des pratiques agricoles ; la surexploitation des ressources naturelles renouvelables, au premier rang desquelles les stocks halieutiques et l'eau douce ; la pollution par les nitrates, les pesticides et autres métaux lourds ; l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et le changement climatique...

Autant de pressions qui réduisent peu à peu la biodiversité. Tous les secteurs ou presque de notre économie sont concernés : l'industrie, l'agriculture, les activités de forage et de carrière, le transport, le tourisme, le logement, les activités récréatives de proximité, etc. Alors que tous ont d'ores et déjà entrepris des efforts notables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, leurs actions en matière de préservation de la biodiversité demeurent en retrait.

Les pouvoirs publics ont le devoir de contribuer à combler ce retard. Or ils disposent d'un champ d'investigation encore peu exploré : par souci de vertu autant que d'efficacité, ils peuvent scruter à la loupe toutes les aides publiques qui, par leurs effets secondaires ou pervers, pourraient se révéler préjudiciables au maintien de la biodiversité. Une telle révision a été jugée prioritaire par la Convention sur la diversité biologique, qui s'est tenue à Nagoya en 2010. La Commission européenne, dans sa communication du 20 septembre 2011, demande également que d'ici 2020, on supprime « les subventions dommageables à l'environnement, en tenant dûment compte des incidences sur les personnes les plus démunies ». Au niveau national, cet objectif figure parmi les engagements pris lors du Grenelle de l'environnement et dans la Stratégie nationale pour la biodiversité présentée le 19 mai 2011 par la ministre de l'Écologie.

Les travaux du groupe de travail présidé par Guillaume Sainteny s'inscrivent dans ce contexte. Les experts réunis ont reçu pour mission d'inventorier les aides dont le lien de causalité avec le déclin de la biodiversité est démontré, et de proposer des pistes de réforme.

Le groupe de travail a le mérite d'ouvrir de très nombreuses pistes de réforme, qu'il s'agisse d'orientations générales ou de recommandations concrètes, réalisables à court terme. Chacune oblige les décideurs publics à modifier leur regard, et chacune pose la question de la difficile conciliation entre la défense de la biodiversité et les exigences économiques et

sociales. Gageons donc que ce travail, qui s'inscrit dans la lignée du rapport de référence de Bernard Chevassus-au-Louis sur la valeur de la biodiversité, fournira matière à de nombreux débats et réformes ces prochaines années.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/rapport-les-aides-publiques-dommageables-la-biodiversite>

## **Les instruments économiques au service du climat** **Rapports et Documents n° 45**

*Publication du Centre d'analyse stratégique*

*La Documentation française, novembre 2011, 128 pages*

La communauté scientifique a été la première à s'alarmer du changement climatique. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), créé en 1988, a ainsi attiré l'attention sur le lien probable entre les émissions dues à l'activité humaine, la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et les variations de température. Depuis le sommet de la Terre à Rio en 1992, l'Organisation des Nations unies (ONU) a tenté d'initier et de coordonner les efforts de réduction d'émissions. Le protocole de Kyoto en est le premier aboutissement, puisqu'il assigne à 38 pays industrialisés des objectifs de réduction à 2012.

Depuis l'entrée en vigueur de ce texte en 2005, les négociateurs n'ont cessé de discuter les modalités d'un nouvel accord, qui serait plus ambitieux mais également élargi à un plus grand nombre de pays. Les conférences sur le climat, organisées à Copenhague en 2009 puis à Cancun en 2010 par l'ONU, ont cependant montré combien il était ardu de s'entendre sur des objectifs de réduction à 192 pays. La protection du climat, si elle bénéficie à tous, est la somme d'actions individuelles, d'où la difficulté de parvenir à un consensus entre pays aux priorités différentes.

L'accord de Cancun représente un tournant dans les négociations climatiques, puisque, prenant acte de cet écueil, il pose les bases d'une architecture plus flexible. Les gouvernements ont ainsi accepté d'indiquer un objectif de réduction à l'horizon 2020, sans que ces déclarations ne revêtent un caractère légalement contraignant. L'ensemble de ces engagements couvre désormais 80 % à 90 % des émissions mondiales, contre 55 % à l'époque du protocole de Kyoto. Pour autant, ils sont loin d'être aussi ambitieux que les souhaiteraient climatologues et experts du changement climatique.

La menace d'un réchauffement planétaire fait bouger les lignes politiques et de nombreux gouvernements ont décidé unilatéralement de se fixer des objectifs de réduction des émissions. Si certains projets de loi ont avorté pour des raisons politiques internes, on devrait néanmoins voir naître un certain nombre d'initiatives dans les années à venir. En l'absence d'un prix uniforme du carbone, qui semble hors d'atteinte à moyen terme, les pays devront trouver les meilleurs moyens d'accroître l'efficacité de cette architecture polycentrique. C'est ce vers quoi semble s'orienter la prochaine conférence onusienne sur le climat à Durban, en décembre 2011. Les négociateurs se veulent réalistes sur le niveau d'ambition à donner au nouvel accord, afin que ne soient pas remis en question les acquis âprement négociés à Copenhague puis à Cancun. Plutôt que de « rouvrir » le chapitre des objectifs de réduction nationaux, les négociateurs vont certainement consacrer une grande partie des débats aux mécanismes économiques susceptibles de composer le nouvel arsenal d'instruments reconnus par l'ONU dans la lutte contre le changement climatique.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/rapport-les-instruments-economiques-au-service-du-climat>



## Trajectoires 2020-2050 vers une économie sobre en carbone

### Rapports et Documents n° 46

*Rapport du comité présidé par Christian de Perthuis  
La Documentation française, novembre 2011, 232 pages*

La communauté internationale s'est fixée pour objectif à Cancun de limiter la hausse de la température moyenne en dessous de +2°C par rapport à l'ère préindustrielle. D'après les évaluations du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat (GIEC), cet objectif requiert une division par deux des émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici 2050 et une réduction d'au moins 80 % pour les pays développés.

La France est l'un des pays industrialisés les moins émetteurs de gaz à effet de serre et respecte d'ores et déjà le protocole de Kyoto. Avec le Grenelle de l'environnement, elle s'est donné des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre : réduire d'ici 2020 de plus de 23 % nos émissions par rapport aux niveaux de 1990.

Pour établir une stratégie à plus long terme, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a lancé le 27 juin un comité de réflexion présidé par Christian de PERTHUIS, professeur d'économie à l'université Paris-Dauphine, et appuyé par le Centre d'Analyse Stratégique (CAS). Ce comité a rassemblé des associations protectrices de l'environnement, des entreprises, des organisations syndicales, des experts du climat et les ministères concernés.

Dans un contexte de crise économique et financière, les travaux du comité ont suivi un fil directeur : rechercher les voies d'une politique climatique faisant rimer ambition élevée en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et impacts positifs sur la croissance et l'emploi. Ils ont conjugué analyse comparative européenne, analyse prospective déclinée par secteur et évaluation des impacts de différents scénarios de réductions d'émission.

Le rapport analyse les conditions pour décarboner l'économie à l'horizon 2050 dans les meilleures conditions économiques et sociales. Il formule plusieurs propositions en ce sens, en particulier :

- renforcer les mesures de politique industrielle favorisant la transition vers une économie sobre en carbone ;
- agir à la fois sur la demande en incitant à l'efficacité énergétique, et sur l'offre en encourageant les procédés de production sobres en carbone ;
- mettre en place des incitations économiques et réglementaires offrant une visibilité aux entreprises à moyen terme. Le rapport préconise en particulier la mise en place d'une taxe carbone, de préférence européenne, à défaut française, et la fixation des règles à l'horizon 2030 ;
- utiliser le produit des enchères de quotas CO2 prévues à partir de 2013 et des futures contributions climat-énergie pour favoriser la croissance économique, l'innovation technologique, l'équité sociale et la solidarité internationale ;
- anticiper les évolutions du marché de l'emploi et préparer les transitions professionnelles.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/trajectoires-2020-2050-vers-une-economie-sobre-en-carbone-rapport>

## 2.3. Autres publications

### Panorama des transports

Le Centre d'analyse stratégique conçoit et réalise depuis 2009 une publication intitulée « Panorama des transports ». En octobre 2011, le 50ème numéro est paru.

Sous forme de lettre électronique, le Panorama des transports est à destination de la presse, des professionnels et acteurs publics et privés du monde des transports.

Son contenu court (4 à 5 thèmes par numéro), reprend des informations inédites, souvent données en avant-première, sur un champ géographique mondial.

Sa ligne éditoriale est basée sur trois principes :

- synthétiser les différents points de vue par rapport à une question ;
- apporter un éclairage sur l'avenir et les futures tendances du monde du transport ;
- traiter des sujets qui sont peu présents dans la presse traditionnelle ou spécialisée.

Ce Panorama des transports embrasse l'ensemble des modes de transports, tant voyageurs que fret et traite aussi des moyens futuristes. Il apporte également un focus sur les innovations et le développement durable se rapportant au secteur économique des transports.

A titre d'exemple pour son 50ème numéro, cette publication a traité les sujets suivants :

- Airbus travaille sur un projet d'avion du futur, prévu pour 2050, qui sera conçu avec un toit transparent pour contempler le ciel et les étoiles ;
- toujours à l'horizon 2050, EADS projette la mise en service d'un avion-fusée hypersonique (plus rapide qu'un supersonique), le Zehst, « Zero Emission High Speed Transport », d'une capacité de 50 à 100 personnes. Les premiers essais s'effectueraient en 2020 ;
- à Londres, la nouvelle gare ferroviaire Blackfriars, actuellement en construction sur le pont du même nom qui traverse la Tamise au niveau de la City, va devenir courant 2012 le plus grand pont au monde équipé de la technologie solaire photovoltaïque ;
- le loueur de voitures Rent A Car propose une offre de rachat des anciens véhicules contre des bons de location ;
- le Premier Ministre turc a annoncé la construction d'un canal de 150 mètres de large, 45 à 50 kilomètres de long et 25 mètres de profondeur qui reliera la mer Noire à la mer de Marmara.

Le nombre d'abonnés est passé de 1 000 personnes en 2009 à 4 000 personnes aujourd'hui.

<http://www.strategie.gouv.fr/le-panorama-des-transports>

### Pour un processus de participation du public adapté à un développement responsable des nouvelles technologies

*Document de travail n° 5 du 8 novembre 2011*

Lorsque leur impact peut se révéler important, la puissance publique doit se saisir le plus en amont possible des questions liées à de nouvelles technologies et définir un encadrement responsable de leur développement, qui peut conduire aussi bien à leur diffusion auprès du

grand public qu'à leur abandon. Le citoyen ne peut être absent de cette réflexion. Doit-on recourir, à cette fin, à la procédure de débat public ?

Les difficultés auxquelles a été confronté le récent débat sur les nanotechnologies amènent à s'interroger. Leur analyse par le président de la Commission nationale du débat public montre que la spécificité du débat sur les nanotechnologies ne tient pas tant aux questions de société qu'il soulève, et qui sont le fait de tous les débats, qu'au développement actuel des nanotechnologies et à leur nouveauté : leurs utilisations, leurs effets et leurs risques sont difficiles à cerner et comportent de nombreuses incertitudes, notamment sur la détection des nanoparticules et sur leur mesure. Fort logiquement, le débat s'est donc heurté à un certain nombre de difficultés : la signification même du terme « nanotechnologies », l'identification du périmètre de l'objet à débattre, l'incompréhension par le public de l'objet en discussion que constituait « la régulation (ou l'encadrement) de leur développement », mais aussi l'inconnue sur la suite qui sera donnée au débat et qui est un facteur essentiel du succès. Enfin, l'absence de décision consécutive au débat accroît l'impression d'insuccès.

Les débats publics mettent en jeu des attitudes et des représentations collectives irréductibles aux simples considérations relatives au sujet en discussion et à son intérêt intrinsèque. Cela fait leur difficulté, mais aussi leur richesse : la critique qui s'y exprime mobilise toutes les sensibilités et leur confère ainsi un caractère irremplaçable. C'est pourquoi, ni référendum ni sondage, le débat public, qui agit comme un révélateur des opinions de la société, doit être au centre d'un processus de participation du public adapté à la définition d'un développement responsable des nouvelles technologies.

#### **Dès lors quatre mesures sont envisageables :**

- définir pour chaque technologie émergente dont l'impact est potentiellement important pour la santé ou l'environnement, un processus de participation du public à la définition de son encadrement ;
- maintenir le débat public d'option générale de la loi de 2002 comme figure centrale de la participation. Démarrer celle-ci le plus à l'amont possible du processus d'émergence, par la préparation participative d'une saisine de la CNDP pour un premier débat, valant décision du moment et de l'objet de ce débat ;
- afin de garantir l'utilité du débat, imposer aux administrations concernées, comme pour les débats de projet, de publier et de motiver les conclusions qu'elles en tirent et de les soumettre à une concertation d'après débat ;
- développer des actions de recherche sur la notion de développement responsable des nouvelles technologies et sur les instruments administratifs de leur encadrement.

## **2.4. Organisation de colloques et séminaires**

### **« Incitations comportementales et environnement »**

*9 Mars 2011 (en collaboration avec le DQS)*

Le Centre d'analyse stratégique a organisé un colloque « Incitations comportementales et environnement » le mercredi 9 mars 2011. Dans le domaine de l'écologie comme ailleurs, il y a souvent loin des intentions aux actes. 79 % des Français se déclarent prêts à consommer de manière responsable mais les « consommateurs », autrement dit ceux qui allient le geste à la parole, représentent en réalité moins du quart de la population (20 %)...

Aussi nécessaire soit-elle, l'évolution des comportements ne se décrète pas. En revanche, il est possible de la favoriser.

Jusqu'à présent, les politiques environnementales ont eu recours à des instruments fiscaux et normatifs, à des campagnes d'information et d'éducation. En complément, de nouvelles approches sont aujourd'hui à prendre en considération, dans le but de pérenniser et d'élargir les pratiques écologiques à l'échelle de la société. Certaines de ces méthodes proposent de mobiliser les théories des sciences comportementales qui préconisent d'actionner plusieurs leviers, notamment la force du conformisme social, pour inciter au changement de comportement. Les expérimentations menées à l'étranger démontrent l'intérêt de telles stratégies lorsqu'elles s'inscrivent dans une politique environnementale globale, à la fois cohérente et ambitieuse.

Le Centre d'analyse stratégique avait souhaité inviter des experts à partager leurs travaux et leurs expériences lors d'un séminaire intitulé « Incitations comportementales et environnement ».

Comment lever les obstacles à l'adoption généralisée de comportements écologiques ? Quels sont les atouts et les limites des différentes incitations que les pouvoirs publics peuvent mettre en œuvre ? Comment articuler au mieux ces instruments incitatifs ? Autant de questions qui ont guidé notre réflexion.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/actes-du-colloque-incitations-comportementales-et-environnement>

**« Des voitures à partager dans l'activité quotidienne  
Pour quels besoins ? Pour quels services ? A quelles conditions ? »**

*28 juin 2011*

Ce séminaire a été organisé par le Centre d'analyse stratégique dans le cadre de la mission « Nouvelles mobilités dans les territoires périurbains et ruraux ». Il a eu pour ambition d'examiner les développements possibles du partage de la voiture à grande échelle sur un bassin de vie, au profit des usagers, des professionnels de la mobilité, des collectivités...

Chaque jour, 20 millions de voitures circulent dans les territoires périurbains et ruraux pour assurer les déplacements de proximité liés à l'activité quotidienne (domicile-travail, trajets professionnels et personnels). Ces véhicules – personnels ou d'entreprise – sont le plus souvent affectés à un usage unique, professionnel ou familial, et largement sous-utilisés (pendant la journée ou la semaine) ou sous occupés (une et parfois deux personnes par véhicule). Leur usage représente près de 50 % des circulations totales du parc automobile français, 20 milliards d'euros de dépenses de carburants, et l'émission de 40 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> (soit 8 % des émissions totales de gaz à effet de serre tous secteurs confondus).

Une partie croissante de la population de ces territoires, et notamment les ménages à revenus modestes, recherche une mobilité moins coûteuse qui serait adaptée à ses activités de la vie courante : se rendre au travail, faire ses courses, transporter les enfants et adolescents pour accéder à leurs lieux de loisirs et de rencontres, accompagner les personnes âgées ou handicapées...

Dans une perspective de fortes hausses des coûts de l'énergie et de lutte contre le réchauffement climatique, une utilisation plus partagée de ces véhicules à grande échelle ne serait-elle pas une réponse pragmatique ? Pour les entreprises, afin de faciliter les trajets de leurs employés et de maîtriser les déplacements professionnels ; pour les activités de la vie courante, les commerces ou la vie associative, le partage de la voiture permet également de mutualiser les ressources et de diminuer les coûts.

C'est pourquoi, le Centre d'analyse stratégique a réuni les partenaires économiques et sociaux pour réfléchir à la possibilité de développer beaucoup plus fortement qu'aujourd'hui des services de voiture partagée : véhicules d'entreprises ou de collectivités, mis en commun entre

particuliers de trajets professionnels ou familiaux, et autres formes de covoiturage et d'autopartage.

Que faites-vous et/ou que proposez-vous de faire pour utiliser plus efficacement le parc de véhicules (existant ou futur) ? A quelle offre de mobilité cette proposition peut-elle conduire ?

Comment changer d'échelle : quelles dispositions d'ordre général pourraient faciliter le développement à grande échelle de « voitures à partager » ?

### « Comment débattre des nouvelles technologies ? »

*8 novembre 2011 (en collaboration avec le Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies)*

Comment notre société peut-elle débattre du développement des technologies et des innovations émergentes, afin d'aboutir à leur développement responsable ? Quels principes doivent nous guider dans l'organisation des concertations correspondantes ?

Ce colloque avait pour objectif d'approfondir la réflexion autour de ces questions de fond et de société.

Depuis la Révolution française, notre société est confrontée à la perpétuelle redéfinition des relations entre la souveraineté du peuple et le pouvoir du gouvernement représentatif. Certes, l'essence même de notre démocratie réside dans le vote électoral : il n'en reste pas moins vrai que, comme le montre Pierre Rosanvallon, « une "souveraineté plus active et plus complexe" peut conduire à un gouvernement plus fidèle et plus attentif à la volonté générale, sans nier pour autant la formidable ambiguïté qui s'attache à ce dernier terme ».

Dans une société que certains disent de plus en plus désenchantée par le politique, mais qui sait se mobiliser lorsqu'elle trouve de l'intérêt aux enjeux qui lui sont soumis, c'est bien la question de savoir comment donner forme à cette « souveraineté plus active » qui se pose désormais.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/colloque-comment-debattre-des-nouvelles-technologies>

## 2.5. Auditions et participation à des colloques, séminaires et groupes de travail

Présentation des travaux du DDD :

- Panorama des travaux du département devant la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, présidé par M. Serge GROUARD, le 9 février 2011.
- Présentation des rapports « La grande vitesse ferroviaire » et « L'ouverture à la concurrence ferroviaire du transport de voyageurs » devant les Commissions particulière des Assises du ferroviaire présidées par M. Bruno ANGLES et par Monsieur Gilles SAVARY, septembre-octobre.  
  
+ participation aux Assises du ferroviaire (septembre 2011- décembre 2011).
- Présentation de la note d'analyse « Les gaz non conventionnels : une révolution énergétique nord-américaine non sans conséquences pour l'Europe » devant M. François-Michel GONNOT et M. Philippe MARTIN, députés, chargés de la mission d'information sur les gaz et huile de schiste.
- Présentation de la note d'analyse « Pour un développement responsable des nanotechnologies » Symposium « YESS2012 – Nanosciences and clean technologies »,

organisé à l'université de Berkeley, Californie, par le consulat général de France à San Francisco et l'université de Berkeley, le 22 mars 2012.

- Présentation du rapport « Une ambition spatiale pour l'Europe » :
  - au CGEJET le 9 novembre 2011 ;
  - à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques le 14 février 2012.
  
- Présentation du rapport « Le fossé numérique en France » :
  - la Fédération du service aux particuliers (FESP) le 14 décembre 2011 ;
  - le Syntec numérique le 13 janvier 2012 ;
  - devant Mme Laure de la RAUDIÈRE et Mme Corinne ERHEL, députées, chargées du rapport d'information sur la mise en application de la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique.
  
- Présentation du rapport « Les aides publiques nuisibles à la biodiversité » :
  - audition de Guillaume Sainteny par la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale le 15 février 2012 ;
  - présentation devant les membres relevant de la Commission permanente des Ressources naturelles et de ses deux collègues "biodiversité et milieux naturels" "gestion intégrée de l'eau" du Commissariat Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) le 22 février 2012 ;
  - présentation aux DREAL le 14 mars 2012 ;
  - présentation du chapitre « eau » à l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) le 11 mai 2012 (lors de la réunion des opérateurs de recherche (Inra, Ifremer, BRGM, Engées,...) pour décider de la R&D pour les trois et six années à venir de l'ONEMA).



## Département Économie-Finances

### 1 ■ Présentation générale des travaux

Les travaux du DEF sont centrés en 2011 sur trois grands axes : la question de la croissance en situation d'après crise ; les enjeux de la politique macro-économique ; les questions liées à la réglementation, aux incitations et à la fiscalité optimale.

#### 1.1. Croissance, offre, structure de production

##### *Secteur stratégique pour la croissance*

La crise a renforcé les doutes sur la capacité des économies développées à suivre un sentier de croissance à la fois soutenable, vigoureux et riche en emplois : les choix d'investissement privés et publics opérés dans la période de l'après crise seront décisifs. Le colloque international annuel organisé par le CAS à la rentrée de septembre a été l'occasion d'identifier les moteurs de cette croissance et d'orienter les arbitrages de politique économique pour renforcer la croissance potentielle en France et en Europe.

Le deuxième type de travaux a porté sur les arbitrages en matière de politique industrielle. La crise, à travers les divers plans nationaux de relance et dispositifs de soutien à la R&D, a redonné une pertinence à l'idée de politique industrielle : aujourd'hui, alors que le temps n'est plus aux « grands programmes » planifiés et bénéficiant d'une concentration de moyen, il faut repenser cette politique, en mettant au cœur des préoccupations l'émergence de secteurs à forte intensité technologique ou de connaissance. Les grands arbitrages sont opérés de façons très diverses par les grandes économies. Ils s'accompagnent d'un renforcement des dispositifs d'évaluation des investissements dans la mesure où l'État intervient avec beaucoup plus de réactivité que par le passé. Dans le prolongement du rapport « croissance potentielle » du CAS et de la DG Trésor et des travaux récents du CAE, le CAS revient à travers deux notes d'analyse et un document de travail sur les grandes options qui sous-tendent l'élaboration des politiques industrielles dans les économies développées situées à la frontière technologique : « investissements d'avenir et politique industrielle en Europe : quel ciblage et quelle sélection des projets innovants ? » ; « les aides publiques à la R&D : mieux les évaluer et les coordonner pour améliorer leur efficacité » ; « l'aide publique aux entreprises en matière de R&D et d'innovation : quelle efficacité ? ».

Enfin, le CAS s'est interrogé sur la manière de renforcer la « chaîne de l'amorçage » (des *business angels* au capital investissement) après la crise : quelles incitations mettre en place pour développer les sources de financement du capital amorçage et une industrie du capital risque pérenne ? C'est l'objet de la note d'analyse « Business Angels et capital-risque en France : les enjeux fiscaux ».

##### *Internalisation et compétitivité des entreprises*

Alors que la France est le deuxième investisseur mondial à l'international, l'internalisation des entreprises est souvent analysée, dans notre pays, sous le prisme des délocalisations, réelles ou supposées. Un état des lieux de la réalité de l'internalisation, accompagné d'une mise en perspective des problèmes, mais aussi des atouts qu'elle permet de faire valoir, est donc nécessaire.



Le CAS en association avec l'AFIL, la DG Trésor et la DATAR, a élaboré, en conservant le format choisi en 2010, le « tableau de bord 2011 de l'attractivité de la France », document de référence présentant la position de la France dans un groupe de douze pays développés.

Le CAS a par ailleurs participé au groupe de travail sur la compétitivité de l'industrie française, mis en place par le Conseil national de l'Industrie (CNI) d'avril à juillet 2011.

Enfin, le CAS a organisé, en partenariat avec la fondation Friedrich Ebert (Friedrich-Ebert-Stiftung) et la fondation SWP (Stiftung Wissenschaft und Politik), un séminaire « La Chine : partenaire et concurrent de l'Europe » à Paris en novembre 2011.

## **1.2. Financement public et privé de l'économie, politique macro-économique**

Nos travaux sur ce thème se sont inscrits naturellement dans le calendrier des événements internationaux de l'année, G8 et G20. Trois angles ont été privilégiés

### **1.3. Financement international**

La crise financière a révélé les faiblesses des systèmes financiers américain et européen. Après les interventions des États destinées à contenir la crise, des réformes structurelles ont été mises graduellement en œuvre (loi Dodd-Frank, Bâle III, paquet de supervision européenne). En 2011, le département s'est attaché à analyser la réforme financière de Bâle III (note d'analyse « Réforme financière de Bâle III : chemin parcouru et enjeux futurs »).

#### ***Policy mix***

Il s'agit d'évaluer les politiques budgétaires dans un contexte de politiques monétaires non conventionnelles. La note d'analyse « la crise et ses répercussions sur la conduite des politiques monétaire et budgétaire » et le document de travail « L'impact de la crise sur la conduite des politiques monétaire et budgétaire », analysent les interactions entre politiques budgétaire et monétaire en sortie de crise.

#### ***L'avenir d'un gouvernement économique européen en sortie de crise***

Le rapport Van Rompuy de 2010 recommande de procéder à « une évaluation annuelle du risque de déséquilibre et de vulnérabilité dans le domaine macroéconomique en faisant appel à un mécanisme d'alerte fondé sur un nombre limité d'indicateurs ». La note d'analyse « Gouvernance économique européenne : quels indicateurs pour prévenir les déséquilibres et renforcer la convergence ? » teste la pertinence et la robustesse des indicateurs en débat et formule des propositions sur la base des enseignements tirés de l'analyse des précédentes crises.

### **1.4. Incitations, réglementation**

En 2011, le département a centré ses travaux sur deux axes : améliorer l'accès au logement, normes/information

#### ***Améliorer l'accès au logement***

La dépense de logement connaît une hausse continue depuis 20 ans dans le budget des ménages. Certains considèrent qu'il s'agit d'une tendance de long terme (comme la santé, le logement serait un bien de consommation « supérieur »), là où d'autres voient plutôt une rupture au tournant des années 1990-2000, période à partir de laquelle la hausse des prix ne

correspondrait plus à une amélioration de la qualité des logements. Quoi qu'il en soit, cette hausse des dépenses de logement dans les dépenses des ménages est mal vécue et contribue à entretenir un sentiment de déclassement social. Dans ce contexte, le CAS a réfléchi aux conditions d'accès au logement et aux conditions de développement de cette offre. Deux notes d'analyses ont été produites. La première, « L'évolution des prix du logement en France sur 25 ans », tente d'expliquer les mécanismes qui sous-tendent le renchérissement du logement. La seconde, « Les aides au logement des ménages modestes », pose la question de l'efficacité de la production publique de logement.

### *Transparence de l'information*

La France dispose d'un système statistique considéré comme l'un des meilleurs du monde. Mais paradoxalement, de nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer la mauvaise qualité de l'accès aux données. Les problèmes concernent différents acteurs à différents titres. La société civile, qui ne dispose pas d'un portail d'accès centralisé et simple d'utilisation pour trouver les réponses qu'elle cherche ; les chercheurs, qui butent souvent sur des procédures lourdes pour accéder aux données. Mais c'est aussi l'efficacité de l'administration dans son ensemble qui pourrait être améliorée en mutualisant mieux les moyens dont elle dispose. Dans ce cadre le CAS a organisé un groupe de travail sur l'Open Data et réuni les différentes parties prenantes de la question pour dégager les priorités en vue d'une plus grande transparence.

Parallèlement, le département a poursuivi le développement d'un modèle de microsimulation du système socio-fiscal français. OpenFisca est un logiciel libre de simulation du système socio-fiscal français. Il permet de visualiser simplement un grand nombre de prestations sociales et d'impôts payés, par les ménages, et de simuler l'impact de réformes sur le budget des ménages. Il s'agit d'un outil à vocation pédagogique pour aider les citoyens à mieux comprendre le système socio-fiscal.

## 2 ■ Liste des travaux

### 2.1. Notes d'analyse

#### N° 206, janvier 2011

#### « Volatilité des prix des matières premières – Volet 1 : Pour une régulation des marchés financiers »

Les marchés de matières premières ne sont pas un marché d'actifs comme les autres : ces produits étant des intrants incontournables de l'économie réelle, leur évolution de prix a des conséquences directes et immédiates sur les investissements, la production ou encore l'alimentation, comme l'ont montré l'envolée des prix de 2007-2008 et plus récemment encore la crise sur le blé russe. Ces marchés font donc l'objet d'une attention toute particulière de la part des pouvoirs publics, qui les ont inscrits à l'ordre du jour du G20 de 2011. L'analyse économique conclut généralement que les mouvements des cours observés ces dernières années sont principalement dus à la tension qui a pu exister entre une offre stagnante et une demande croissante. La littérature sur le sujet, si elle explique les mécanismes à l'œuvre, ne fournit aucune preuve de la responsabilité des marchés à terme, et plus particulièrement des opérateurs financiers, dans la hausse des prix de 2007-2008. A charge toutefois pour les pouvoirs publics et les autorités de marché de trouver un juste équilibre avec une réglementation permettant de prévenir l'emballement des cours tout en préservant le développement de ces marchés, essentiels aux besoins de couverture et à la formation des anticipations de prix.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/note-d-%E2%80%99analyse-206-volatilite-des-prix-des-matieres-premieres-volet-1-janvier-2011>

**N° 208, janvier 2011****« Les aides publiques à la R&D : mieux les évaluer et les coordonner pour améliorer leur efficacité »**

De nombreux pays ont mis en place des aides publiques à la Recherche et Développement (R&D) des entreprises. Au moment où les contraintes budgétaires sont plus fortes que jamais, il convient de s'interroger sur l'efficacité de telles aides. Si des effets tangibles de ces politiques sont mesurables (effet de levier sur les dépenses privées de R&D), leur évaluation demeure encore malaisée. Il est notamment difficile d'apprécier leur impact, dans la durée, sur la capacité d'innovation d'un pays. Cela relève principalement du fait que les dépenses de R & D des entreprises ne sont qu'une des composantes du processus d'innovation. Mais cela tient aussi à l'absence de démarche systématique d'évaluation. Dans le prolongement d'un récent colloque du Centre d'analyse stratégique, cette note vise à mettre en perspective les diverses pratiques adoptées en matière d'aides publiques à la R & D en soulignant le rôle de l'évaluation pour l'élaboration du « design » d'une politique en faveur de l'innovation.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/note-d-%E2%80%99analyse-208-entreprises-et-innovation-les-aides-publiques-la-r-d-mieux-les-evaluer-et>

**N° 209, janvier 2011****« Réforme financière de Bâle III : chemin parcouru et enjeux futurs »**

La présente étude montre la nécessité d'endiguer la diffusion systémique des risques financiers en augmentant les ratios prudentiels. Le coût immédiat de ces exigences est compensé par la moindre occurrence de crises majeures. Le surcoût induit par un renforcement des exigences de fonds propres au passif des banques n'a pas nécessairement un fort impact haussier sur le coût d'intermédiation. La solidité des passifs peut en retour limiter le coût des ressources bancaires et prévenir les crises de liquidité. Le financement sur fonds propres des banques pourrait enfin être facilité par une plus grande transparence sur la qualité des bilans, notamment par la pratique plus systématique de *stress tests*. Le durcissement des normes sur les seules banques comporte néanmoins des risques qui amènent à souligner la nécessité d'étendre les exigences prudentielles à d'autres acteurs du marché. A l'extrême, il existe un risque de voir migrer une part de l'activité de crédit vers le système financier peu ou pas régulé ("*shadow banking*"). Enfin, la mise en place de normes sur un large périmètre ne doit pas occulter que la limitation des risques systémiques passe par une moindre concentration du secteur bancaire, en agissant sur deux leviers : une plus forte segmentation des métiers et un durcissement des règles de concurrence pour limiter le syndrome "*too big to fail*". La nouvelle architecture de la régulation financière européenne devra intégrer toutes ces dimensions.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/note-d-%E2%80%99analyse-209-reforme-financiere-de-bale-iii-chemin-parcouru-et-enjeux-futurs-janvier-2>

**N° 214, février 2011****« Tendances de l'emploi public : où en est-on ? »**

La croissance des effectifs de l'État connaît une véritable inflexion depuis le milieu des années 2000. En 2009, la Cour des comptes avait émis de sérieuses réserves sur la portée véritable de ce processus d'ajustement des administrations centrales, en insistant sur l'ampleur des transferts entre niveaux et opérateurs de l'administration. Le bilan s'arrêtait néanmoins à 2007. L'analyse qui suit tente de prolonger la réflexion en intégrant l'ensemble de l'information contenue dans les documents budgétaires jusqu'en 2011 et en extrapolant certaines tendances. Depuis 2006, les ministères ont effectivement diminué de plus de 5,3 % leur emploi, hors effet des transferts et des déconcentrations d'effectifs. Sur l'ensemble des administrations (centrales, locales et sociales) l'emploi s'est quasiment stabilisé depuis 2004 ce qui marque une véritable rupture par rapport à la tendance fortement haussière observée précédemment. Le suivi plus détaillé par ministère, par grade, par mode de gestion met par

ailleurs en évidence un important processus de recomposition de l'emploi et souligne l'intérêt des outils, parfois méconnus, de gestion des ressources humaines dont dispose l'administration. Chacun s'accorde sur le fait que changer de taille ne peut se faire sans modifier l'organisation et sans mobilité interne. Et pour y parvenir, il faut que plusieurs conditions soient réunies : la mise à disposition d'indicateurs détaillés d'emploi en cohérence avec le périmètre large des administrations publiques, sur lequel les organisations internationales et les marchés financiers évaluent la gestion des finances publiques ; la (re-)mise en mouvement d'une démarche intégrée et coordonnée de gestion prévisionnelle des effectifs ; et l'activation véritable des outils de mobilité entre différents secteurs des administrations.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/note-de-synthese-214-tendances-de-l%E2%80%99emploi-public-ou-en-est-fevrier-2011>

### N° 221, avril 2011

#### « L'évolution des prix du logement en France sur 25 ans »

Depuis quinze ans, les prix du logement en France connaissent une évolution apparemment déconnectée de celle des loyers :

- les loyers, à surface et qualité constantes, ont globalement évolué comme le revenu disponible moyen. La dépense de logement a néanmoins augmenté, compte tenu de l'élévation de la taille moyenne et de la qualité des logements. Ce mouvement n'est pas homogène sur le territoire et entre les différentes catégories de revenus ;
- en revanche, les prix d'acquisition ont doublé et cette hausse généralisée ne semble pouvoir être expliquée que marginalement par l'augmentation du coût de la construction ou un déficit généralisé de construction. La croissance relativement modérée des loyers infirme l'hypothèse d'une pénurie généralisée de logements. En revanche, la rareté du foncier dans les zones les plus demandées contribue probablement assez fortement à la hausse des prix. Cette hausse a aussi été favorisée par l'amélioration de la capacité d'emprunt des ménages, alliée à une fiscalité favorable, qui alimente la demande. Si la première phase de hausse pouvait paraître cohérente avec la baisse des taux d'intérêt, il semble aujourd'hui probable que celle-ci ait biaisé les anticipations à la hausse, créant une bulle sur le marché immobilier français. Les mécanismes identifiés dans la présente note tempèrent les bénéfices potentiels d'un renforcement généralisé de la demande et plaident pour des réformes structurelles maîtrisées visant à dynamiser l'offre ou à réduire les freins à la mobilité résidentielle pour une allocation plus efficace du parc de logements.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/note-d-%E2%80%99analyse-221-l%E2%80%99evolution-des-prix-du-logement-en-france-sur-25-ans>

### N° 222, mai 2011

#### « Centres financiers offshore et système bancaire « fantôme »

Les centres financiers offshore (CFO) ou « paradis prudeniels » font figure de « lignes de faille » de la supervision macroprudentielle nécessaire à la stabilité du système financier. Comment éviter qu'ils ne constituent des angles morts de la régulation financière ? En dépit des indices soulignant leur rôle dans des stratégies financières opaques, le manque de données et d'analyses opérationnelles empêche souvent d'aller au-delà de la dénonciation de certains États. Cette note vise à cerner ce concept de « CFO », flou du point de vue juridique, en explorant les données révélant leur rôle de production d'ingénierie financière pour le reste du monde. Elle donne un aperçu du degré d'imbrication des centres offshore dans les places financières classiques, élément important durant la crise et qui conduit à plusieurs préconisations de régulation financière. Afin d'éroder leur attractivité, une solution pour le régulateur consiste à renchérir le coût d'exposition des institutions bancaires conventionnelles

à ces circuits « dérogatoires ». Il s'agit tout d'abord d'organiser une surveillance fiscale, juridique et prudentielle de ces centres et des innovations financières qui s'y développent. Le contrôle des transactions des institutions régulées avec les moins régulées impose également de pouvoir mesurer leur degré d'exposition selon la résidence des contreparties, afin de s'assurer que celles-ci disposent d'une couverture suffisante au regard des prises de position considérées risquées.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/note-d-%E2%80%99analyse-222-centres-financiers-offshore-et-systeme-bancaire-fantome>

### N° 235, septembre 2011

#### « Gouvernance économique européenne : quels indicateurs pour prévenir les déséquilibres et renforcer la convergence ? »

La crise a révélé que même des États dont les finances publiques affichaient un solde public à l'équilibre avant la crise, pouvaient être sujets à des déséquilibres financiers importants. Au sein de la zone euro, chacun est convaincu de la nécessité de se doter de mécanismes de prévention du risque systémique plus complets que ceux actuellement prévus par le Pacte de stabilité et de croissance. Cette réforme, adoptée lors du Conseil européen de mars 2011, est actuellement en débat au Parlement européen et s'inscrit dans un dispositif plus général destiné à renforcer la surveillance macroprudentielle de la zone euro. Elle prévoit notamment la mise en place d'une procédure de prévention et de correction des déséquilibres macroéconomiques « excessifs » qui entérine l'élargissement de la surveillance multilatérale à des critères non exclusivement budgétaires. Cependant, si cet élargissement fait consensus, le choix des indicateurs de déséquilibre reste ouvert. L'état actuel des propositions révèle au moins deux lectures distinctes, quoique non exclusives, des sources potentielles d'instabilité au sein de la zone euro. L'une impute les déséquilibres excessifs au creusement des écarts de compétitivité entre États membres, l'autre à une expansion du crédit accompagnée d'une forte augmentation du prix des actifs, mobiliers ou immobiliers. L'objet de cette note est de tester la pertinence et la robustesse des indicateurs en débat et de formuler des propositions sur la base des enseignements tirés de l'analyse des précédentes crises.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/gouvernance-economique-europeenne-note-d-analyse-235-septembre-2011>

### N° 236, septembre 2011

#### « Investissements d'avenir » et politique industrielle en Europe : quel ciblage et quelle sélection des projets innovants ?

Tous les pays développés sont confrontés à la nécessité de réorienter leur modèle de croissance en réponse aux nouveaux grands défis socio-économiques (changement climatique, raréfaction des ressources naturelles, vieillissement démographique, etc.). Le caractère de plus en plus limité des ressources disponibles – notamment du côté des budgets publics – impose alors de faire des choix. Le débat ne porte ainsi plus sur l'existence même et le bienfondé de la politique industrielle mais sur ses objectifs concrets et ses modalités d'application. L'analyse présentée dans cette note montre que la politique industrielle s'est profondément transformée, en particulier sur la question du ciblage et du mode opératoire. À cet égard, la comparaison internationale révèle que les principaux pays comparables ne se distinguent guère par les grands domaines prioritaires (biomédical, nanotechnologies, économie numérique, etc.) qu'ils ont choisi de promouvoir. Ils se différencient davantage par la manière dont, à un niveau plus fin, ils organisent concrètement la sélection des projets innovants, en fonction des caractéristiques et besoins spécifiques de leurs systèmes d'innovation.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/investissements-d-avenir-et-politique-industrielle-en-europe-note-d-analyse-236-sept-2011>

**N° 237, septembre 2011****« Business Angels et capital-risque en France : les enjeux fiscaux »**

Les barrières administratives à la création d'entreprises ont été fortement allégées en France au cours des dernières années. Pour que cette politique porte tous ses fruits en matière d'innovation, la qualité du financement est décisive. Elle permet notamment d'orienter vers la création des compétences rares, souvent attirées aujourd'hui vers la grande entreprise ou la fonction publique. La chaîne du financement des « jeunes pousses » a notamment besoin des *business angels* – personnes extérieures à la sphère privée (famille, amis, etc.), dont la surface financière est suffisante pour engager des investissements à haut risque et haut rendement. Leur assise financière assure aux entrepreneurs un niveau de revenu minimal au cours des deux ou trois années nécessaires au décollage d'un concept innovant. Aux États-Unis, ces investisseurs « amorcent » chaque année plusieurs dizaines de milliers de projets avec des apports moyens de 100 000 à 200 000 dollars. Plus en aval, sur cette chaîne sélective du financement, les fonds de capital-risque prennent le relais, avec des sommes supérieures à 1 million de dollars, pour accompagner le développement des 3 000 à 4 000 projets à plus fort potentiel. Plus en aval encore, le rachat ou la cotation permettent la valorisation des entreprises matures et performantes. Ni la France ni l'Europe continentale ne disposent d'une chaîne de financement de cette envergure. Les *business angels* sont en moindre nombre et interviennent sur des montants de l'ordre de 40 000 euros en moyenne. En sortie, le marché des valeurs de croissance demeure segmenté et peu liquide. Cette note aborde les enjeux fiscaux qui permettraient de drainer l'épargne des plus fortunés vers les problématiques d'accompagnement et de financement des entreprises en démarrage, soit de façon directe, soit *via* des fonds spécialisés. Le cadre d'incitation actuel est fragmenté par véhicule financier et relativement instable. Par ailleurs, l'agrément dont bénéficient les investisseurs est renégocié régulièrement, ce qui crée une incertitude sur la pérennité de ces dispositifs. Dans ce contexte, la définition de quelques principes éviterait la stratification des dispositifs qui nuit à leur efficacité.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/business-angels-et-capital-risque-en-france-les-enjeux-fiscaux-note-danalyse-237-septembre-2>

**N° 238, septembre 2011****« La crise et ses répercussions sur la conduite des politiques monétaire et budgétaire »**

La crise financière déclenchée en 2007 a transformé en profondeur les instruments de politique économique et la manière dont les économistes avaient l'habitude de les analyser, même s'il est encore tôt pour en mesurer toute la portée. La première certitude qu'il a fallu remettre en cause est l'idée que les fluctuations macroéconomiques étaient sous contrôle. L'époque de la Grande Modération, que les pays développés ont connue depuis le milieu des années 1980 avec une production et une inflation stables, ne semble ainsi plus d'actualité. Ce contexte économique avait abouti à une nouvelle synthèse dans la pensée économique, où les économies ne s'éloignaient de l'équilibre que sous l'effet de chocs exogènes, et non de processus internes sources de déséquilibres cumulatifs. Les conséquences du krach boursier de 1987 ou de l'explosion de la bulle internet en 2000 ont été en effet bien maîtrisées. Peu d'attention était d'ailleurs portée à la réglementation financière et à l'impact d'une crise financière sur la sphère réelle. De plus, la politique monétaire était l'instrument principal d'une politique contracyclique, conduite le plus indépendamment possible, permettant une mise en œuvre plus rapide que la politique budgétaire soumise aux contraintes politiques. Mais en 2007, l'explosion d'une bulle spéculative sur le logement aux États-Unis notamment, et la crise des *subprimes* dans un secteur financier dérégulé, ont non seulement obligé les banques centrales à baisser les taux d'intérêt presque à zéro et à mener des politiques non conventionnelles, mais ont aussi contraint les États à augmenter fortement leurs déficits pour éviter *in fine* de subir une nouvelle Grande Dépression. La crise financière a transformé le monde économique : il s'agit maintenant de l'interpréter.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/la-crise-et-ses-repercussions-sur-la-conduite-des-politiques-monetaire-note-danalyse-238-sep>

## 2.2. Rapports et Documents

### L'aide publique aux entreprises en matière de R&D et d'innovation : quelle efficacité ?

*Document de travail n° 2011-01, janvier 2011*

L'innovation et la recherche et développement (R&D) constituent plus que jamais des enjeux-clés, pour les pays européens, notamment pour renforcer leur potentiel de croissance économique.

Dans cette perspective et dans le contexte de budgets publics de plus en plus contraints, il convient de s'interroger sur l'efficacité des aides publiques visant à stimuler l'effort de R&D et d'innovation des entreprises. À cette fin, le présent texte revient tout d'abord sur les raisons qui justifient l'existence même de ces aides publiques, avant d'analyser les principaux types d'aides en la matière (aides directes et aides indirectes de type crédit d'impôt recherche), sous l'angle de leurs mérites et défauts relatifs. Il présente ensuite les résultats de quelques-uns des travaux menés à ce sujet sur un échantillon de pays comparables, principalement en Europe. En particulier, il fait le bilan des estimations économétriques qui ont évalué les effets des aides publiques à la R&D privée. Il montre qu'au-delà, il faut s'assurer que ces aides s'intègrent de façon cohérente dans une politique plus large en faveur de l'innovation.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/document-de-travail-n%C2%B01-L%E2%80%99aide-publique-aux-entreprises-en-matiere-de-r-d-et-d%E2%80%99innovation-qu>

### Des indicateurs avancés de stabilité financière pour la zone euro

*Document de travail n° 2011-03, juin 2011*

La crise a révélé que même des États dont les finances publiques affichaient un solde public à l'équilibre avant la crise pouvaient être sujets à des déséquilibres financiers importants. Chacun au sein de la zone euro est convaincu de la nécessité de se doter de mécanismes de prévention du risque systémique plus complets que ceux actuellement prévus par le Pacte de Stabilité et de Croissance. Cependant, si cet élargissement fait consensus, le choix des indicateurs de déséquilibre reste ouvert. L'état actuel des propositions révèle au moins deux lectures distinctes, quoique non exclusives, des sources potentielles d'instabilité au sein de la zone euro. L'une impute les déséquilibres excessifs au creusement des écarts de compétitivité entre États membres, l'autre à une expansion du crédit accompagnée d'une forte augmentation du prix des actifs, mobiliers ou immobiliers. L'objet de cette étude est de tester la pertinence et la robustesse des indicateurs en débat et de formuler des propositions sur la base des enseignements tirés de l'analyse des précédentes crises.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/document-de-travail-n%C2%B03-des-indicateurs-avances-de-stabilite-financiere-pour-la-zone-euro>

### L'impact de la crise sur la conduite des politiques monétaire et budgétaire

*Document de travail n° 2011-04, septembre 2011*

La crise financière déclenchée en 2007 a transformé en profondeur les instruments de politique économique et la manière dont les économistes avaient l'habitude de les analyser, même s'il est encore tôt pour en mesurer toute la portée. La première certitude qu'il a fallu remettre en cause est l'idée que les fluctuations macroéconomiques étaient sous contrôle. L'époque de la

Grande Modération, que les pays développés ont connue depuis le milieu des années 1980, ne semble ainsi plus d'actualité. Ce contexte économique avait abouti à une nouvelle synthèse dans la pensée économique, où les économies ne s'éloignaient de l'équilibre que sous l'effet de chocs exogènes et non de processus internes sources de déséquilibres cumulatifs. Les conséquences du krach boursier de 1987 ou de l'explosion de la bulle internet en 2000 ont été en effet bien maîtrisées. Peu d'attention était d'ailleurs portée à la réglementation financière et à l'impact d'une crise financière sur la sphère réelle. De plus, la politique monétaire était l'instrument principal d'une politique contracyclique, conduite le plus indépendamment possible, permettant une mise en œuvre plus rapide que la politique budgétaire soumise aux contraintes politiques. Mais en 2007, l'explosion de la bulle spéculative sur le logement aux États-Unis notamment, et la crise des subprimes dans un secteur financier dérégulé, ont non seulement obligé les banques centrales à baisser les taux d'intérêt presque à zéro et à mener des politiques non conventionnelles, mais ont aussi contraint les États à augmenter fortement leurs déficits pour éviter in fine de subir une nouvelle Grande Dépression. La crise financière a transformé le monde économique : il s'agit maintenant de l'interpréter.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/document-de-travail-n%C2%B04-I%E2%80%99impact-de-la-crise-sur-la-conduite-des-politiques-monetaire-et-bud>

### France 2030 : cinq scénarios de croissance

#### **Rapports et Documents n° 35**

#### **Rapport du groupe présidé par Benoît Cœuré et Vincent Chriqui**

*La Documentation française, mai 2011, 123 pages*

Quelles sont les perspectives de croissance de l'économie française à long terme ? La croissance potentielle française a-t-elle été durablement affectée par la crise, et si oui, par quels mécanismes économiques pourra-t-elle rebondir ? Ce sont ces questions que ce rapport, commandé par le Premier ministre, tente d'éclairer.

Les perspectives d'évolution de l'environnement international et des principaux déterminants de la croissance en France suggèrent cinq scénarios d'évolution possibles :

- un scénario Noir de trajectoire pessimiste de l'économie française dans un contexte de déflation généralisée ;
- un scénario Fil de l'eau de prolongation des tendances de reprise molle qui se dessinent actuellement ;
- un scénario Croissance non soutenable qui matérialise, après une période de croissance relativement dynamique, les pertes associées à un assainissement seulement partiel des déséquilibres ayant conduit à la crise et à la non prise en compte de la contrainte environnementale ;
- un scénario Croissance soutenue et soutenable qui pointe les gains associés à la réorientation de l'appareil productif dans une perspective soucieuse de l'environnement ;
- un scénario Croissance soutenue et soutenable et Marché du travail plus efficace qui illustre les gains supplémentaires associés à la mise en œuvre de politiques volontaristes sur l'emploi dans le cadre du scénario de Croissance soutenue et soutenable.

Ces scénarios se traduisent par des taux de croissance moyen pour la période 2010-2030 qui vont de 1,6 % dans le scénario Noir à 2,3 % dans le scénario Croissance soutenue et soutenable et Marché du travail plus efficace ; et débouchent sur des rythmes de croissance de long terme distincts. Les créations d'emplois oscillent entre 760 000 et 1 900 000 selon les scénarios.



<http://www.strategie.gouv.fr/content/france-2030-cinq-scenarios-de-croissance-0>

### Tableau de bord de l'attractivité de la France 2011

La comparaison réalisée pour chacun des neuf grands déterminants de l'attractivité fait apparaître une relative stabilité du rang de la France dans cet échantillon. Des avancées sont enregistrées en matière d'investissement dans les activités de R&D ou de maîtrise des coûts salariaux unitaires. Comme l'année dernière, l'évaluation est contrastée en matière de fiscalité avec une forte pression fiscale sur le travail mais un traitement fiscal très avantageux en matière de R&D et un taux apparent d'imposition des bénéfices modéré. Par-delà ces données et comparaisons, le « Tableau de bord » propose une réflexion sur la dynamique du développement économique des territoires, ainsi qu'un éclairage sur les perceptions qu'ont les investisseurs étrangers des atouts et de l'attractivité de la France. « *En matière d'attractivité, la DATAR donne priorité à la composante territoriale de l'innovation qui est primordiale pour le développement économique. À ce titre les politiques de pôles de compétitivité, de grappes d'entreprise et de liaison à très haut débit sont plus particulièrement mises en lumière* ». « *Cette seconde édition du Tableau de bord permet de mieux comprendre la position relative de la France dans un environnement international plus ouvert et plus concurrentiel qu'hier. Elle montre que les fondamentaux de l'attractivité ont très bien résisté à la crise, les réformes poursuivies renforçant la compétitivité de l'économie. Le programme d'investissements d'avenir dans cinq domaines stratégiques pour le développement de l'économie de la connaissance et de la croissance durable, vient prolonger cette dynamique* », relève David Appia, Président de l'AFII.

*« Le Tableau de bord 2011 de l'attractivité de la France souligne le rôle clé joué par notre pays sur la scène économique internationale. En 2010, les flux d'investissements directs étrangers accueillis en France sont restés stables alors qu'ils ont chuté de 20 % dans l'ensemble de l'Union européenne. Cette nouvelle édition confirme également la position solide de la France concernant les principaux déterminants de l'attractivité et offre ainsi un rappel des politiques publiques mises en œuvre pour renforcer la compétitivité des entreprises »*

<http://www.strategie.gouv.fr/content/tableau-de-bord-2011-de-lattractivite-de-la-france>

## 2.3. Organisation de colloques et séminaires

### Dépenses d'avenir en France et à l'étranger : quelles modalités de sélection et d'évaluation des projets innovants ?

18 janvier 2011

Alors que les conventions d'investissements d'avenir ont été validées par le Parlement et que les opérateurs finalisent les appels à projet, le séminaire « dépenses d'avenir » a eu pour objectif de présenter les stratégies d'investissements réalisés dans certains pays de l'OCDE. Pour ce faire, les méthodologies d'évaluation des projets d'investissement public innovants et les critères de sélection et les stratégies industrielles qui sous-tendent les choix de projets ont été présentés. L'accent a été mis sur la filière numérique afin d'illustrer les méthodologies et de présenter les priorités en France et à l'étranger.

### Micro-Dynamique

19 janvier 2011

Colloque sur l'économie de la connaissance : performance des entreprises, des régions et des industries.

L'objectif de ce séminaire était de présenter les recommandations de politiques économiques tirées de travaux réalisés dans le cadre du consortium de recherche européen MICRO-DYN. Ce consortium regroupe des laboratoires de recherche des différents pays européens ayant

chacun accès à des données individuelles d'entreprises propres à son pays et permet ainsi de disposer d'une vision globale et détaillée de la dynamique du tissu industriel.

### **Croissance et déséquilibres mondiaux : Approches chinoises et européennes**

*23 mai 2011*

Colloque organisé avec le Cépii, l'Université Paris-Dauphine et l'Université Jiao Tong de Shanghai.

Depuis la crise économique et financière, les relations sino-européennes ont pris une dimension et une ampleur nouvelles. La Chine et l'UE sont désormais liées par leurs importantes relations commerciales et par leur intérêt commun pour la promotion d'un développement dynamique, durable et équilibré de l'économie mondiale. L'objectif de ce colloque était d'envisager les modalités d'une coopération approfondie entre la Chine et les pays de l'UE dans trois domaines : la résorption des déséquilibres macroéconomique mondiaux, la régulation financière et l'ouverture aux investissements étrangers. Pour chacun de ces thèmes, ce colloque fut l'occasion pour des représentants des administrations nationales et internationales, des chercheurs européens et chinois et des représentants des entreprises d'avoir des échanges approfondis sur les questions relatives au financement des économies.

Actes du colloque du 23 mai 2011 :

<http://www.strategie.gouv.fr/content/actes-du-colloque-23052011-croissance-et-desequilibres-mondiaux-approches-chinoises-et-europ>

### **Croissance de demain**

*12 septembre 2011*

Alors que la crise a renforcé les doutes sur la capacité des économies développées à suivre un sentier de croissance soutenable, vigoureux et riche en emplois, les choix d'investissement publics et privés opérés dans la période de l'après-crise seront décisifs. Ce colloque international fut l'occasion d'identifier les moteurs de la croissance future et d'orienter les arbitrages de politique économique aptes à renforcer la croissance potentielle en France et en Europe ;

Il s'est construit autour de 3 sessions, en ligne avec l'analyse des fondamentaux de la croissance : l'innovation, la compétitivité, et les conditions d'exercice des politiques budgétaires et monétaires dans le cadre d'une telle crise. Le Commissaire européen des services, le Premier Ministre et le Ministre des Finances nous ont fait l'honneur d'ouvrir et de conclure ce colloque.

Actes du colloque du 12 septembre 2011

<http://www.strategie.gouv.fr/content/actes-colloque-international-la-croissance-de-demain>

### **Nouveaux usages d'Internet, nouvelle gouvernance pour l'État**

*7 novembre 2011*

Encore en construction, les nouveaux modèles économiques permis par Internet transforment radicalement les processus d'innovation auparavant en vigueur. D'abord limitées à la sphère économique et scientifique, ces technologies sont en train de réinventer les organisations sociales traditionnelles. C'est le cas notamment des réseaux sociaux, à travers leur développement, qui transforment radicalement la manière dont les citoyens s'approprient

l'information et évaluent le travail de l'État. Ces nouveaux usages d'Internet bousculent nos systèmes démocratiques et appellent à un renouveau.

## La Chine : partenaire et concurrent de l'Europe

14 novembre 2011

Séminaire franco-allemand organisé avec la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) et la Stiftung Wissenschaft und Politik (SWP). Dans un premier temps différentes interventions se sont penchées sur les problèmes et perspectives d'une nouvelle grande puissance. En particulier, la situation politique avant le 18e congrès du Parti, les changements de l'équipe dirigeante et les tendances dans la société chinoise ont été analysés, pour mieux comprendre et anticiper l'évolution récente de l'économie chinoise et la stratégie de réorientation de la croissance chinoise. Dans un second temps ont été étudiées les conséquences globales de la réussite chinoise et notamment les conflits commerciaux et la question des investissements directs. Enfin, les exigences et perspectives de la politique étrangère et de la politique commerciale extérieure de l'Europe face à la Chine ont donné lieu à présentations et débat en vue d'identifier d'éventuelles mesures nécessaires en matière de politique économique extérieure européenne et de mesurer les marges de manœuvre pour une politique européenne coordonnée face à la Chine.

### 2.4. Notes et articles divers

- UBIFRANCE – Eléments de langage pour l'intervention de P.F. Mourier – Quels sont les secteurs porteurs à partir desquels la France peut consolider ses parts de marché à l'international ?
- Quelques éléments sur la compétitivité française pour le Parisien.
- « Dépenses d'avenir » et politique industrielle : éléments d'analyse économique sur la question du ciblage et de la sélection.
- Contribution aux travaux du Haut Conseil à la Famille concernant l'architecture de la politique familiale (à l'attention de Monsieur Fragonard) – Département Economie Finances.
- « Dépenses d'avenir » et politique industrielle : éléments d'analyse économique et de comparaison internationale sur la question du ciblage et de la sélection
- Keynote speech type sur la croissance potentielle, en vue du déplacement de V. Chriqui à Bruxelles les 17 et 18 mai 2011 – Eléments sur le modèle industriel
- Eléments de langage sur le débat Bulle ou pas Bulle
- Politiques publiques de sortie de crise (note pour le déplacement de V.Chriqui à Bruxelles)
- Eléments de langage relatifs aux Centres financiers offshore et système bancaire « fantôme »
- Consolidation budgétaire « quelques réflexions sur les mesures de réduction des déficits annoncés
- Rechute – Situation au mois d'août de démarchés du financement
- Bilan de la Stratégie de Lisbonne – note rédigée pour V. Chriqui
- Logiciel libre de simulation des impôts et prestations en faveur des ménages
- Dynamiser nos exports – note rédigée à l'attention de Philippe Cochet, député
- Note sur la crise européenne – éléments récents
- Schumpeter ? Vous rigolez ! – Souvenirs du Bade-Wurttemberg
- Eléments de langage pour le colloque Open Data « colloque Nouveaux usages d'internet, nouvelle gouvernance pour l'État »

- Note sur la valorisation de la recherche publique, en vue du voyage de V. Chriqui en Amérique du Nord
- Éléments de langage pour intervention de V. Chriqui au séminaire Monde de l'AFII « Contribution des investissements étrangers à l'économie française »
- Quel est le rôle du Private Equity dans la stratégie de l'État ? – pour intervention de V. Chriqui aux Journées annuelles du Private Equity
- Les secteurs de la nouvelle croissance : un projet à l'horizon 2030 (modèle NEMESIS) – rapport préliminaire

## 2.5. Interventions et participations extérieures

Mars 2011-septembre 2011 - Participation, en tant que membre, au groupe de veille « France-Allemagne » de l'Institut Montaigne, créé début 2010 (R. Lallement).

Mars 2011 - Présentation sur « Science, Technology and Innovation Trends : a view from France », dans le cadre du séminaire de la Commission européenne (DG Recherche) sur « European Forward Looking Activities : Insights for building the future of ERA and Innovation Union », à Bruxelles (R. Lallement). [http://ec.europa.eu/research/social-sciences/pdf/events-149/08-remi-lallement\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/research/social-sciences/pdf/events-149/08-remi-lallement_en.pdf)

Mars 2011 – Intervention sur les « Secteurs créateurs d'emplois à court terme et à moyen terme après la crise », dans le cadre d'un GT Mutations Economiques du comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle à la DIRECTE Champagne-Ardenne sur « l'évolution des perspectives économiques dans les différentes branches » (Olivier Passet).

Mars 2011 – Intervention sur les « Hypothèses et mécanismes d'un modèle appliqué de la croissance verte » à l'INRA Dijon (Maxime Liégey).

Mars 2011 – Intervention « Crise, finance et régulation » dans le cadre des universités de printemps Secafi (groupe Alpha) dans l'atelier dédié aux problématiques d'industrialisation et de politique industrielle (Olivier Passet).

Avril 2011-juillet 2011 – Participation au groupe de travail sur la compétitivité de l'industrie française du Conseil national de l'Industrie (CNI), (R. Lallement).

Mai 2011 – Intervention sur le « Logement » auprès de l'IGF (Mahdi Ben Jelloul et Clément Schaff).

Mai 2011 - Intervention à une table ronde sur « L'avenir de l'Union monétaire européenne », dans le cadre du 13ème dialogue franco-allemand « Penser l'Europe de demain », organisé par la fondation Asko Europa sur le thème "Crise de l'Euro et nationalisme en Europe : l'intégration est-elle à bout de souffle ? Réponses allemandes, françaises et polonaises", à l'Académie européenne d'Otzenhausen (R. Lallement).

Juin 2011 (depuis) – Participation comme membre au conseil scientifique d'économistes de la société du Grand Paris (J.P. Nicolai).

Juin 2011 – Présentation sur la « Politique industrielle et stratégie d'innovation en Allemagne » au CGI dans le cadre d'une réunion plénière du groupe « Evaluation » (Rémi Lallement).

Juin 2011 – Intervention « Nouvelles attentes, nouveaux services » au Sénat dans le cadre du colloque Berger-Levrault (Olivier Passet).

Juin 2011 – Intervention sur la « TVA sociale et compétitivité » au Collège de France (Olivier Passet).

Juillet 2011 – Participation réunion plénière du groupe Evaluation mis en place au sein du Commissariat général à l'investissement (CGI) (R. Lallement).

Juillet 2011 – Présentation NA « Centres financiers offshore et système bancaire fantôme » dans le cadre du colloque à l'Assemblée Nationale (Caroline Le Moign).

Septembre 2011 - Présentation sur « Politiques industrielles et stratégies nationales d'innovation en Allemagne et en France : éléments de comparaison », dans le cadre d'une session de formation de l'Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie (IHEST) sur "L'Europe de la recherche et de l'innovation dans la mondialisation", Paris (R. Lallement).

Septembre 2011 – Intervention sur la « politique macro-économique en temps de crise » devant les présidents des Caisses d'Epargne en Bourgogne (Thomas Brand).

Octobre 2011 – Participation aux travaux du groupe de travail prospectif sur « Quelle transition vers une économie verte ? » (C. Schaff).

Octobre 2011 – Intervention sur le « Grand bouleversement de la fiscalité » au Forum de l'Investissement (Olivier Passet).

Novembre 2011 – Intervention sur la « Politique budgétaire en temps de crise » à l'ENA (Thomas Brand).

Novembre 2011 - Participation, en tant que membre, à la troisième et dernière réunion du comité scientifique de suivi d'une recherche sur les transferts de technologies environnementales, coordonnée par l'Université Catholique de Louvain, en Belgique (R. Lallement).

## Département Questions sociales

### 1 ■ Présentation générale des travaux

Le département questions sociales s'attache dans ses travaux à aborder tant l'analyse des risques sociaux que la question de la cohésion sociale et du « vivre ensemble ». Au cours de l'année 2011, le département s'est plus particulièrement intéressé à quatre priorités de l'action publique dans ces champs : l'enjeu de la dépendance, l'accès au logement, le renforcement de la cohésion sociale, l'offre de santé de demain, et l'adaptation de la politique familiale aux nouveaux modes de vie des familles.

Les travaux prennent la forme de notes d'analyse, de rapports, de séminaires et de colloques. Une attention particulière a été portée à la mise en cohérence des différents travaux en mettant en place des cycles de séminaires, dans le domaine de la cohésion sociale, de la santé et de la politique de la ville.

La dimension internationale a été intégrée dans l'ensemble des productions, tant en ce qui concerne la participation aux journées d'études et colloques, que dans les illustrations fournies dans les productions écrites et le choix des contributeurs extérieurs. Le département produit également chaque mois une publication regroupant des innovations et curiosités sociales repérées à l'étranger permettant de nourrir les débats hexagonaux dans le champ des questions sociales et sociétales.

#### 1.1. La prise en charge de de la dépendance

Par lettre du 16 mars 2011, le Premier ministre a souhaité que le Centre d'analyse stratégique contribue au débat national sur la dépendance par la production d'un travail original de comparaison internationale, afin de nourrir l'ensemble des groupes de travail mandatés dans le cadre de la préparation de cette réforme structurante pour l'avenir de nos politiques sociales. Il s'agissait de « mettre en lumière les principales caractéristiques des politiques nationales en matière d'aide au maintien à domicile, de conditions d'accueil en établissement et de soutien aux aidants familiaux », en insistant parallèlement sur les « conditions financières de la prise en charge ». Le département s'est appuyé sur plusieurs partenariats dans ce cadre : la Drees, l'OCDE ainsi que les conseillers sociaux des ambassades des pays sélectionnés pour ce travail de comparaison.

En réponse à cette demande, le Centre d'analyse a rendu public en 2011 un rapport intitulé *Les défis de l'accompagnement du grand âge*. Ce rapport s'inscrit dans la continuité des travaux du Centre d'analyse stratégique depuis 2006, qui insistaient déjà sur cette nécessaire anticipation. Citons en particulier le rapport *Personnes âgées dépendantes : bâtir le scénario du libre choix* de 2006 et surtout *Vivre ensemble plus longtemps*, publié en 2010, qui plaçait la question du vieillissement sous le signe de la cohésion sociale. Le Centre, en partenariat avec la *Konrad Adenauer Stiftung* (KAS), a par ailleurs organisé, dans la continuité de ce travail, un colloque en juin 2011 sur le thème « Le vieillissement des sociétés : un défi pour les politiques publiques. Regard croisé Allemagne-France ». Alors que la France a fait le choix, comme beaucoup d'autres pays européens, de développer le maintien à domicile des personnes âgées, le Centre d'analyse stratégique a par ailleurs publié en octobre 2011 une note intitulée *L'adaptation du parc de logement au vieillissement et à la dépendance*. Pour faire face à une demande importante, il s'agissait là encore de s'inspirer des meilleures pratiques étrangères pour proposer des solutions efficaces pour la France.

Le rapport *Les défis de l'accompagnement du grand âge* propose ainsi une analyse comparée des systèmes de prise en charge de la dépendance dans six pays de l'Union européenne (Allemagne, Danemark, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède), ainsi qu'aux États-Unis et au Japon. Alors que les pays proposent des réponses diversifiées aux défis que pose la dépendance, les questionnements sont relativement similaires. Il s'agit de savoir comment financer les systèmes de prise en charge nationaux ; de savoir comment évaluer, compenser et prévenir la perte d'autonomie ; et de savoir comment organiser la prise en charge des personnes âgées, à domicile ou dans des structures adaptées.

## 1.2. L'accès au logement

Face à une réalité où la proportion de personnes jugeant que leurs dépenses de logement constituent une lourde ou très lourde charge a atteint près de 50 %, le Centre a voulu expertiser la question des conditions de l'accès au logement pour les ménages, que ce soit dans le parc privé où dans le parc public, afin de réfléchir aux dispositifs de politiques publiques pouvant concourir à son amélioration.

Une note d'analyse a ainsi été consacrée à l'évolution des prix du logement sur 25 ans, que ce soit en location ou accession, et à l'analyse des facteurs de cette hausse. Depuis une trentaine d'années, le prix des logements anciens, comme celui des loyers, augmente en effet plus vite que les prix à la consommation. Le travail du Centre a ainsi mis en évidence que la rareté du foncier dans les zones les plus demandées, mais aussi l'amélioration de la capacité d'emprunt des ménages, avaient contribué à la hausse des prix, mais que l'hypothèse d'une pénurie généralisée de logements pouvait, par contre, être infirmée.

La question de l'accès au logement social a enfin été traitée à travers celle de la détermination du public cible pouvant y prétendre et de sa transparence, dans une perspective de comparaison européenne. L'approche retenue est originale puisqu'elle croise une approche sociale avec une approche économique, dans le cadre d'une collaboration interne entre le département Questions sociales et le département Economie-Finances.

## 1.3. La cohésion sociale par ses instruments et par ses acteurs

Le point de départ de notre réflexion était les constats répétés de la Cour des comptes et de l'Inspection générale des affaires sociales au sujet des politiques destinées à promouvoir la cohésion sociale. Parallèlement à la mise en évidence des performances des politiques hexagonales, sont ainsi régulièrement mis en évidence : les difficultés d'identification et de généralisation des « bonnes pratiques », un trop faible recours à l'expérimentation, le déficit d'appropriation des outils d'évaluation, la prépondérance des approches individuelles au détriment des approches collectives ou préventives.

Le département Questions sociales a développé un partenariat avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) destiné à dresser un bilan des politiques de cohésion sociale et à dessiner des perspectives d'évolution de ses instruments : approches collectives du travail social, participation des habitants, développement de l'entrepreneuriat social, nouveaux outils de financement de l'innovation sociale. Il prend la forme d'un cycle de séminaires accompagné de productions des deux Institutions. Le partenariat se poursuit à l'occasion des trente ans de la décentralisation.

Enfin, une attention particulière a été portée au développement et à la valorisation du bénévolat ainsi qu'aux politiques favorisant le départ en vacances, notamment dans une optique de renforcement du lien social.

## 1.4. L'offre de santé de demain

De nombreux facteurs auront une incidence majeure sur l'offre de santé de demain : augmentation de la demande de soins, hausse de la prévalence des maladies chroniques, vieillissement de la population, évolutions de la démographie médicale, avancées technologiques, ou encore accentuation des contraintes budgétaires. Le département Questions sociales s'est ainsi intéressé à deux leviers d'action possibles pour faire face à ces défis, en partenariat avec la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS). D'une part, le développement des coopérations entre professionnels de santé favorisant un exercice plus collectif de la médecine. D'autre part, la production de soins à distance à travers le développement de la télésanté. Ces évolutions se traduisent par une redistribution des rôles entre professionnels de santé, mais aussi entre les professionnels et le patient. Elles induisent également une réorganisation du système en incitant à développer de nouveaux modes d'articulation entre les différents lieux de soins (ville, hôpital et domicile).

Enfin, une attention particulière a été accordée au développement des stratégies préventives de deux sortes : celles incitant à la pratique sportive et celles visant à améliorer l'accès des jeunes à la contraception.

## 1.5. L'adaptation des politiques familiales aux nouveaux modes de vie des familles

Le Centre conduit depuis plusieurs années une série de travaux destinés à analyser l'adéquation des politiques familiales à l'évolution des modes de vie des familles. L'objectif est de dessiner les contours des réformes permettant de développer des programmes d'investissement social, parallèlement aux politiques « réparatrices » qui concentrent la majorité de la dépense sociale. En 2011, le centre s'est plus particulièrement attaché à analyser la cohérence des aides aux familles, dans le cadre d'un exercice de simulation financière mené dans le cadre des travaux du Haut Conseil à la Famille, en partenariat avec le département Economie-Finances. Par ailleurs, nos travaux consacrés à la promotion d'une meilleure articulation entre performance des entreprises d'une part et conciliation vie personnelle-vie professionnelle d'autre part se sont traduits par une note, un recueil de bonnes pratiques et un séminaire valorisant les initiatives innovantes de grands groupes et de PME.

## 2 ■ Liste des travaux

### 2.1. Notes d'analyse

#### N° 216, mars 2011

#### "Nudges verts" : de nouvelles incitations pour des comportements écologiques (mars 2011)

L'adoption de comportements écologiques se heurte à de nombreux obstacles, qu'ils soient de nature matérielle, financière ou psychologique. Dès lors, l'apport de nouvelles méthodes susceptibles d'induire une évolution durable des habitudes de consommation est à considérer. Parmi ces méthodes, certains préconisent d'utiliser une stratégie issue des sciences comportementales connue sous le terme de *nudge* (pour « coup de pouce ») qui joue sur plusieurs leviers comportementaux comme le poids de la comparaison à autrui ou l'inertie au changement, afin d'inviter les citoyens à adopter des modes de vie plus respectueux de l'environnement. Ils sont expérimentés à l'étranger à des fins écologiques comme les économies d'énergie ou la lutte contre la pollution. Sans constituer des solutions miracles aux problèmes écologiques, les *nudges* n'en demeurent pas moins des procédés incitatifs intéressants en complément des instruments déjà utilisés.



<http://www.strategie.gouv.fr/content/note-d-%E2%80%99analyse-216-nudges-verts-de-nouvelles-incitations-pour-des-comportements-ecologiques->

### **N° 217, avril 2011**

#### **Comment inciter le plus grand nombre à pratiquer un sport ou une activité physique ? (avril 2011)**

Avec un taux de pratique sportive au moins hebdomadaire de 48 % chez les adolescents et les adultes, la France se situe dans la moyenne européenne. S'il est avant tout récréatif et le fruit de choix individuels, le sport, comme l'activité physique, est aussi un enjeu collectif. Aussi font-ils tous deux l'objet d'une attention croissante des acteurs publics (ministère des Sports, collectivités locales, Union européenne) comme privés (fédérations, clubs, entreprises). Ils semblent toutefois devoir répondre à des attentes toujours plus exigeantes, qui peuvent apparaître paradoxales : ils sont censés contribuer au lien social, prévenir le développement de certaines pathologies et œuvrer à l'amélioration du bien-être des individus, y compris dans le monde du travail. Plusieurs questions se posent : l'offre sportive, en France, est-elle adaptée à la pratique de masse non compétitive ? Quelles sont les incitations les plus efficaces à la pratique, par tous, d'un sport ou d'une activité physique ? Faut-il influencer sur la demande et, si oui, comment ? Quels sont les types d'acteurs qui doivent agir et dans quelle mesure, afin de concilier objectifs de politique publique et respect des préférences individuelles ?

<http://www.strategie.gouv.fr/content/note-d-%E2%80%99analyse-217-comment-inciter-le-plus-grand-nombre-pratiquer-un-sport-ou-une-activite-p>

### **N° 220, avril 2011**

#### **La prise en compte de critères ethniques et culturels dans l'action publique, une approche comparée – avril 2011**

Le cadre républicain français est très attentif au principe d'égalité et à la neutralité au regard de tout critère lié à l'origine ou à la religion. Il s'agit, selon la terminologie en vigueur, d'un modèle "*color-blind*". D'autres pays insistent plutôt sur une approche "*color-conscious*" : selon eux, cette approche permettrait d'une part de lutter efficacement contre les discriminations et d'autre part de promouvoir le "vivre-ensemble" à travers la reconnaissance de spécificités culturelles. En France, cette question fait l'objet de vives controverses : les inégalités socio-économiques risquent-elles d'être négligées ? L'assignation identitaire, voire communautariste est-elle un effet pervers possible ? Dans les faits, plusieurs dispositifs sont d'ores et déjà fondés sur des critères "ethniques" ou "culturels", de façon plus ou moins assumée. À l'étranger, des compromis ont été trouvés entre l'application de règles universelles et la prise en considération des différences : quels objectifs ces actions ont-elles visés, quels ont été leurs publics-cibles, ont-elles été évaluées ? Au final, en France comme dans d'autres pays, les questions identitaires sont inséparables des problématiques sociales et économiques.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/la-prise-en-compte-de-criteres-ethniques-et-culturels-dans-l-%E2%80%99action-publique-une-approche-co>

### **N° 221, avril 2011**

#### **L'évolution des prix du logement en France sur 25 ans (avril 2011)**

Depuis 25 ans, alors que les loyers ont globalement évolué comme les revenus disponibles, les prix d'acquisition ont augmenté beaucoup plus vite que ces derniers. Cette note tente d'expliquer cette évolution. Elle met notamment en évidence le fait que si une première phase de hausse pouvait paraître cohérente avec la baisse des taux d'intérêt, il semble aujourd'hui probable que celle-ci ait biaisé les anticipations à la hausse, créant une bulle sur le marché immobilier français. Les mécanismes de hausse identifiés dans la note tempèrent les bénéfices potentiels d'un renforcement généralisé de la demande et plaident pour des réformes

structurelles maîtrisées visant à dynamiser l'offre ou à réduire les freins à la mobilité résidentielle pour une allocation plus efficace du parc de logements.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/note-d-%E2%80%99analyse-221-l%E2%80%99evolution-des-prix-du-logement-en-france-sur-25-ans>

### **N° 226, juin 2011**

#### **Comment améliorer l'accès des jeunes à la contraception ? (Juin 2011)**

La sexualité des jeunes est un enjeu majeur de politique publique sur les plans tant éducatif que sanitaire. Il s'agit notamment de prévenir les grossesses non désirées et les infections sexuellement transmissibles. L'éducation sexuelle à l'école et les campagnes de communication soulèvent de nombreux débats. Quels doivent être leur contenu et leurs modalités ? Faut-il coupler la question des IST à celle de la contraception ? Comment s'adresser à la fois aux hommes et aux femmes ? Quels rôles respectifs les parents et les professionnels doivent-ils jouer ? Par ailleurs, les modalités de prescription, en termes de coût, de confidentialité et de choix éclairé du contraceptif, constituent elles aussi un registre de l'action publique. Dès lors, il est pertinent de repenser la stratégie française à la lumière des expériences étrangères, où la combinaison de politiques d'information et d'accès à la contraception varie selon les moyens et la culture du pays.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/comment-ameliorer-lacces-des-jeunes-la-contraception-note-danalyse-226-juin-2011-0>

### **N° 229, juin 2011**

#### **Les défis de l'accompagnement du grand âge. Perspectives internationales pour éclairer le débat national sur la dépendance (juin 2011)**

Dans de nombreuses régions du monde, la prise en charge de la perte d'autonomie est aujourd'hui au cœur des réformes. Commandé par le Premier ministre, le rapport dont est issue la présente note de synthèse permet de considérer le système français dans ce contexte international mouvant, en proposant une analyse comparée des systèmes de prise en charge de la dépendance dans six pays de l'Union européenne (Allemagne, Danemark, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède), ainsi qu'aux États-Unis et au Japon. À l'issue de ce travail de comparaison internationale, plusieurs tendances apparaissent : dans la plupart des pays,

- les prestations deviennent progressivement universelles, mais ciblées sur les personnes ayant les besoins les plus élevés ;
- priorité est donnée au maintien à domicile, par le biais de politiques de structuration de l'offre de services à domicile, d'adaptation des logements, de diversification des lieux de vie et de soutien aux aidants familiaux ;
- la coordination des acteurs reste un enjeu majeur des politiques de prise en charge du grand âge ;
- l'importance des politiques de prévention de la perte d'autonomie est partout reconnue. Toutefois, en dépit de résultats probants, ces programmes sont encore peu développés.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/les-defis-de-laccompagnement-du-grand-age-note-de-synthese-229-juin-2011>

**N° 230, juillet 2011****Le logement social pour qui ? Perspectives européennes (juillet 2011)**

Avec 4,5 millions d'unités, le parc locatif social français est un des plus importants d'Europe. Certains estiment cependant que la production globale de logements est insuffisante et inadaptée à la demande sociale. Cela renvoie à la question de la production publique mais aussi à celle de la mobilité résidentielle, qui progresse dans le locatif privé tout en diminuant dans le locatif social (taux de rotation annuelle respectivement de 18 % et de 9 %). L'inadéquation de l'offre et de la demande rend d'autant plus aigu le problème de l'accès au logement social, en particulier la détermination du public cible pouvant y prétendre. En France, cette question est présente dans l'ensemble des lois adoptées depuis 2007, notamment la loi instituant le droit au logement opposable (DALO). Par ailleurs, l'Union européenne insiste sur la nécessaire amélioration de la transparence des attributions. Comment perfectionner cette dernière tout en préservant l'autonomie des acteurs locaux ? Quelle conséquence sur le public cible ? Pour éclairer le débat en France, cette note présente différentes expériences étrangères.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/le-logement-social-pour-qui-perspectives-europeennes-note-danalyse-230-juillet-2011>

**N° 232, juillet 2011****Que disent les recherches sur l'"effet enseignant" ? (juillet 2011)**

Cette note synthétise les enseignements des recherches menées sur l'« effet enseignant ». Celles-ci montrent en particulier qu'après prise en compte de l'effet de nombreuses variables, dont le niveau initial et le milieu social, 10 % à 15 % des écarts de résultats constatés en fin d'année entre élèves s'expliquent par l'enseignant auquel l'enfant a été confié. Autres résultats intéressants : le professeur a davantage de poids que l'établissement sur la progression des élèves ; la portée d'une augmentation de l'efficacité pédagogique d'un enseignant est potentiellement supérieure à celle d'une diminution de la taille des classes ; les différences de niveau de formation initiale ou d'ancienneté sont très loin de pouvoir expliquer les différences d'efficacité des enseignants. En prenant en compte ces résultats, cette note présente et discute plusieurs voies susceptibles de favoriser la capacité de tous les enseignants à faire progresser leurs élèves.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/que-disent-les-recherches-sur-leffet-enseignant-note-danalyse-232-juillet-2011>

**N° 234, juillet 2011****Les vacances des Français : favoriser le départ du plus grand nombre (juillet 2011)**

La proportion de Français partant en vacances au moins une fois par an (définies comme un déplacement d'agrément de quatre nuits minimum) se situe au-dessus de la moyenne européenne. Cependant, ce taux de départ ne progresse plus depuis dix ans, atteignant un seuil en dessous des 70 %. Au-delà des freins financiers, des causes personnelles, professionnelles et des choix délibérés sont identifiés. Œuvrer pour l'accès aux vacances du plus grand nombre invite à agir sur la solvabilisation des particuliers, mais aussi sur l'évolution de l'offre afin de répondre aux besoins de certains publics (les jeunes, les personnes partant rarement ou celles en situation de handicap, les aidants familiaux, les seniors). Les bénéfices escomptés d'une politique facilitant le départ sont multiples tant en matière de bien-être que d'autonomisation, de lien social, de soutien à la parentalité ou de lutte contre l'exclusion.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/les-vacances-des-francais-favoriser-le-depart-du-plus-grand-nombre-note-danalyse-234-juillet>

**N° 241, septembre 2011****Développer, accompagner et valoriser le bénévolat (septembre 2011)**

En 2010, 32 % des Français de plus de 18 ans étaient engagés dans une activité bénévole dans le domaine sportif, humanitaire, économique, écologique, culturel ou social. Ce nombre, qui ne cesse de croître depuis 20 ans, place la France dans la moyenne européenne et concerne des situations extrêmement diverses (degré d'implication des individus, taille des associations concernées, domaines d'intervention, etc.). Le bénévolat est confronté aux défis de l'individualisme et du vieillissement de la population, lesquels tendent à modifier les besoins des bénévoles comme des bénéficiaires de leurs actions. Il s'inscrit également dans un contexte d'évolution du monde du travail et des modalités d'action des pouvoirs publics : dès lors, comment promouvoir l'engagement bénévole et comment soutenir les nouvelles formes de bénévolat (spécialisation, « professionnalisation ») adaptées aux mutations économiques et sociétales, sans risquer de trop l'encadrer ou de trop l'institutionnaliser ?

<http://www.strategie.gouv.fr/content/developper-accompagner-et-valoriser-le-benevolat-note-danalyse-241-septembre-2011-0>

**N° 245, octobre 2011****L'adaptation du parc de logements au vieillissement et à la dépendance (Octobre 2011)**

Bien qu'elle ait fait le choix de développer le maintien à domicile des personnes âgées, la France n'a pris conscience que récemment de l'ampleur des besoins de mise aux normes des logements. L'Agence nationale de l'habitat (ANAH) évalue à près de 2 millions le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans qui auraient besoin d'une adaptation de leur logement. Pour faire face à ces besoins deux orientations sont à préconiser : rééquilibrer l'effort entre flux de nouveaux logements et stock de ceux existants, l'effort portant aujourd'hui presque exclusivement sur le neuf ; améliorer la coordination des aides de toute nature au niveau local, notamment en organisant l'accès aux travaux d'adaptation et aux services à domicile dans des guichets uniques.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/ladaptation-du-parc-de-logements-au-vieillissement-et-la-dependance-note-danalyse-245-octobr>

**N° 247, octobre 2011****De nouvelles organisations du travail conciliant égalité femme/homme et performance des entreprises (Novembre 2011)**

Les aménagements horaires sont déterminants pour l'articulation de la vie professionnelle et de la vie privée. Aujourd'hui, ils se résument souvent au temps partiel, qui peut peser sur les trajectoires professionnelles de leurs bénéficiaires et perpétuer l'inégale répartition des tâches entre les femmes et les hommes. Il convient de les repenser pour répondre aux mutations sociétales (implication croissante des pères, essor des couples bi-actifs et des familles monoparentales) et aux enjeux de transformation de l'organisation des entreprises. Toutefois, l'innovation dans l'organisation du travail a souvent été préjudiciable à l'articulation travail/famille des salariés, comme le montre le développement des horaires atypiques. Mais des exemples étrangers attestent que des pratiques de flexibilité bénéfiques tant pour l'employeur que pour les salariés peuvent émerger : annualisation des horaires, semaine compressée, partage de poste, planification des horaires atypiques, télétravail, etc. L'égalité réelle au travail progresse quand les entreprises peuvent se saisir des enjeux de conciliation vie familiale/vie professionnelle et d'organisation du travail pour redonner un contrôle sur leur agenda aux salariés et en faire un facteur de productivité stratégique.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/de-nouvelles-organisations-du-travail-conciliant-egalite-femmehomme-et-performance-des-entre>

**N° 249, novembre 2011****Des effets de quartier à la politique de la ville - Perspectives internationales (novembre 2011)**

Aux États-Unis et en Europe occidentale, les recherches sur les « effets de quartier » sont en plein essor depuis le milieu des années 1990. Elles visent à montrer en quoi le fait d'habiter un quartier donné, favorisé ou défavorisé, détermine les comportements individuels. S'il est difficile aujourd'hui de distinguer, de façon précise, les effets attribuables au quartier et ceux liés à d'autres déterminants socio-économiques, ces travaux permettent de confirmer une intuition : habiter dans un quartier défavorisé engendre des difficultés sanitaires, scolaires ou professionnelles. Au-delà, ils permettent d'affiner l'analyse en intégrant le maximum de données observables (revenus, âge, diplôme, etc.). Ils montrent aussi que la diversification des liens sociaux pourrait avoir un impact positif sur le bien-être et la mobilité économique, que le quartier soit favorisé ou non. Cette note décrit les résultats connus à ce jour et présente, au vu de ces éléments, des pistes développées à l'étranger susceptibles de renouveler le débat français sur la politique de la ville. Elle révèle l'importance de combiner quatre leviers politiques : développer une offre de logements accessible et équilibrée entre les territoires ; améliorer l'environnement des quartiers défavorisés ; promouvoir la mobilité des personnes vers des quartiers plus favorisés ; placer les habitants en situation de codécision dans les opérations de rénovation urbaine.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/des-effets-de-quartier-la-politique-de-la-ville-perspectives-internationales-note-danalyse-2>

**N° 253, novembre 2011****La presse à l'ère numérique : comment ajouter de la valeur à l'information ? (novembre 2011)**

La proportion de Français déclarant lire tous les jours un quotidien payant diminue régulièrement : de 43 % en 1989 à 29 % en 2008. Le formidable essor d'Internet a créé une très grande facilité de diffusion de l'information que les internautes ont pris l'habitude de consommer de façon gratuite. Bien qu'en augmentation constante, les recettes publicitaires en ligne sont encore loin de compenser la perte de revenus provoquée par la baisse des ventes de journaux imprimés. Les enjeux de la presse numérique ne sauraient toutefois se réduire à la seule dimension économique. La lecture traditionnelle du journal papier laisse place à une relation beaucoup plus interactive entre l'internaute et le journaliste dont le monopole dans la fabrication de l'information semble remis en cause. Les journaux en ligne doivent donc se réinventer, innover et trouver de nouveaux atouts pour se différencier et valoriser l'information produite.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/la-presse-lere-numerique-comment-ajouter-de-la-valeur-linformation-note-danalyse-253-novembre>

**N° 254, décembre 2011****Quelles opportunités pour l'offre de soins de demain ? (Volet 1) Les coopération entre professionnels de santé (décembre 2011)**

À quoi ressemblera l'offre de santé en France dans vingt ans ? Les défis sanitaires sont nombreux : hausse des maladies chroniques, vieillissement de la population, évolution de la démographie médicale, etc.

Pour y répondre, deux leviers d'action sont disponibles. D'une part, la télésanté, ou production de soins à distance. D'autre part, la coopération entre professionnels de santé, grâce à laquelle personnels médicaux et paramédicaux peuvent développer de nouveaux modes d'exercice collectif et opérer entre eux des transferts d'activité afin d'optimiser la production de soins.

En France, ces démarches sont encore marginales, notamment dans le secteur ambulatoire, car elles nécessitent de faire évoluer certains principes d'exercice libéral. Dans d'autres pays, les coopérations sont très développées dans le champ des soins primaires, mobilisant surtout médecins généralistes et infirmiers sur l'accès aux soins courants et sur la qualité de prise en charge des pathologies chroniques.

Cette évolution requiert une politique volontariste de soutien aux structures pluridisciplinaires et la reconnaissance juridique des nouvelles compétences acquises. L'essor des coopérations en France, gage d'un renforcement du secteur ambulatoire, permettrait, sous certaines conditions, de mieux adapter l'offre aux besoins des patients et d'améliorer l'efficacité du système de santé en réduisant le poids des dépenses hospitalières.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/les-cooperations-entre-professionnels-de-sante-note-danalyse-254-decembre-2011>

### **N° 255, décembre 2011**

#### **Quelles opportunités pour l'offre de soins de demain ? (Volet 2) La télésanté (décembre 2011)**

Le potentiel de la télésanté, c'est-à-dire la production de soins à distance grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC), reste à exploiter. La télésanté demeure un secteur émergent, confronté à des freins juridiques, économiques et culturels. Lever ces obstacles permettra de passer d'expériences éparses à un déploiement plus ambitieux. Dans un schéma idéal, l'apport de la télésanté ne se cantonnera pas à la dématérialisation des procédures existantes. Elle sera aussi à l'origine d'un saut qualitatif en engendrant de nouveaux services, des pratiques plus collégiales et une réorganisation des structures sanitaires selon leur degré de spécialisation. Enfin, les TIC contribueront à faire de l'usager un coproducteur de santé.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/la-telesante-note-danalyse-255-decembre-2011>

## **2.2. Rapports, documents, notes**

Contribution aux travaux du Haut Conseil de la Famille concernant l'architecture de la politique familiale – 8 mars 2011.

[http://www.hcf-famille.fr/IMG/pdf/ANNEXE\\_4\\_CAS-2.pdf](http://www.hcf-famille.fr/IMG/pdf/ANNEXE_4_CAS-2.pdf)

« Le défi de l'accompagnement du grand âge. Perspectives internationales », travaux coordonnés par Virginie Gimbert et Guillaume Malochet, Rapports et documents, n° 39, la documentation Française, septembre.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/rapport-les-defis-de-laccompagnement-du-grand-age-0>

Panorama International des questions sociales. Chaque mois, le département publie une note rassemblant innovations et curiosités sociales identifiées dans une série de pays étrangers afin de nourrir les débats hexagonaux sur l'avenir des politiques sociales.

<http://www.strategie.gouv.fr/le-panorama-questions-sociales>

## 2.3. Séminaires et colloques

### Colloque "Loger l'Europe : le logement social dans tous ses états" (organisé à Sciences Po en partenariat avec la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL))

20 janvier 2011

La place du logement social dans les politiques du logement en Europe varie fortement d'un pays à l'autre, qu'il s'agisse de son financement, de la population auquel il est destiné, de ses modes d'attribution, des ambitions que l'on lui assigne. En ce qui concerne les populations-cibles, trois conceptions peuvent être distinguées : une conception « universelle » selon laquelle le logement social est censé s'adresser à l'ensemble de la population ; une conception « généraliste » caractérisée par des plafonds de ressources et des critères de priorité dans l'accès au logement social ; une conception dite « résiduelle », enfin, selon laquelle le logement social est destiné aux personnes les plus en difficulté. Les politiques sous-tendues par ces conceptions sont toutefois en pleine évolution. Sous l'impact de la crise, des orientations de l'Union européenne, de la montée en puissance des niveaux infra et supranationaux, et du rôle croissant des acteurs privés dans la mise en œuvre des politiques publiques, les systèmes du logement social ont pu se métamorphoser et les pays ont pu ajuster, leurs réponses en fonction de leur histoire et de leur régime de protection sociale respectif. Dans ce contexte, quel est le rôle du logement social ? Quelle gouvernance ? Pour quelle cible ?

<http://www.strategie.gouv.fr/content/colloque-loger-l-%E2%80%99europe-le-logement-social-dans-tous-ses-%C3%89tats>

### Cycle de séminaires : « La cohésion sociale par ses instruments »

Le cycle de séminaires « La cohésion sociale par ses instruments. Quelle actualité des approches et des méthodes dans le champ social ? » a été porté conjointement par la Mission analyse stratégique, synthèses et prospective (MASSP) de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et le Département questions sociales du Centre d'analyse stratégique (CAS). Ce cycle a été organisé en alternance par les deux organisations de septembre 2010 à avril 2011, au rythme d'une séance thématique mensuelle. Dans ce cycle de séminaires, l'attention a été portée sur les politiques de cohésion sociale « au concret ». Le séminaire s'est donné comme principaux objectifs une identification et une caractérisation des approches et méthodes dans le champ social, l'évaluation de leurs acquis et limites, l'opportunité de leur diffusion ou généralisation, dont l'examen des conditions d'une meilleure appropriation – par les collectivités locales, les professionnels de l'intervention sociale mais aussi les usagers.

**26 janvier 2011 - Séance 4 : Les actions collectives et les approches communautaires. Quelle pertinence dans le contexte français ? du cycle de séminaires DGCS/CAS « La cohésion sociale par ses instruments. Quelle actualité des approches et des méthodes dans le champ social ? »**

On a coutume de caractériser le travail social en France par une grande spécialisation des professionnels et une individualisation des interventions. Pourtant, de nombreuses initiatives se développent quotidiennement sur l'ensemble du territoire, contribuant à façonner le nouveau visage du travail social à la française. Cette séance a permis d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes : Comment choisir les publics de manière à garantir l'efficacité de la démarche tout en veillant à ne pas les enfermer dans des identités « stigmatisées » ? Comment promouvoir leur participation active ? Quels sont les dispositifs optimaux de formation initiale et continue des professionnels ? Enfin, comment assurer, dans la pratique et dans le contexte français, la meilleure complémentarité entre actions collectives et approches individuelles ?

<http://www.strategie.gouv.fr/content/seminaire-seance-4-les-actions-collectives-et-les-approches-communautaires-quelle-pertinence>

**3 mars 2011 - Séance 5 : La Conférence de Consensus dans le champ social : une démarche innovante entre regards d'experts et débat démocratique ? du cycle de séminaires DGCS/CAS « La cohésion sociale par ses instruments. Quelle actualité des approches et des méthodes dans le champ social ? »**

Ayant pour origine les « consensus development conferences » organisées aux États-Unis dans les années 1970 par l'Office des applications médicales de la recherche (OMAR), la méthode des conférences dites « de consensus » est apparue en France à la fin des années 1980. À quelles conditions cette méthode peut-elle être mobilisée de façon pertinente pour aider à construire ou améliorer les politiques sociales ? Quels sont les bénéfices et les limites ? Quels sont les écarts observés entre les effets attendus et les effets constatés ? Le projet est-il affecté par le processus même de sa germination ? Quelle place des savoirs et des savoir-faire d'expérience ? Quel type de « consensus » est produit ? Quelles complémentarités ou tensions de légitimités entre la participation, la représentation et l'expertise ? À quelles conditions cette méthode favorise-t-elle une dynamique sociale et constitue-t-elle une réelle aide à la décision ? Telles sont les questions auxquelles cette séance a tenté d'apporter des éléments de réponse.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/seminaire-seance-5-la-conference-de-consensus-dans-le-champ-social-une-demarche-innovante-en>

**23 mars 2011 – Séance 6 : « L'entrepreneuriat social au service de l'innovation ? du cycle de séminaires DGCS/CAS « La cohésion sociale par ses instruments. Quelle actualité des approches et des méthodes dans le champ social ? »**

En France, l'entrepreneuriat social est une notion récente même si certaines pratiques, aujourd'hui identifiées comme telles, existent depuis les années 1980. **L'entrepreneuriat social est perçu, de plus en plus, comme vecteur possible d'innovation et de justice sociales.** Il semble pouvoir répondre à une partie des critiques adressées à une administration rigide, en proposant « d'importer », **au sein du secteur social, les outils de gestion du secteur marchand.** En outre, cette nouvelle démarche aurait pour avantage d'offrir une **meilleure utilisation des moyens disponibles**, afin de faire mieux à moindre coût. L'intérêt est double. Il s'agit d'une part d'**améliorer la productivité du service social**, et ce faisant de contribuer à une meilleure gestion de l'argent public ; d'autre part, de susciter des innovations permettant de **couvrir des besoins sociaux non satisfaits.** Effet de mode ou nouvelle démarche probante, dans quelle mesure l'entrepreneuriat social offre-t-il des solutions pour innover au sein du champ social ?

<http://www.strategie.gouv.fr/content/seminaire-l-%E2%80%99entrepreneuriat-social-au-service-de-l-%E2%80%99innovation>

**28 avril 2011 - Séance conclusive : Evaluer : obligation et/ou amélioration de l'efficacité des politiques sociales au service des populations du cycle de séminaires DGCS/CAS « La cohésion sociale par ses instruments. Quelle actualité des approches et des méthodes dans le champ social ? »**

La thématique de l'évaluation des politiques publiques a connu une évolution importante en France à la fin des années 80 avec le rapport "Viveret" commandé par Michel Rocard alors Premier Ministre. Cette nouvelle méthode a trouvé son application immédiate dans la loi du 1er décembre 1988 instaurant le RMI, première loi où figure explicitement l'évaluation au bout de 3 ans de ce nouveau dispositif de politique sociale. Depuis, l'évaluation est devenue un point de passage obligé des grandes lois du champ social comme celle sur la lutte contre les exclusions de 1998 ou la loi 2002-2 de rénovation de l'action sociale et médico-sociale. Ce développement est allé de pair avec une attention de plus en plus soutenue portée aux



instruments et méthodes d'évaluation..Nombre d'observatoires ont vu le jour (ONPES, ONZUS,...) dont les travaux portent en grande partie sur l'évaluation. Comment analyser ces évolutions dans le champ des politiques sociales ? Que traduisent-elles ? Peut-on parler d'une véritable reconnaissance des pratiques d'évaluation comme vecteurs de qualité et d'efficacité ?

<http://www.strategie.gouv.fr/content/seminaire-l-%E2%80%99evaluation-des-politiques-sociales-entre-observation-sociale-et-renouvellement-m>

### **Colloque - Incitations comportementales et environnement**

*9 mars 2011*

Comment lever les obstacles à l'adoption généralisée de comportements écologiques ? Quels sont les atouts et les limites des différentes incitations que les pouvoirs publics peuvent mettre en œuvre ? Comment articuler au mieux ces instruments incitatifs ? Jusqu'à présent, les politiques environnementales ont eu recours à des instruments fiscaux et normatifs, à des campagnes d'information et d'éducation. En complément, de nouvelles approches sont aujourd'hui à prendre en considération, dans le but de pérenniser et d'élargir les pratiques écologiques à l'échelle de la société. Certaines de ces méthodes proposent de mobiliser les théories des sciences comportementales qui préconisent d'actionner plusieurs leviers, notamment la force du conformisme social, pour inciter au changement de comportement. Les expérimentations menées à l'étranger démontrent l'intérêt de telles stratégies lorsqu'elles s'inscrivent dans une politique environnementale globale, à la fois cohérente et ambitieuse.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/colloque-incitations-comportementales-et-environnement-1>

### **Cycle de kiosques « politique de la ville et diversité » (organisé en partenariat avec le Conseil national des villes)**

**27 avril 2011 - Kiosque : Du « déni des cultures » au défi de la diversité**

Le cadre républicain français est très attentif au principe d'égalité et à la neutralité au regard de tout critère lié à l'origine, ou à la religion. Il s'agit, selon la terminologie en vigueur, d'un modèle « color-blind ». D'autres pays insistent plutôt sur une approche « color-conscious » : selon eux, cette approche permettrait d'une part de lutter efficacement contre les discriminations, et d'autre part de promouvoir le « vivre-ensemble » à travers la reconnaissance de spécificités culturelles. Dans *Le déni des cultures*, publié en septembre 2010, le sociologue Hugues Lagrange propose de prendre en compte les critères ethnoculturels dans l'étude des problèmes sociaux et dans les politiques menées dans les quartiers dits « sensibles ». En France, cette question fait l'objet de vives controverses. Pour les uns, la focalisation sur l'origine des individus est susceptible de masquer les problèmes liés aux inégalités sociales, d'assigner à des identités non choisies, ou encore de contribuer à promouvoir un modèle « communautariste ». Pour les autres, cette prise en compte est au contraire une condition de réussite de l'intégration et de succès de la lutte contre les discriminations. Faut-il - et, si oui, à quel titre - accorder une place aux critères ethniques ou culturels dans l'action publique, notamment dans la politique de la ville ? Quels compromis trouver entre l'application de règles universelles et la prise en compte des différences ?

<http://www.strategie.gouv.fr/content/kiosque-du-deni-des-cultures-au-defi-de-la-diversite>

**27 juin 2011 - Kiosque : L' "impératif participatif" dans la politique de la ville en France et à l'étranger**

Depuis les origines de la politique de la ville, la nécessité de la participation des habitants est reconnue par tous. Néanmoins, cet « impératif participatif » peut s'incarner de bien des façons

différentes, de la simple opération de communication à la recherche d'une démocratisation effective des modes d'élaboration des politiques publiques, en passant par l'encouragement à l'activité associative et au resserrement du lien social. Qu'attend-on au juste des habitants et des élus ? À quoi sont-ils appelés à participer et quelles sont leurs attentes ? Quelles leçons peut-on tirer des expériences étrangères pour favoriser la coopération effective entre gouvernants et gouvernés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ? Les investigations de la sociologue Marion Carrel, portant sur des quartiers d'habitat social en France, aux Pays-Bas et aux États-Unis, éclairent ces questions et permettent d'envisager des changements dans la manière de penser et de mettre en œuvre l'action publique.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/kiosque-l-imperatif-participatif-dans-la-politique-de-la-ville-en-france-et-letranger>

### **16 décembre 2011 – Kiosque Santé et politique de la ville : regards croisés entre chercheurs et élus locaux**

Dans les quartiers de la politique de la ville, les habitants rencontrent des difficultés d'accès aux soins et consultent relativement peu les médecins. Cette situation est en partie liée à la densité médicale, de 47 % inférieure à celle de leur agglomération en ce qui concerne les généralistes, et de 74 % inférieure concernant les spécialistes. Outre le problème de répartition des médecins, le moindre recours aux soins peut aussi s'expliquer par des barrières financières ou socioculturelles. Bien que les compétences et prérogatives des villes en matière de santé restent limitées au regard des autres compétences décentralisées, ces questions s'inscrivent au cœur des préoccupations des élus locaux. Ces derniers développent en effet de nombreuses actions en complément des services de l'État et de la Sécurité sociale, notamment les « ateliers santé ville » lancés à partir de l'année 2000. Quels leviers d'action mobiliser pour maintenir une densité médicale suffisante ? Comment assurer le recours aux soins des populations les plus précarisées, en adéquation avec leurs besoins ?

<http://www.strategie.gouv.fr/content/kiosque-sante-et-politique-de-la-ville-regards-croises-entre-chercheurs-et-elus-locaux>

### **29 juin 2011 – Colloque : « Le vieillissement des sociétés : un défi pour les politiques publiques. Regards croisés Allemagne-France » - Organisé en partenariat avec la Konrad Adenauer Stiftung (KAS)**

Les sociétés française et allemande sont, bien qu'en des termes différents au regard de leurs caractéristiques démographiques, toutes deux confrontées au défi du vieillissement de leurs populations. L'objectif de ce colloque était donc d'apporter un éclairage renouvelé sur les mutations des grands équilibres financiers, économiques et sociaux liés à ce défi et les conséquences à en tirer pour l'action publique.

Face au vieillissement, trois défis principaux nous attendent :

- les conséquences du vieillissement sur la maîtrise des finances publiques (session 1) : Au-delà du déficit des comptes sociaux, quel sens donner aux réformes récentes des systèmes de retraite et plus globalement de la protection sociale en France et en Allemagne ?
- ses conséquences sur l'emploi et le fonctionnement du marché du travail (session 2) : vivre plus longtemps en bonne santé, c'est aussi potentiellement rester actif plus longtemps. Cela suppose néanmoins une mutation du marché du travail et une refonte de la gestion des carrières professionnelles.
- ses conséquences sur les solidarités intergénérationnelles à travers l'exemple de la prise en charge de la perte d'autonomie (« dépendance » en France / « Pflege » en Allemagne)

(session 3) : la génération pivot sera sous contrainte et nécessite donc un appui spécifique dans sa tâche d'aidant, notamment concernant la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Cela appelle une réflexion sur l'articulation entre solidarités publiques et privées autour de la prise en charge de la dépendance.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/colloque-le-vieillessement-des-societes-un-defi-pour-les-politiques-publiques>

## Cycle de séminaires : « La cohésion sociale par ses acteurs »

### Présentation du cycle de séminaires

Ce nouveau cycle (2011-2012) sera consacré aux multiples acteurs qui participent à la mise en oeuvre des politiques sociales : élus, personnels territoriaux, acteurs associatifs, organismes de sécurité sociale, entreprises privées, etc. Il fournira l'occasion de dresser le bilan de trente années de décentralisation et de proposer des perspectives pour l'avenir, après les différentes étapes qui se sont succédées depuis les lois de 1982 jusqu'à la réforme constitutionnelle de 2003-2004 sur l'organisation décentralisée de la République et le vote de la loi de réforme des collectivités territoriales, en décembre 2010.

Ce cycle a pour ambition de répondre à une série d'interrogations. Comment mieux répartir les compétences et coordonner l'action des différents échelons territoriaux dans le domaine social ? Quel rôle réserver aux acteurs non institutionnels (entreprises, associations) dans les politiques de cohésion sociale au niveau local ? Comment penser l'articulation entre l'action des élus et celle des personnels territoriaux ? Comment renforcer la vie démocratique et promouvoir l'implication des usagers des services sociaux à l'occasion de la décentralisation ?

<http://www.strategie.gouv.fr/content/cycle-de-seminaires-%E2%80%99La-cohesion-sociale-par-ses-acteurs-%E2%80%99D-0>

**26 septembre 2011 – Séance d'ouverture : « 30 ans de décentralisation : les politiques sociales répondent-elles mieux à l'évolution des besoins ? du cycle de séminaires DGCS/CAS « La cohésion sociale par ses acteurs »** [Ministère des solidarités et de la cohésion sociale]

Le rapprochement entre décentralisation et cohésion sociale semble particulièrement approprié. Quels bénéfices étaient escomptés de la décentralisation des politiques sociales puis médico-sociales ? Répondre à cette interrogation permet d'aborder l'actualité de la cohésion sociale. Au regard de ces bénéfices attendus, qu'en est-il des résultats effectivement observés ? La décentralisation a-t-elle modifié et rendu les politiques sociales plus performantes ? Faut-il aller plus loin pour faire progresser la cohésion sociale ? C'est sur ces questions que s'appuiera la séance d'ouverture du séminaire.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/seminaire-30-ans-de-decentralisation-les-politiques-sociales-repondent-elles-mieux-l-%E2%80%99evoluti>

**19 octobre 2011 - Séance 2 : « Lutter contre l'exclusion sociale : comment mieux coordonner les différents niveaux territoriaux ? » du cycle de séminaires DGCS/CAS « La cohésion sociale par ses acteurs »** [Direction Générale de la Cohésion Sociale]

Au cœur de la réussite des politiques sociales se trouve la question du territoire pertinent d'intervention, permettant un maillage fin de la prise en compte des besoins, une bonne organisation des ressources et une synergie entre les acteurs en vue de répondre aux situations de rupture sociale.

A partir du champ de la lutte contre l'exclusion, cette séance a examiné les pratiques selon les contextes territoriaux (agglomération ; petites villes ; zone rurale), les thèmes (logement, insertion, accès aux droits). Elle a analysé le rôle des acteurs en réponse à la diversité des contextes. Elle s'est efforcée de repérer les bonnes pratiques et les freins, de recueillir les propositions pour améliorer la nécessaire articulation de l'action entre les différents niveaux territoriaux du local au national.

**12 décembre 2011 – Séance 3 « Quel rôle pour les entreprises dans la promotion de la cohésion sociale ? »** du cycle de séminaires DGCS/CAS « La cohésion sociale par ses acteurs » [Centre d'analyse stratégique]

Les entreprises sont de plus en plus investies dans le champ social. Leur rôle social s'incarne traditionnellement dans le respect d'un certain nombre d'obligations légales, notamment en matière de dialogue social, d'aides aux salariés ou d'emploi des personnes handicapées. Mais la montée du thème de la « responsabilité sociétale des entreprises » illustre depuis une trentaine d'années une autre forme de contribution à la cohésion sociale. L'implication croissante des entreprises sur la base d'actions volontaires recouvre ainsi, d'une part, des actions de promotion de la diversité et, d'autre part, des formes d'adaptation de l'offre de biens et services dans une logique d'inclusion sociale. Cette forme d'engagement volontaire permet de concilier les intérêts stratégiques des entreprises et les attentes de la société civile en matière d'implication sociétale.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/seminaire-quel-role-pour-les-entreprises-dans-la-promotion-de-la-cohesion-sociale>

**10 – 11 octobre 2011 – Colloque DREES/CAS « Bien être des jeunes enfants dans l'accueil et l'éducation en France et ailleurs »**

L'objectif du colloque était d'alimenter la réflexion sur les politiques les plus favorables au bien-être et au bien-devenir de l'enfant à partir d'une double perspective, relativement peu développée en France (1) adopter le point de vue de l'enfant plutôt que celui de ses parents, (2) raisonner sur toute la période 0-6 ans, en dépassant l'approche segmentée à laquelle conduit « naturellement » la fragmentation de notre système de prise en charge des enfants entre d'un côté les structures accueillant les enfants de moins de trois et de l'autre côté l'école. Cette double perspective a été abordée à la lumière des enseignements qui peuvent être tirés des travaux et des expériences étrangères.

Cet évènement a mobilisé des experts, des professionnels de l'enfance et des responsables politiques en France et dans des pays où le développement des jeunes enfants est au cœur des réflexions et des dispositifs publics.

Les sessions ont plus spécifiquement portées sur les thématiques suivantes : (1) Définir et mesurer le bien-être de l'enfant ; (2) Comment se construit le bien-devenir du jeune enfant ? ; (3) Formation des professionnels et qualité de l'accueil du jeune enfant ; (4) L'accueil des enfants à besoins spécifiques ; (5) L'impact et la cohérence des dispositifs de 0 à 6 ans sur le bien-devenir des enfants ; (6) Pistes pour améliorer l'accueil et l'éducation des jeunes enfants

<http://www.strategie.gouv.fr/content/colloque-bien-etre-des-jeunes-enfants-dans-laccueil-et-education-en-france-et-ailleurs>

**4 novembre 2011 – Séminaire De nouvelles organisations du travail conciliant égalité femme/homme et performance des entreprises - *Perspectives internationales***

Le dialogue social a entériné le rôle clé des outils d'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle dans l'entreprise. Encore faudrait-il s'entendre sur les termes : offrir un temps partiel aux femmes pour qu'elles prennent soin de leurs jeunes enfants, est-ce favoriser cette

articulation ou les assigner à un rôle ? Il y a aujourd'hui consensus sur le fait qu'il convient au contraire d'élargir aux hommes les pratiques de conciliation, et d'en développer de nouvelles formes susceptibles de modifier globalement l'organisation du travail pour les femmes et les hommes. L'évolution des structures familiales favorisent-elles ces mutations ? Et *quid* de l'organisation du travail ? Avec le développement des horaires atypiques, la recherche de flexibilité pour l'entreprise a souvent été préjudiciable à l'articulation travail/famille des salariés. *A contrario*, le travail flexible pourrait-il ouvrir de nouvelles opportunités d'articulation entre vie professionnelle et vie privée ? Ces enjeux ont été abordés à partir de points de vue d'experts discutés par des directeurs des ressources humaines, et de la note d'analyse du Centre d'analyse stratégique n° 247.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/seminaire-de-nouvelles-organisations-du-travail-conciliant-egalite-femmemhomme-et-performance>

#### **Jeudi 24 novembre 2011 – Colloque Des « effets de quartier » à la politique de la ville. Perspectives internationales (organisé en partenariat avec le Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes)**

En quoi le fait d'habiter dans un quartier défavorisé, ou au contraire favorisé, affecte-t-il les comportements et les trajectoires individuels ? Ces effets, dits « de quartier », sont-ils liés à la concentration de personnes partageant des caractéristiques communes ? À leur lieu de résidence (isolement spatial, stigmatisation etc.) ? Aux évolutions sociales et structurelles extérieures au quartier ? Aux États-Unis et dans la plupart des pays d'Europe occidentale, les principaux « effets de quartier » retenus par les politiques sont ceux liés à la concentration de la pauvreté. Leur existence présumée engendre des politiques publiques ciblant des territoires défavorisés - ceux de la « géographie prioritaire » en France – qui visent à promouvoir la mixité sociale par des politiques de déségrégation urbaine. Au moment du lancement du programme national de rénovation urbaine 2, quelles leçons tirer de ces recherches ? Quels leviers d'action pour promouvoir la mobilité sociale ? Quels nouveaux compromis entre soutien aux territoires et soutien aux personnes ?

<http://www.strategie.gouv.fr/content/colloque-des-effets-de-quartier-la-politique-de-la-ville-perspectives-internationales>

#### **Lundi 5 décembre 2011 – Séminaire « Quelle organisation de l'offre de santé dans 20 ans ? »**

Deux tables rondes thématiques ont abordé la question de la répartition des rôles entre professionnels de santé et celle de l'impact de la télésanté sur l'organisation du système, avec une mise en perspective des récentes évolutions observées en France à partir d'exemples pris à l'international. Ces évolutions se traduisent par une redistribution des rôles entre professionnels de santé, mais aussi entre les professionnels et le patient, celui-ci devenant de plus en plus un co-producteur de soins. Elles induisent également une réorganisation du système en incitant à développer de nouveaux modes d'articulation entre les différents lieux de soins (ville, hôpital et domicile). Une dernière table ronde a confronté des visions prospectives portant sur l'organisation générale du système de santé.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/seminaire-quelle-organisation-de-l-offre-de-sante-dans-20-ans>

## **2.4. Auditions et Interventions**

### ***Concernant les politiques sociales en général***

Audition sur les grands enjeux et problématiques des politiques sociales en Europe, Assemblée nationale, 8 février 2011.

Audition par le groupe de travail UMP sur la famille, Assemblée nationale, 23 mars 2011.

### ***L'effet enseignant***

Présentation aux cadres de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DEGESCO)

Participation aux *journées de l'innovation* organisées à l'UNESCO

### ***La prévention précoce***

Audition par le Conseil national des villes (Groupe de travail « Violences contemporaines, prévention et traitement de la délinquance »). « *Les concepts de prévention, leurs évolutions et les réorientations des politiques de prévention de la délinquance* ». En présence de J.-M. Bockel, ancien secrétaire d'État à la justice et aux libertés, chargé d'une mission de prévention de la délinquance par le premier ministre.

Intervention à la *Journée d'échanges sur la prévention de la délinquance* organisée par Conseil national des villes. Présentation de la note d'analyse n° 205 sur la prévention précoce.

### ***La dépendance***

Audition par la Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale dans le cadre de la préparation du Rapport d'information présenté par Mme V. Rosso-Debord sur « *La prise en charge de la dépendance en Europe* ».

Intervention dans le cadre du séminaire Bioéthique et société de l'Université de Strasbourg sur le thème « *Les défis de l'accompagnement du grand âge. Enjeux éthiques* »

Intervention sur *les « aidants »* à la région Île-de-France dans le cadre de la Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale en Île-de-France (MIPES), 17 février 2011

### ***L'entrepreneuriat social***

Intervention dans le cadre des Alter-Mardis organisés par Ashoka et IMS-Entreprendre pour la Cité sur le thème « *Grandes entreprises et entrepreneurs sociaux : quelle offre pour les clients pauvres ?* »

### ***Prévention en santé publique***

Audition par le Conseil économique social et environnemental (CESE) sur le rapport « *Nouvelles stratégies de prévention en santé publique* » et reprise des conclusions de ce travail dans le rapport du CESE « *Les enjeux de la prévention en matière de santé* » (octobre 2011) ([http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2012/2012\\_03\\_prevention\\_sante.pdf](http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2012/2012_03_prevention_sante.pdf))

### ***L'offre de santé de demain***

Audition par Gilles Saint-Paul du Conseil d'analyse économique (CAE) sur les travaux « *Quelles opportunités pour l'offre de soins de demain ?* » (novembre 2011)

### ***Bénévolat***

Question du député Hervé Féron au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en séance de l'Assemblée nationale, le 17/01/12, sur les moyens de développer le bénévolat des étudiants, en référence à la note d'analyse « *Développer, accompagner et valoriser le bénévolat* ». Réponse du ministre le 17/01/12.

Audition par un conseiller de la députée Nicole Ameline pour un projet de loi sur le volontariat et la couverture sociale des bénévoles, le 21/11/11, suite à la publication de la note d'analyse « *Développer, accompagner et valoriser le bénévolat* ».

### ***L'incitation à la pratique sportive***

Participation au colloque « *Les femmes sont-elles des sportives comme les autres ?* », organisé par le ministère des Sports, le 8/03/12 (suite à la note d'analyse « *Comment inciter le plus grand nombre à pratiquer un sport ou une activité physique ?* »). Introduction générale du colloque.

### ***Le multiculturalisme***

Participation au colloque « *La discrimination territoriale* », organisé par l'Institut National des Études Territoriales/Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Pantin, 22/06/11. Présentation de la note d'analyse « *La prise en compte de critères ethniques et culturels dans l'action publique, une approche comparée* ».

### ***Le logement social***

Intervention à Strasbourg lors de l'Université d'été des Entreprises sociales pour l'habitat (ESH), 2 septembre 2011.

Intervention à Tours lors du congrès des Etablissements Publics Locaux (EPL), 19-20 octobre 2011.

Publication partielle de la note d'analyse n°230 « *Le logement social pour qui ?* » dans la revue *Problèmes économiques*, n°3032, décembre 2011.

### ***Les organisations du travail conciliant égalité femme/homme et performance des entreprises***

Audition par l'Observatoire de la diversité et de l'égalité des chances- Atelier Parité - du Ministère de l'Intérieur le 06/02/2012.

Intervention à l'invitation de la Ville de Nantes pour la journée de la femme (08/03/2012).

Audition par les partenaires sociaux de la SNCF dans le cadre du groupe de travail paritaire. 30/03/2012.

## Département Travail-Emploi

### 1 ■ Présentation générale des travaux

Le département Travail-Emploi (DTE) est chargé de l'analyse du marché du travail au regard des mutations économiques et des mobilités professionnelles. À ce titre, il travaille en complémentarité avec le Conseil d'orientation pour l'emploi.

Il suit également les questions relatives aux politiques du travail et de l'emploi, aux pratiques de ressources humaines, aux revenus et à la formation tout au long de la vie, afin d'alimenter la réflexion et le débat sur les réformes des relations de travail et d'emploi. Il traite des questions relatives à l'enseignement supérieur.

Il assure l'animation du travail de prospective des métiers et des qualifications avec l'ensemble des acteurs de l'expertise dans le domaine du service public de l'emploi, les partenaires sociaux et les collectivités territoriales.

Les travaux du DTE se sont inscrits en 2011 dans le prolongement de ceux initiés en 2010. La sortie de crise financière et économique n'a pas remis en question l'impact social de la crise. Les réformes sociales, notamment en matière d'accompagnement et de renforcement des compétences pour assurer un meilleur accès à l'emploi ont particulièrement marqué cette année. Elles ont structuré notre réflexion. Mais les travaux du département ont également été marqués par un mouvement de fond, visant à mieux connaître ce que serait l'emploi dans les années à venir, répondant ainsi à une aspiration profonde de nos concitoyens. Plus que jamais, l'emploi est au cœur de leurs préoccupations, dans un environnement en perpétuelle mutation. En se concentrant sur les évolutions du travail, le DTE n'a pas entendu ignorer la question de l'emploi, mais a choisi une approche privilégiant l'étude des évolutions qualitatives, et l'incidence du contexte socio-démographique que connaît la France. Ces travaux, et les approches qui se sont ainsi dégagées, ont ouvert de nombreuses pistes d'études. Parallèlement, le DTE a souhaité investiguer le champ des ressources humaines dans l'entreprise, afin d'étudier l'existence de corrélations entre les politiques déployées et la performance générale des organisations. Assistons nous à une « crise du travail », et si oui, quelles sont les pistes pour en sortir ?

Plusieurs travaux illustrent particulièrement la volonté de tenir compte de cette réflexion prospective :

- d'une part, un important travail sur « le travail et l'emploi de demain ». Débouchant sur un rapport et plusieurs notes d'analyse, ce document révèle l'existence de tendances lourdes d'ici à 2030, en prenant en compte l'évolution de la démographie, et ses incidences sur l'emploi. Il met également en évidence les grandes évolutions de l'emploi d'ici à vingt ans.
- d'autre part, un travail de long cours sur le lien entre la participation des salariés et la performance sociale, qui constitue aujourd'hui un nouvel enjeu pour les entreprises françaises et leur compétitivité dans un contexte de sortie de crise. Le DTE a ainsi mené plusieurs travaux croisés sous forme de notes et de documents de travail, qui mettent en évidence l'importance cruciale du modèle managérial dans le renforcement des performances des entreprises.
- enfin, une analyse des « secteurs porteurs », et des sentiers de croissance, à moyens et long termes, venant compléter le travail entrepris sur les métiers.



Les travaux se sont principalement organisés autour de cinq grandes thématiques.

## 1.1. Le travail et l'emploi demain : une approche prospective des métiers et des qualifications

Le DTE a conduit en 2011 un certain nombre de travaux importants de prévision et de prospective afin de contribuer à la préparation des politiques de travail, d'emploi et de formation pour l'après-crise, à moyen comme à long termes.

Tout d'abord, à la demande des ministres en charge de la prospective et de l'emploi, un groupe de travail, piloté par le CAS, a achevé en juillet 2011 un important travail prospectif sur « Le travail et l'emploi dans vingt ans ». Le rapport dresse un panorama des tendances à l'œuvre pour les prochaines années à partir d'une analyse concrète de cinq grandes questions qui traversent l'emploi et le travail. Ce document met en perspective ces évolutions sur la base de deux scénarios à l'horizon 2030. En privilégiant une approche qualitative par rapport aux travaux quantitatifs, réalisés par ailleurs à d'autres horizons temporels – cf. *infra* –, le rapport fournit un cadre d'analyse sur une grande partie du champ de compétences du département, en particulier les politiques de l'emploi.

S'agissant des impacts des nouvelles formes de travail, le DTE a poursuivi la réflexion sur les conséquences de la diffusion des technologies de l'information (TIC) dans les entreprises, après l'analyse des pratiques en matière de télétravail en 2009.

Un groupe de travail commun avec la Direction générale du travail, accueillant également des chercheurs et des consultants sur l'impact des TIC sur les conditions de travail, a été réuni pour élaborer un état des lieux inédit. Ces travaux se sont achevés fin 2011 (publication du rapport et de la note en 2012).

Parallèlement, le DTE poursuit l'actualisation de ses travaux de « Prospective des métiers et des qualifications » (PMQ). Après le rapport CAS-DARES « Les métiers en 2015 », paru en 2007, un nouvel exercice a été lancé en 2009 et poursuivi en 2011. PMQ est un projet interministériel pluriannuel piloté par le DTE qui vise à dresser un panorama des évolutions possibles des métiers à l'horizon 2020. Il doit fournir un matériau essentiel aux décideurs publics pour adapter les politiques d'emploi aux enjeux des prochaines années, mais aussi aux acteurs de l'orientation professionnelle. En 2011 des travaux intermédiaires ont été réalisés. Il s'agit notamment de la note « Les métiers en 2010 », produite par le DTE en lien avec la DARES et Pôle emploi, qui permet de faire un point intermédiaire sur l'évolution des métiers durant la crise. Parallèlement, le DTE a continué à assurer la communication des résultats du précédent exercice PMQ (*Les métiers en 2015*) dans diverses enceintes.

L'activité du DTE dans le cadre de PMQ s'est également élargie en 2011 aux travaux d'appui méthodologique à la prospective des métiers et des qualifications :

- la publication des travaux sur l'appui à la construction des cartes de formation (Document d'appui méthodologique) ;
- l'accompagnement de la réflexion de l'OREF Alsace sur sa démarche de prospective emploi formation ;
- le lancement des groupes de travail sur la prospective sectorielle et la prospective régionale, en partenariat avec le Céreq, à l'occasion du séminaire organisé le 12 mai 2011 avec le Comité paritaire national de la formation professionnelle (CPNFP).

Par ailleurs, le DTE a continué de s'investir en 2011 dans l'observatoire national des emplois et des métiers de l'économie verte du plan de mobilisation pour le développement des métiers liés à la croissance verte en animant l'atelier sur les impacts de la croissance verte sur l'emploi.

Membre du comité interministériel des métiers de la croissance verte, il a participé à la mise en place et au suivi du plan de mobilisation gouvernemental de ces métiers.

Un travail sur les comportements d'emplois et les métiers occupés par les immigrés a été entrepris en collaboration avec le service statistique du ministère de l'immigration. Ce travail, sur les comportements d'activité et d'emploi dans la crise, entamé en 2011 s'achèvera en 2012.

L'expertise du DTE sur les métiers et les qualifications a permis de réaliser des travaux en lien avec le département Économie-Finances (DEF). L'approche « métiers » a été complétée par des travaux de prévision d'emplois par secteur, à un horizon de cinq ans (2012-2017). La note d'analyse « Les secteurs créateurs d'emplois à court-moyen terme après la crise », réalisée avec le DEF, fournit ainsi des éléments importants aux décideurs publics et aux partenaires sociaux pour orienter les politiques d'emploi et de formation, notamment au niveau des branches, dans les prochaines années.

Enfin, ces prévisions d'emploi à court terme se sont accompagnées d'un exercice de modélisation à plus long terme. Lancé en juillet 2010, en collaboration avec le laboratoire Érasme de l'École centrale de Paris, mobilisant le modèle macroéconométrique multisectoriel Nemesis, cet exercice a envisagé la sortie de crise et les contraintes qui pèsent sur la croissance (en termes d'ajustement budgétaire et d'ajustement de l'emploi) avant de scénariser les leviers d'un renouvellement ou d'un ralentissement durable de la croissance à 2030.

Plusieurs variantes ont été testées afin d'identifier, d'une part, les impacts d'une dégradation macro-économique sur les activités et, d'autre part, les effets des incitations micro-économiques sur les secteurs tant en matière d'innovation, de fiscalité écologique ou de normalisation. Ces différentes variantes ont été agrégées en trois scénarios différenciés permettant de borner les possibles variations de notre croissance.

La modélisation Nemesis a également été mobilisée pour réaliser les projections d'emploi par secteurs à 2016, actualisant et affinant l'analyse de l'année passée sur les secteurs porteurs.

Ses résultats ont été publiés dans les premiers jours de janvier 2012.

## **1.2. Emploi - Formation continue - Formation initiale (professionnelle et supérieure) : former, accompagner pour favoriser l'insertion et la sécurisation des parcours**

Face à la persistance du chômage des jeunes actifs durant la crise économique, le DTE a poursuivi ses travaux sur l'emploi et la formation, notamment à destination des jeunes, en privilégiant deux approches :

Une approche croisant les analyses du système éducatif et celles du marché du travail pour porter un diagnostic sur une longue période (depuis 1974) de l'emploi et du chômage des jeunes en France, comparés aux pays de l'OCDE. En effet, leur vulnérabilité particulière sur le marché du travail s'explique principalement par la rigidité du marché du travail et par leur vulnérabilité au regard de la stabilité de leur emploi durant les périodes de crise. Les qualifications des nouveaux entrants ne répondraient qu'imparfaitement aux attentes et besoins des employeurs.

Une approche exploratoire pour appréhender le degré de professionnalisation des formations supérieures en France, en particulier à l'Université, s'est enrichie d'une nouvelle mission : « l'insertion professionnelle ». Le développement de ces formations professionnelles initiales traduit aussi le degré d'imbrication croissante entre marché du travail et système de formation

et renvoie plus généralement aux modalités de transition entre formation initiale et emploi. Cette étude, initiée en 2011, sera publiée en 2012.

Un important travail comparatif au regard d'expériences internationales a été mené afin de formuler des propositions visant à éclairer les débats et les négociations sur la nouvelle convention d'assurance chômage, en janvier 2011, en privilégiant une approche structurelle.

L'année 2011 a été l'occasion de s'interroger sur quelques problématiques structurelles du marché du travail.

- Le département est revenu sur la question de la segmentation du marché du travail, afin d'examiner en particulier son rôle dans l'évolution du chômage selon le sexe. L'étude menée par le DTE, en lien avec le DEF, visera à déterminer, à court et à long termes, quels leviers peuvent être utilisés pour réduire cette différence d'accès à l'emploi entre les hommes et les femmes. L'étude, débutée en 2010, s'est poursuivie en 2011 et devrait faire l'objet d'une publication en 2012.
- Le phénomène récent du creusement des écarts de rémunérations entre catégories de salariés pose la question des écarts de salaires liés notamment à la discontinuité des parcours professionnels. Un travail a été entamé au second semestre 2011 sur le thème de la formation des salaires en France. L'objectif est de proposer une vision synthétique et systémique des évolutions salariales en France depuis les « 30 Glorieuses », en combinant plusieurs perspectives et de mettre en regard les multiples dimensions de la dynamique des salaires sur longue période (progression moyenne, répartition, évolution de l'échelle des salaires et inégalités) et les mutations, notamment institutionnelles, des modes de régulation salariale : évolution des formes de rémunération au niveau des entreprises, rôle de l'État, place de la négociation collective, de branche et d'entreprise. Il a vocation à se poursuivre sur 2012.
- La notion d'offre de service offerte aux demandeurs d'emploi a été profondément modifiée par la création du nouvel opérateur Pôle emploi. L'accompagnement des demandeurs d'emploi est un enjeu crucial, au regard des conséquences sociales induites et de la persistance d'un chômage de masse (depuis trente ans, même s'il avait fortement baissé avant la crise). Le département a souhaité investir ce champ, élément central de l'action des services publics de l'emploi en Europe.

### **1.3. De nouveaux modes d'action pour rénover les politiques de l'emploi et du travail**

Les politiques de l'emploi s'inscrivent dans un contexte de contrainte budgétaire, accentué par la crise.

Le DTE a donc cherché à repérer, analyser et évaluer des expériences innovantes, ou des modes d'action publique plus ou moins contraignantes (bonnes pratiques, incitations, normes), au regard d'expériences étrangères. Il s'est agi d'explorer la mise en œuvre de la méthode d'appels à projets appliquée au champ de l'emploi.

Une étude comparative internationale sur les dispositifs individuels dans les politiques de l'emploi a également été lancée en 2011 et a donné lieu à la rédaction par le cabinet Euréval d'un rapport qui compare et analyse les effets de treize dispositifs individualisés (chèques, bons, comptes individuels) dans huit pays.

Le rapport ainsi qu'une note d'analyse avec recommandations doivent faire l'objet d'une publication courant 2012

Dans le champ de relations collectives de travail, le DTE s'est investi sur le champ des obligations et incitations portant sur la négociation collective. Les mesures qui ont été prises illustrent la spécificité du système français, et l'implication de l'État dans une activation constante du dialogue social. Les travaux menés conduisent à conclure que l'amélioration du dialogue social nécessite sans doute de rationaliser l'usage de ces dispositifs, mais surtout de renforcer la capacité à négocier des différents acteurs.

#### 1.4. Dialogue social

Alors que l'emploi reste au cœur des préoccupations en 2011, le champ « travail » se développe, tant les incidences des politiques d'emploi sur l'organisation des relations de travail sont fortes. Cette tendance, déjà ébauchée en 2010 se renforce en 2011.

Le DTE a engagé une réflexion sur la représentativité des organisations syndicales de salariés et des organisations patronales. L'exercice comporte deux versants. Il s'agissait d'analyser les évolutions induites par la loi du 20 août 2008, qui modifie les critères de représentativité des organisations syndicales et de mesurer les incidences de la loi sur les pratiques syndicales. Par symétrie, des pistes sont envisagées pour étudier l'opportunité de définir des critères permettant d'établir la représentativité des organisations d'employeurs. Ce travail, engagé en 2011, a vocation à être publié en 2012.

#### 1.5. Performance sociale, bien-être au travail et management des organisations

En 2011, le DTE s'est interrogé sur les liens potentiels entre la performance des entreprises, les pratiques de ressources humaines, organisationnelles et sociales en entreprise. Plusieurs champs ont été explorés, pour identifier les nouveaux enjeux et risques dans le domaine des conditions de travail et de la compétitivité des entreprises, liés aux évolutions de la structure productive et des pratiques de ressources humaines.

Plusieurs travaux illustrent particulièrement la volonté de tenir compte de cette réflexion prospective. On citera par exemple le travail mené sur le lien entre les entretiens d'évaluation individuelle et le bien-être au travail.

## 2 ■ Liste des travaux

### 2.1. Notes d'analyse

#### N°231, juillet 2011

#### « Le travail et l'emploi dans vingt ans : 5 questions, 2 scénarios, 4 propositions »

*Note de synthèse du rapport Travail et emploi dans vingt ans.*

D'ici à 2030, si les motivations du travail devraient rester globalement les mêmes, les relations d'emploi – avec le brouillage des frontières entre les statuts et l'affaiblissement de la subordination – et les conditions concrètes d'exercice du travail – avec la remise en cause des « trois unités » (de temps, de lieu et d'action) – vont poursuivre leur évolution. Ainsi, la segmentation accrue « des mondes du travail » est une constante dans les deux scénarios élaborés dans le rapport dont cette note est la synthèse, de même que l'amélioration significative de la situation de l'emploi. Le scénario d'« accélération technologique et sociétale » dessine les contours d'un univers travail-emploi marqué par l'économie de la connaissance, numérique et verte. La segmentation du marché du travail y est plus forte mais

sans nécessairement dégrader la situation, du fait des nouveaux modes de régulation, notamment non étatiques, qui émergent (articulation du marché et de la société civile). Le scénario « de rééquilibrage et de volontarisme des acteurs » est fondé sur des évolutions du contexte international qui allègent la pression sur l'emploi et le travail (notamment son coût) et donnent des marges de manœuvre aux acteurs pour nouer des partenariats efficaces. Dans les deux cas, les modes d'intervention des acteurs, notamment de l'État, devront évoluer, face aux enjeux d'emploi, de mobilité et de qualité du travail ou, plus globalement, de compétitivité et de cohésion sociale.

Les propositions :

1. En matière de politique de l'emploi, disposer d'une panoplie d'outils réversibles pour gérer les chocs conjoncturels (dispositifs « dormants », mesures types réactivables aisément, voire mesures conditionnées au franchissement de seuils macroéconomiques).
2. Passer progressivement à une politique de l'emploi davantage centrée sur l'appariement offre/demande sur le marché du travail et plus directement en lien avec les besoins des branches et des territoires.
3. Mettre en place un « compte individuel social » de droits portables, de façon progressive et négociée, à partir du couple CET-DIF (compte épargne-temps, droit individuel à la formation).
4. Développer la responsabilité sociale de l'entreprise, par la communication et le travail de conviction, mais aussi par l'élaboration concertée d'un cadre de référence faisant l'objet d'un véritable « label RSE ».

[http://www.strategie.gouv.fr/system/files/2011-06-06-travail-vingt-ans-ns-travail-231\\_0.pdf](http://www.strategie.gouv.fr/system/files/2011-06-06-travail-vingt-ans-ns-travail-231_0.pdf)

#### **DARES Analyses N°084, novembre 2011**

##### **« Les métiers en 2010 : reprise des créations d'emploi et évolution contrastée des tensions selon les métiers »**

*Note, sous format DARES Analyses, réalisée en lien avec la DARES et Pôle emploi.*

Après un fort recul en 2008 et 2009, l'emploi total a augmenté en 2010 de 185 000 postes en France métropolitaine. Ainsi, fin 2010, la moitié des emplois perdus pendant la crise ont été retrouvés. Les principaux contributeurs aux créations d'emploi ont été le secteur tertiaire principalement marchand et l'intérim. La reprise de l'emploi intérimaire a été particulièrement forte pour les métiers industriels.

Selon les domaines professionnels, les tensions sur le marché du travail se sont plus ou moins redressées conduisant à des situations assez contrastées fin 2010. Les tensions des métiers du tertiaire ont été globalement moins affectées par la crise, et ont connu un rebond modéré plutôt tiré par celui des métiers les moins qualifiés. Les métiers du commerce échappent à cette tendance et se caractérisent par une forte croissance de tensions mais avec des situations diverses selon les métiers (Focus 1). Quant aux métiers de l'industrie, lourdement impactés par la crise, ils ont enregistré un rebond important des tensions en 2010. À l'inverse, le sursaut a été plutôt modeste pour les domaines professionnels dans lesquels exercent surtout des cadres : informatique (Focus 2), études et recherche, cadres de l'industrie. De même la reprise des tensions dans les métiers du BTP et de l'agriculture a été faible.

<http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2011-084-2.pdf>

**N° 224, mai 2011****« Emploi et chômage des jeunes : un regard comparatif et rétrospectif »**

La crise de 2008-2009 a confirmé la sensibilité particulière de l'emploi des jeunes aux retournements de conjoncture : leur taux de chômage a augmenté de 6 points dans les pays de l'OCDE (2,5 fois plus que l'ensemble des actifs), effaçant l'amélioration des dix années précédentes. Cette dégradation, observée en France, a été encore plus prononcée chez certains de nos voisins européens. Ce constat masque toutefois une transition école-emploi très différenciée selon les pays (durée des études, cumul emploi-études, etc.). Si le nombre de jeunes actifs (15-29 ans) s'est réduit en France de 2,1 millions en trente ans, la démographie n'y a contribué que pour moitié (- 1,2 million). La différence s'explique par un puissant mouvement de poursuite d'études qui s'est opéré jusqu'au milieu des années 1990. Pourtant, l'élévation rapide du niveau de diplôme n'a guère relâché les tensions à l'entrée dans la vie active des jeunes dont les difficultés demeurent (chômage, statut d'emploi, salaire). Les mesures prises par les pouvoirs publics ont varié, mais s'ordonnent en quelques catégories relativement stables (formations courtes, alternance, réduction du coût du travail dans le secteur marchand, contrats aidés du secteur non marchand) qui font l'objet des propositions du Centre qui suivent :

1. Développer une large gamme d'outils alternatifs à la scolarité pour les jeunes « décrocheurs » (alternance, filières de « deuxième chance », accompagnement renforcé vers l'emploi...), en lien avec les plateformes locales de suivi et d'accompagnement.
2. Veiller à ce que le développement de l'alternance concerne tous les niveaux de formation et s'appuie sur une amélioration de l'accueil et des conditions de vie des jeunes en alternance (logement des apprentis dans le cadre des investissements d'avenir, aides au permis de conduire, etc.).
3. En réponse à la surexposition de l'emploi des jeunes aux chocs conjoncturels, faire davantage des contrats aidés du secteur marchand (hors alternance) un outil de gestion contra-cyclique et de soutien aux jeunes les plus en difficulté.
4. Valoriser l'expérience des jeunes dans le secteur non marchand en transformant une part des emplois aidés du secteur public en contrats d'apprentissage.

Enfin, pour être efficaces, les politiques d'emploi des jeunes doivent s'inscrire dans une démarche globale qui s'appuie sur un réseau mettant en œuvre une politique d'accompagnement transversal et qui repose, à l'échelle territoriale, sur un système d'acteurs mieux coordonné.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/note-d-%E2%80%99analyse-224-emploi-et-chomage-des-jeunes-un-regard-comparatif-et-retrospectif-0>

**N°219, avril 2011****« "Compétences transversales" et "compétences transférables" : des compétences qui facilitent les mobilités professionnelles »**

Compétences transversales et compétences transférables sont deux notions souvent confondues dans le débat public. Les premières sont génériques (directement liées à des savoirs de base ou des compétences comportementales, cognitives ou organisationnelles). Les secondes sont attachées à des situations professionnelles mais peuvent être mises en œuvre dans d'autres secteurs d'activité ou métiers.

Mieux appréhendées, identifiées et signalées, toutes ces compétences pourraient contribuer à faciliter les mobilités professionnelles et sécuriser les parcours professionnels.

Les discussions aujourd'hui centrées sur les compétences transversales ne doivent pas occulter l'importance des compétences spécifiques transférables.

On peut identifier plusieurs enjeux : l'identification et le signalement des compétences, leur acquisition et leur certification, l'accompagnement des salariés et des entreprises.

Les outils visant à identifier ces compétences et les expériences d'accompagnement des salariés, des demandeurs d'emploi ou des entreprises sont nombreux. Les usages sont variés, mais pas toujours connus de l'ensemble des structures chargées de cette question. Les dispositifs d'acquisition ou de certification de compétences génériques se sont élargis et décloisonnés, mais il reste des progrès à faire, en particulier à destination des salariés fragiles.

Les propositions :

1. Diffuser les outils sur les compétences transversales / transférables, en précisant leurs usages, et les améliorer en tirant parti des travaux statistiques sur les mobilités professionnelles constatées.
2. Promouvoir, notamment via Pôle emploi, l'usage plus large d'un modèle-type de CV avec une ou plusieurs rubriques « compétences transversales ».
3. Étendre la méthode de recrutement par simulation, qui permet de tester l'aptitude des candidats à s'adapter à différentes situations, à de nouveaux métiers.
4. Accroître dans les filières professionnelles de l'enseignement secondaire et à l'université l'apprentissage des compétences transversales mobilisées en situation de travail.
5. Renforcer l'apprentissage des compétences transversales au cours de la vie active, par une amélioration de la qualité de l'offre et un accès plus large aux dispositifs de formation.
6. Développer les formations organisées en modules séparés -permettant notamment d'acquérir des compétences complémentaires-et, dans l'enseignement professionnel, réduire la gamme des spécialités.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/note-d-%E2%80%99analyse-219-compences-transversales-et-compences-transferables-des-compences--0>

### **N° 211 – Janvier 2011**

#### **Missions et enjeux de l'assurance chômage : une mise en perspective internationale**

L'assurance chômage a pour premier objectif de garantir un revenu de remplacement aux personnes privées d'emploi. Elle exerce par ailleurs des effets importants sur le marché du travail, la distribution des revenus et le niveau de l'activité.

Une comparaison internationale montre qu'en France l'assurance chômage :

- a un mode de gouvernance paritaire, atypique en Europe, à mettre en lien avec l'architecture complexe du système (à trois niveaux : assurance, solidarité, assistance) ;
- a un taux global de cotisation particulièrement élevé ;
- garantit en comparaison internationale un haut niveau de remplacement du revenu mais le réserve dans la durée aux chômeurs ayant les références d'emploi les plus longues ;

- présente les propriétés assurantielles (contributivité, proportionnalité, individualisation) les plus marquées et, en conséquence, des capacités limitées de redistribution dite « verticale » ;
- a parfois suivi dans sa gestion une logique procyclique qui a limité ses effets stabilisateurs sur l'activité (notamment en 1992 et en 2000).

Depuis trente ans, les transformations du régime d'assurance chômage ont été nombreuses et souvent dictées par les chocs conjoncturels et leurs conséquences financières. Après s'être allongées avec la montée du chômage, les durées d'indemnisation ont été fortement réduites à partir de 1990, tandis que l'accès à l'indemnisation devenait plus facile. Le périmètre de l'assurance s'est donc déplacé du chômage long vers le chômage récurrent ou de transition. Plus de salariés éligibles, mais pour des durées moindres : telle a été la réponse du régime à la montée du chômage récurrent, tout en contenant les dépenses, avec pour contrepartie une couverture plus réduite du chômage de longue durée, dont la prise en charge s'est trouvée transférée aux revenus minimaux garantis par les collectivités publiques.

Enfin, s'agissant de son action pour favoriser l'adéquation entre offre et demande de travail, le régime d'assurance paraît avoir suivi, au cours des vingt dernières années, l'évolution de la théorie économique : accent mis sur les incitations monétaires (modification des durées d'indemnisation ; allocations dégressives de 1992 à 2000) puis sur l'activation des dépenses (accompagnement personnalisé et formation professionnelle de 2000 à 2008). Après la fusion ANPE-Assédic, les partenaires sociaux contribuent désormais au volet actif de la sécurisation des parcours professionnels à travers la gouvernance de Pôle emploi et la gestion des fonds paritaires de la formation professionnelle, l'assurance chômage retournant à sa fonction première d'indemnisation essentiellement passive. En revanche, le régime s'est largement tenu à l'écart des mesures de réduction du coût du travail.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/note-d-%E2%80%99analyse-211-missions-et-enjeux-de-l-%E2%80%99assurance-chomage-une-mise-en-perspective-interne>

### **N° 240, septembre 2011.**

#### **Les obligations et incitations portant sur la négociation collective**

Depuis 2005, près d'une dizaine de dispositifs légaux ont été créés afin d'amener les entreprises et les branches professionnelles à négocier sur de multiples thèmes (GPEC, partage des profits, pénibilité ou égalité professionnelle, etc.). Ces mesures peuvent prendre la forme soit d'une obligation légale d'engager une négociation collective (au niveau des branches et des entreprises), soit d'incitations financières (exonérations de charge, pénalités) associées à la conclusion d'accords collectifs. Elles peuvent notamment être analysées en fonction de leur dimensions procédurale (promouvoir le développement de la négociation collective) et instrumentale (permettre la mise en œuvre rapide d'une politique publique précise). Elles illustrent la spécificité du système français, l'implication régulière de l'État dans l'activation du dialogue social, mais également une mutation des modes d'action publique. Si leurs effets sont souvent visibles en termes d'accords conclus ou de négociations engagées, leur impact qualitatif sur la régulation conventionnelle est moins démontré. L'amélioration du dialogue social nécessite sans doute de rationaliser l'usage de ces dispositifs, mais surtout de renforcer la capacité à négocier des différents acteurs.

#### *Propositions du centre d'analyse stratégique*

Proposition 1 : Adopter une règle transversale sur la périodicité des négociations obligatoires, calée sur la durée des accords conclus.

Proposition 2 : Rapprocher, voire regrouper, certains dispositifs légaux existants, notamment ceux portant sur des thématiques identiques (seniors) ou proches (en matière de rémunération).



Proposition 3 : Limiter le recours aux obligations de négocier en privilégiant dans certains cas les alternatives aux obligations générales et pérennes (recentrage sur les obligations de type procédural, possibilité d'obligations seulement temporaires).

<http://www.strategie.gouv.fr/content/les-obligations-et-incitations-portant-sur-la-negociation-collective-note-danalyse-240-septe>

### N° 256, décembre 2012

#### Les "appels à projets" : application aux politiques de l'emploi

Alors que les pays de l'OCDE font face à des défis croissants pour mettre en œuvre des politiques de l'emploi efficaces, les appels à projets ont un potentiel intéressant pour renouveler les modes d'action publique.

#### *Les "appels à projets" : application aux politiques de l'emploi*

Technique intermédiaire entre l'appel d'offres et la subvention, ils peuvent être porteurs de gains d'efficacité (par la mise en concurrence et le fléchage stratégique des fonds publics), d'une meilleure adéquation entre les besoins des usagers et les services offerts (par la participation de la société civile à leur élaboration) ainsi que d'innovation (par la liberté d'initiative laissée aux acteurs privés).

Mais cette méthode, qui répartit différemment entre acteurs publics et société civile les risques et les coûts associés à l'action publique, suscite des questionnements auxquels la puissance publique doit répondre si elle entend y recourir davantage (partage des responsabilités, professionnalisation des acteurs, sécurité juridique, financements, évaluation des résultats, etc.). Cela exige de développer de façon progressive et raisonnée le recours aux appels à projets dans les politiques de l'emploi.

#### Les propositions

1. Accompagner et outiller les acteurs pour favoriser un recours efficace aux appels à projets dans les politiques de l'emploi :
  - élaborer un guide méthodologique spécifique au champ de l'insertion professionnelle qui dresse une typologie des appels à projets ;
  - en s'appuyant sur ce guide, mener des actions pédagogiques auprès des parties prenantes sur les modalités pratiques ainsi que sur les conditions juridiques du recours aux appels à projets (sessions de formation courtes, notamment auprès des services juridiques des collectivités locales) ;
  - si nécessaire, à terme, consacrer juridiquement la procédure des appels à projets.
2. Créer un « Fonds d'innovation pour l'emploi » pour décloisonner les financements des appels à projets et en coordonner l'usage.
3. Expérimenter, en partenariat avec des intermédiaires volontaires du secteur du « capital risque solidaire », un appel à projets avec financement aux résultats, sous la forme « d'obligations à impact social » (social impact bonds).

<http://www.strategie.gouv.fr/content/les-appels-projets-application-aux-politiques-de-lemploi-note-danalyse-256-decembre-2011>

**N° 239 – septembre 2011****Pratiques des ressources humaines et bien-être au travail : le cas des entretiens individuels d'évaluation**

L'entretien individuel d'évaluation est aujourd'hui la pierre angulaire de la politique de ressources humaines de nombreuses entreprises. En effet, les salariés évalués tirent plus de satisfaction que les salariés non évalués, que ce soit sur le plan de la rémunération ou sur celui de la reconnaissance de leur travail. Pourtant, il fait l'objet de critiques – notamment concernant les effets sur le bien-être des salariés – et de plusieurs décisions de la Cour de cassation. Cette note vise à établir un diagnostic objectif de ce dispositif sur la base d'un travail d'évaluation sur données d'entreprises françaises. Cette note s'interroge également à la manière de mieux concilier impératifs de compétitivité, évaluation de la performance et bien-être des salariés.

Cette étude propose plusieurs pistes de recommandations articulées autour de deux axes principaux.

***Axe 1 : Consolider l'entretien d'évaluation en tant que pratique de ressources humaines essentielle, en limitant les risques et les contentieux.***

1. Veiller à ce que les critères comportementaux utilisés pour l'évaluation soient en lien avec l'activité professionnelle
2. Clarifier les procédures de consultation des institutions représentatives du personnel (sans obligation de consultation systématique du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail par l'employeur)
3. Créer une certification des entretiens d'évaluation.

***Axe 2 : Renforcer le rôle du manager de proximité, qui doit disposer de réelles marges de manoeuvre, tout en apportant des garanties aux salariés.***

1. Former les managers de proximité à la pratique de l'entretien d'évaluation.
2. Améliorer l'information des salariés.
3. Mettre en place des procédures d'appel pour les salariés.

**N° 210 – janvier 2011****Participation des salariés et performance sociale : de nouveaux enjeux pour les entreprises françaises dans un contexte de sortie de crise**

Cette note vise à reprendre les principaux résultats de l'étude d'évaluation sur le lien entre participation des salariés et performance des sociales des entreprises françaises. Plusieurs constats se dégagent. Les plans d'épargne entreprise (PEE) et l'actionnariat salarié influencent positivement le comportement des salariés, alors que l'intéressement, utilisé de façon isolée, ne produit pas d'effets significatifs. Plus encore, certains dispositifs (PEE notamment) semblent renforcer l'efficacité d'autres formes participatives, notamment le dialogue social et la participation des salariés dans les grandes instances décisionnelles. Néanmoins, ces incitations « financières » s'avèrent moins fortes que d'autres formes d'incitation non monétaires comme la participation aux décisions sur le plan de l'organisation du travail (notamment une plus grande autonomie des salariés). Malgré la multiplication de nouveaux dispositifs de communication

(Notamment sous l'impulsion des TIC) visant à stimuler la participation des salariés, les interactions sociales directes et les échanges informels entre salariés et direction s'avèrent

plus efficaces pour renforcer la confiance dans les rapports hiérarchiques et, au-delà, la performance sociale. Enfin, la combinaison de bonnes pratiques alliant participation financière et non financière s'avère notamment efficace du point de vue de la rentabilité économique et de la compétitivité des entreprises.

#### Les propositions

1. Mettre en œuvre des mesures de promotion d'une plus grande « culture participative » dans les entreprises, en cherchant une meilleure complémentarité des dispositifs de participation : formation des managers, mise à disposition d'expertises, élaboration d'un « indice de participation ».
2. Inciter au placement des sommes issues de l'intéressement dans les plans d'épargne longue (de type PEE ou PERCO), notamment par le biais des avantages fiscaux et sociaux.
3. Améliorer l'efficacité de l'actionnariat salarié en assurant la représentation des actionnaires salariés et en favorisant la présence d'associations et de clubs de salariés actionnaires par une action volontariste des entreprises.

### N° 228 - Juin 2011

#### **L'accompagnement des demandeurs d'emploi : bilan d'une politique active du marché du travail en Europe et enseignements pour la France**

En vingt ans, l'accompagnement des demandeurs d'emploi est devenu un élément central de l'action des services publics de l'emploi en Europe. Au-delà des spécificités nationales et du caractère encore évolutif des modèles, trois éléments structurent cet accompagnement : la personnalisation de la prise en charge des demandeurs d'emploi, la sous-traitance à des opérateurs externes et la construction de partenariats renforcés (voire parfois la fusion) entre les acteurs.

Bien que l'on sache encore peu de choses sur les leviers précis de son efficacité, l'accompagnement a des effets positifs et significatifs sur le retour à l'emploi. Aussi, *a fortiori* dans le contexte actuel de sortie de crise et de réduction des déficits budgétaires, les services publics de l'emploi se sont engagés dans de nouvelles réformes de l'accompagnement, à la recherche de gains d'efficience.

Les solutions émergentes en Europe suggèrent que deux grands axes de réforme peuvent favoriser de tels gains. D'abord, l'assouplissement des « parcours types » vers l'emploi et la consécration du rôle pivot du conseiller, véritable pilote d'un accompagnement sur mesure. Ensuite, le renforcement de l'accent mis par les pouvoirs publics sur l'impact de l'accompagnement plutôt que sur les moyens employés par les acteurs. Cela suppose toutefois un modèle d'incitations propre à assurer l'efficacité du dispositif, sans effet d'« écrémage » au détriment des publics les plus fragiles, et dans lequel le taux de retour à l'emploi a une place centrale mais est mis en regard du contexte et des publics concernés.

#### Les propositions

1. Différencier davantage la nature et l'intensité de l'offre de services (suivi mensuel personnalisé plus souple, e-services et « budget de placement » à la disposition des conseillers) pour renforcer la personnalisation de l'accompagnement.
2. Pour aller au bout de la logique de personnalisation, expérimenter l'abandon des « parcours types » d'accompagnement des demandeurs d'emploi au profit d'un principe d'autonomie des conseillers.
3. Créer une véritable qualification professionnelle consacrée à l'accompagnement.

4. Renforcer le management par la performance au sein de Pôle emploi, sur la base d'indicateurs d'impact et non d'activité.
5. Optimiser le recours aux opérateurs externes en articulant mieux sous-traitance de capacité et sous-traitance de spécialité et en distinguant les modalités (notamment, s'agissant de la sous-traitance de spécialité, en insistant sur la rémunération aux résultats plutôt que sur les moyens à mettre en œuvre).

<http://www.strategie.gouv.fr/content/laccompagnement-des-demandeurs-demploi-note-danalyse-228-juin-2011>

## 2.2. Rapports et Documents

### Rapports et Documents n°38

#### « Le travail et l'emploi dans vingt ans », rapport du groupe de travail présidé par Odile Quintin

*Juillet 2011, 379 pages*

Le Centre d'analyse stratégique a souhaité analyser les profondes mutations du monde du travail face à la persistance du chômage de masse, face à l'accélération de la mondialisation, face à la diffusion des nouvelles technologies (notamment celles de l'information et de la communication), face aux évolutions sociétales enfin. Ce travail prospectif très large s'inscrit dans la lignée de précédents rapports réalisés par le Commissariat général du Plan (en 1975 déjà et, plus récemment, en 1995, avec le rapport du groupe présidé par Jean Boissonnat).

Des travaux analysés par le groupe, il ressort un certain nombre de tendances lourdes, sans doute amenées à se poursuivre, pour une grande partie, dans les deux prochaines décennies. À l'horizon 2030, la France sera plus peuplée et plus âgée, mais continuera de bénéficier d'une population active en progression. Malgré des scénarios de croissance contrastés, les créations d'emplois devraient demeurer dynamiques et le marché du travail sera plus concurrentiel pour les entreprises, avec un niveau de chômage structurel inférieur à ceux des vingt dernières années. Le « travail » tel que nous le connaissons sera transformé, notamment sous l'effet d'évolutions sociétales et technologiques profondes : l'individualisation de la société, la diffusion généralisée des technologies numériques, les préoccupations éthiques et écologiques.

Bien évidemment, à partir des tendances constatées, les évolutions à venir peuvent prendre plusieurs chemins, qui ne dépendent pas que de l'action de l'État, en France. Le rapport a retenu deux scénarios possibles, tenant compte non seulement des évolutions spécifiques du travail et de l'emploi, mais aussi de facteurs de contexte, notamment au niveau international. Le premier scénario examine les effets sur l'emploi et le travail de l'accélération et de l'accentuation des tendances technologiques et sociétales. Le second analyse l'impact d'un rééquilibrage du contexte économique international en faveur de la France et d'un volontarisme affirmé des acteurs des politiques du travail et de l'emploi.

Si au-delà du strict champ travail-emploi, le panorama proposé par le rapport est vaste et concerne l'ensemble des politiques publiques, y compris les politiques industrielle, fiscale, éducative ou la régulation internationale de la mondialisation, les enjeux mis en avant par le groupe de travail nourrissent surtout des propositions pour faire évoluer les politiques de l'emploi, pour favoriser et sécuriser la mobilité professionnelle et améliorer la qualité du travail.

[http://www.strategie.gouv.fr/system/files/rapp\\_travail\\_emploi\\_dans\\_20ans\\_web\\_0.pdf](http://www.strategie.gouv.fr/system/files/rapp_travail_emploi_dans_20ans_web_0.pdf)

### Document d'appui méthodologique

#### « Construire une carte régionale des formations : outils, méthodes et enjeux pour la formation initiale »

*Juillet 2011, 69 pages*

Suite à la demande du Premier ministre au secrétaire d'État chargé de la Prospective, de l'Évaluation des politiques publiques et du Développement de l'économie numérique, et à la demande de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Centre d'analyse stratégique a été chargé d'analyser les outils et pratiques permettant d'élaborer, au niveau régional, des cartes de formation professionnelle ou à finalité professionnelle du niveau V (CAP) jusqu'au niveau II (Licence professionnelle).

[http://www.strategie.gouv.fr/system/files/guide-mardi-12-07-2011final\\_3.pdf](http://www.strategie.gouv.fr/system/files/guide-mardi-12-07-2011final_3.pdf)

### Document de Travail

#### « Participation des salariés et performance sociale : Quels liens, Quels enjeux » ; Mai 2011

La participation des salariés est un sujet d'actualité pour les entreprises à la recherche d'un nouveau modèle managérial. À partir d'une étude menée sur données françaises, la première du genre, ce document de travail met en évidence les conditions d'efficacité des dispositifs participatifs et leurs différentes combinaisons pour améliorer la performance des entreprises, analysée ici sous le prisme de la performance sociale (mesurée par les problèmes d'absentéisme<sup>1</sup>). Cette étude d'évaluation démontre que la combinaison de bonnes pratiques alliant participation financière et non financière s'avère notamment efficace du point de vue de la rentabilité économique et de la compétitivité des entreprises. La construction d'un lien plus fondamental entre le salarié et son travail (accomplissement, sens donné au travail) est donc essentielle pour mobiliser les salariés et, au-delà, pour parvenir à concilier intérêt économique de l'entreprise et intérêt des salariés. L'association des salariés aux résultats doit s'inscrire dans une culture participative élargie à travers notamment la recherche de combinaison efficace de dispositifs participatifs et adaptée à chaque entreprise.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/document-de-travail-n%C2%B02-participation-des-salaries-et-performance-sociale-quels-liens-quels>

## 2.3. Colloques et séminaires

### 12 mai 2011 – Séminaire

#### « De l'observation à la prospective des métiers et des qualifications »

*Séminaire co-organisé avec le Comité paritaire national pour la formation professionnelle*

Judi 12 mai 2011, le Centre d'analyse stratégique et le Comité paritaire national pour la formation professionnelle (CPNFP) ont organisé un séminaire à destination des acteurs de la prospective sectorielle et de la prospective régionale, de manière à les informer du lancement des travaux d'appui méthodologique mis en place par le CAS. Il a donné lieu à une présentation par le Céreq des résultats d'une enquête sur l'état des lieux des observatoires des branches. Il y a eu ensuite une table-ronde d'acteurs sur leurs attentes en matière de prospective des métiers aux niveaux régionaux et sectoriels : Françoise Amat (secrétaire générale du CNFPTLV), Marie-Danielle Campion (Rectrice de Haute-Normandie), Gérard Lobjeois (secrétaire général de l'observatoire des métiers de l'assurance), Philippe Maffre (SGAR de Franche-Comté), Paul-Edmond Médus (DGEFP), Marie-Laure Meyer (Conseil régional du Limousin), Alexandre Moulin (directeur régional, chef du pôle Entreprise, emploi économie à la Direccte Rhône-Alpes). Enfin, la dernière partie du séminaire a permis d'exposer

plus en détail la démarche d'appui méthodologique à la prospective métiers et les groupes de travail lancés par le Centre d'analyse stratégique avec l'accompagnement du Céreq.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/seminaire-de-l-%E2%80%99observation-la-prospective-des-metiers-et-des-qualifications-0>

## 2.4. Auditions et participation à des colloques, séminaires et groupes de travail

Dans le cadre de son expertise sur les métiers et les qualifications, le DTE est intervenu sur **les emplois de demain** dans diverses enceintes :

- à la commission économie du Conseil économique, social et environnemental régional Nord – Pas de calais (10 février, Lille) ;
- sur les perspectives pour les non qualifiés aux rencontres nationales de l'association nationale des directeurs d'établissements et services d'aide par le travail (22 mars, Paris) ;
- au colloque « Ecole & entreprises : partenaires pour la réussite de tous » organisée par le Rectorat de Picardie (15 avril, Amiens) ;
- aux 5èmes assises de la Fédération des maires des villes moyennes (10 juin, Quimper) ;
- à l'atelier régional Nord – Pas de Calais du séminaire Mutécos consacré au thème « Mutations et restructurations, quelles réponses adaptées en matière d'activités, d'emplois et de gestion des compétences ? », organisé par le CGefi, la région et la préfecture de région (21 juin, Arras) ;
  - à la 5<sup>ème</sup> université d'été « Emploi, compétences et territoires » de la Direccte Languedoc-Roussillon et de l'Université de Montpellier 1 (7 juillet, Montpellier) ;
  - au symposium international sur les expériences de prospective des métiers et des qualifications dans les pays de l'OCDE organisé par l'institut pour la recherche sur l'emploi de l'université de Warwick au Royaume-Uni (29 septembre, Warwick) ;
  - au colloque du Conseil national des entreprises de coiffure (3 octobre, Paris) ;
  - dans le cadre d'une conférence organisée par l'université Lyon III à destination des étudiants, des enseignants et des entreprises partenaires (8 novembre, Lyon) ;
  - aux Assises nationales de la Fédération des services à la personne sur « Les services à la personne : emplois et créations de richesse » (17 novembre, Paris) ;
  - à la conférence de l'OREF Alsace sur la prospective des métiers et des qualifications dans le Rhin supérieur (6 décembre, Strasbourg).

A la suite des travaux sur les secteurs porteurs, le DTE a présenté ses réflexions lors d'une table ronde interactive organisée par « En ligne pour l'emploi » sur les secteurs créateurs d'emploi (16 mai, Paris)

Dans le cadre des travaux sur l'immigration et de travaux précédents, les réflexions sur « religion et intégration sociale chez les migrants » ont été présentées au séminaire organisé par l'Organisation des migrations internationales (9 février, Paris)

Dans le cadre des travaux de modélisation sur la croissance et l'emploi à long terme, le CAS a participé aux côtés du laboratoire Erasme à une réunion du projet européen NEU Jobs (transition socio-écologique et implications pour l'emploi) financé par la Commission européenne dans le cadre du 7<sup>ème</sup> programme cadre de recherche (5 mai, Bruxelles)

A la suite des travaux sur l'impact de la croissance verte sur l'emploi et les métiers, le DTE a présenté ses réflexions :

- dans un séminaire de réflexion de responsables CFDT de l'Île de France organisé par l'ISST – Université Paris 1 (17 juin, Bourg la Reine) ;
- aux Rendez-vous des métiers de l'économie verte sur le thème de « *L'économie verte : Quelles activités ? Quels métiers ? Quels instruments de mesure ?* » organisés par le Commissariat général au développement durable (5 et 12 décembre, Paris).
- au sein du Comité de filière sur le raffinage mis en place par le Commissariat général au développement durable (19 janvier, La Défense)
- à l'ambassade des Pays-Bas dans le cadre d'un séminaire sur les métiers dans le secteur de l'eau (25 janvier)
- lors d'une réunion de travail avec le directeur de l'Institut international du travail (organisme de recherche associé à l'OIT), Raymond Torres, dans le cadre de leur rapport annuel sur les emplois verts (27 février, Paris)
- à la région de Provence Alpes Côte d'Azur sur la prospective et la croissance verte lors d'une réunion animée par el groupe Alpha (31 mai, Marseille)
- à un séminaire « Compétitivité et emploi » organisé conjointement par la Datar et la DGEFP sur le thème « Pour une croissance durable des territoires avec le fonds européen » (8-10 juin, Nantes)
- aux Rendez-vous des métiers de l'économie verte sur le thème de « L'économie verte : Quelles activités ? Quels métiers ? Quels instruments de mesure ? » organisés par le Commissariat général au développement durable (5 et 12 décembre, Paris).

A la suite des travaux sur le travail et l'emploi dans vingt ans, le DTE a présenté ses réflexions :

- à une conférence sur les « Pratiques du numérique au travail : quelles évolutions et quels impacts sur l'emploi et les compétences ? » organisée par la Maison de l'emploi de Bordeaux (18 octobre, Bordeaux) ;
- au club économie de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (2 décembre, Paris).

A la suite des travaux sur le télétravail, le DTE a présenté ses réflexions :

- aux rapporteurs de la mission du Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies sur les perspectives du télétravail dans les administrations (7 février, Paris) ;
- à une conférence organisée par l'association Entreprise & convivialité (4 mars, Paris) ;
- au colloque « le télétravail en questions ? » co-organisé par l'IFORE et l'IGPDE, les instituts de formation des ministères du développement durable, de l'économie et du budget (24 mars, Paris) ;
- au séminaire organisé par l'entreprise Amadeus pour ses salariés (30 mai, Nice).

Par ailleurs, dans le cadre des partenariats en matière de prospective des métiers et des qualifications, le DTE participe régulièrement aux travaux du réseau des experts européens (Cédefop). Une collaboration a été engagée avec l'Observatoire national de l'emploi et des qualifications (ONEQ) du ministère de l'emploi et de la formation professionnelle de Tunisie, dans le cadre des opérations de jumelage entre l'Union européenne et la Tunisie.

Le DTE participe au titre de représentant de l'administration française au séminaire tripartite de la fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail « *Developing skills : challenges and actions* » (7-9 mars, Madrid).

S'agissant de ses activités en matière de formation et d'enseignement, le DTE a participé au séminaires et colloques suivants :

« L'Université dans le monde : Quels liens entre l'université française, le monde de la décision publique, et celui de l'entreprise ? », 16 Juin 2011 - la Sorbonne, Paris

Séminaire « enseignement supérieur » de l'EHESS, Paris, 27 janvier 2011

Séminaire de l'OCDE sur la carrière des titulaires de doctorat « KNOWINNO first expert meeting on Careers of Doctorate Holder », OCDE, Paris, 14 juin 2011

Séminaire de la Fondation d'Auteuil, 20 juin 2011

Séminaire de la Direction générale de l'enseignement scolaire, DGESCO, 6 juillet 2011

Journées de l'économie, JECO, Lyon, 10 novembre 2011

Conférence sur l'emploi, Université de Corte, 22 novembre 2011

Publication d'une synthèse de la note d'analyse dans la revue CPC Info (Revue des commissions professionnelles consultatives) n°50, second semestre 2011

Dans le domaine « performance sociale »,

- participation au colloque au Sénat sur le rapport du Sénat : « Pacte social dans l'Entreprise ». Rapporteurs du rapport : Joël Bourdin (Sénateur) et Patricia Shillinger (sénatrice). juin 2011.
- Conférence-Débat OMNES- Air France : « La gouvernance d'entreprise » mai 2011.

Sur le thème de l'emploi, participation au Colloque au Sénat organisé par la Commission Européenne et le Comité Economique et Social Europe (co-organisé par FONDACT pour la France) : « Information and Communication Project Promoting Employee Financial Participation in the EU – 27 », mai 2011.

## 2.5. Les auditions

### A l'Assemblée Nationale

Mars 2011- Audition par le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC) de l'Assemblée Nationale (dans le cadre d'un groupe technique sur la performance des politiques sociales en Europe). Présentation du rapport du Centre d'analyse stratégique « Accompagner vers l'Emploi », 2008, la Documentation Française.

### Au CESE

**Section l'éducation, de la culture et de la communication**, le 3 mai 2011, dans le cadre de la préparation d'un avis sur la mobilité des jeunes.

**Au comité de l'ordre des experts comptables** sur le rapport « Améliorer la gouvernance et la participation des salariés », Décembre 2011.



**Participation régulière en tant que personne qualifiée :**

- à la Commission de l'évaluation du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFPTLV) ;
- au Comité scientifique d'évaluation du programme opérationnel FSE (DGEFP).

## Questions transversales

### 1 ■ Partenariats

L'initiation et le développement de partenariats entre le CAS et d'une part, le monde académique, d'autre part des établissements étrangers ayant une vocation de recherche et d'animation du débat public analogue à celle du CAS (think-tanks, organismes de recherche ou de débat public, fondations...) a constitué un axe fort de l'année 2011, répondant à un double souci d'internationalisation et de renforcement de la qualité scientifique et de l'impact des travaux réalisés par le centre.

Ces partenariats se sont déployés dans deux directions principales : à travers, d'une part, la mise en place d'un programme de commandes d'études et le renforcement de collaborations *ad hoc* avec des centres de recherches ; avec d'autre part le développement de collaborations bi- ou multilatérales avec des organismes étrangers se traduisant par l'organisation commune de manifestations, des participations croisées à celles-ci ou la réception de délégations.

#### 1.1. Programme de commandes d'études

Le CAS a lancé, en 2011, un programme de commandes d'études destiné à alimenter, enrichir, fortifier et élargir l'activité des départements du CAS en matière de veille, de recherche propre et d'animation du débat public. 11 projets de commandes d'étude ont été retenus et lancés, *via* une procédure d'appel d'offre, portant sur les sujets suivants :

- l'accueil de la petite enfance
- une analyse comparative du déploiement d'infrastructures nationales de télécommunications THD sur fibre optique
- le sport sur le lieu de travail
- la rénovation urbaine entre performance et équité : le programme « choice neighborhood » aux États-Unis
- les outils individuels dans la politique d'emploi
- les futurs de l'eau : enjeux mondiaux, solutions locales
- l'évolution de la donne géopolitique internationale dans la lutte contre le changement climatique
- une comparaison internationale de la perception du discours scientifique sur la menace climatique par le grand public
- une analyse comparée de politique de la ville France/Grande-Bretagne/Pays-Bas
- les incitations comportementales et la diminution de la consommation d'énergie des ménages
- les métiers de la dépendance

Parvenus pour certains dès la fin 2011, ces rapports finaux étaient destinés à être valorisés tout au long de l'année 2012, sous la forme de publications telles quelles, d'utilisation dans le cadre de notes ou de rapports, de mises de jeu ou d'éléments de discussion à l'occasion de séminaires d'experts ou de manifestations grand public.

## 1.2. Collaborations *ad hoc* avec des centres de recherche

Plusieurs collaborations bilatérales avec des centres de recherche ont été initiées ou approfondies :

- avec le Centre pour la Recherche Economique et ses Applications (CEPREMAP)
- avec l'Université Paris-Dauphine et l'université Jiao Tong, en partenariat avec le CEPII : colloque « Croissance et déséquilibres mondiaux : approches chinoises et européennes » (23 Mai 2011)
- avec le Laboratoire Interdisciplinaire d'Evaluation des Politiques Publiques (LIEPP – Sciences Po)- projet de séminaire fermé
- dans le cadre du GAM, avec le Centre d'Etudes et de Recherches Internationales (Sciences Po)

## 1.3. Partenariats internationaux

Le CAS a renforcé sa participation aux réseaux d'organismes « homologues », d'une part, d'autre part initié ou approfondi des collaborations bilatérales avec certains de ces organismes.

Le CAS a notamment organisé les 4 et 5 avril 2011, une réunion du « réseau stratégique » européen (« Strategic Network ») rassemblant six des principales institutions d'expertise, de prospective et d'aide à la décision gouvernementales en Europe : le Bureau of European Policy Advisors (BEPA – Union Européenne), l'Institute For Future Studies (IFFS – Suède), le National Economic and Social Council (NESC – Irlande), le National Economic and Social Council (NESC – Irlande). L'objet de cette réunion était de revitaliser les échanges entre ces organismes en partant d'une réflexion sur le thème de l'avenir des services sociaux en Europe, et celui des moyens de la transition écologique.

Le CAS a participé à Dubai, à la réunion de l'International Public Sector Strategy, aux troisièmes rencontres annuelles du réseau des Organisations de prospective des gouvernements nationaux, du 19 au 21 septembre à Ottawa, à l'initiative d'Horizons de Politiques- Canada, ainsi qu'à la conférence du European Strategy and Policy Analysis System (ESPAS) à Bruxelles les 21 et 22 novembre.

Deux missions, organisées en collaboration avec nos postes diplomatiques de Bruxelles, de Washington et d'Ottawa, ont par ailleurs permis de développer des partenariats bilatéraux :

- à Bruxelles, par des rencontres avec les principaux « think-tanks » et organismes à vocation européenne : BEPA, European Policy Center, Fondation Madariaga, Bruegel, Centre for European Policy Studies (CEPS) ainsi qu'avec la Représentation Permanente et la Direction Générale « Marché Intérieur et Services » - avec laquelle il a été convenu d'organiser un colloque en octobre 2012 sur la mobilité ;
- aux États-Unis et au Canada (Washington, New York, Montréal, Ottawa), où ont été rencontrés plus d'une vingtaine d'organismes (think-tanks, centres de recherche universitaires) « homologues », parmi lesquels la Brookings Institution, le Center for Transatlantic Relations (CTR – Université Johns Hopkins), le Center for Strategic and International Studies (CSIS), le German Marshall Fund of the United States (GMF), la Carnegie Endowment for International Peace, à Washington, le Earth Institute et le Center of Capitalism and Society de Columbia University à New York, l'École des Affaires Publiques et Internationales à l'Université d'Ottawa ou encore le Centre d'études et de relations internationales de l'Université de Montréal (CERIUM) à Montréal (Canada).

A la faveur de cette mission ont été amorcées, à titre d'exemples les collaborations suivantes :

- avec le Urban Institute (Washington), l'organisation d'un colloque, avec Sciences Po, sur les politiques de la ville (prévu à l'automne 2012)
- avec le Carnegie Endowment for International Peace, la participation à une série d'ateliers, en collaboration avec le Forum Economique Mondial, sur les potentielles frictions entre puissances traditionnelles et pays émergents
- avec le World Ressource Institute (WRI, Washington), sur son programme de travail « Food Futures »

Le CAS a par ailleurs développé encore sa collaboration avec ses partenaires allemands :

- la Fondation Konrad Adenauer (KAS), à l'occasion d'un colloque organisé par le CAS sur « Le vieillissement des sociétés, un défi pour les politiques publiques » (29 juin 2011) et de la participation de plusieurs de ses représentants à une mission d'étude dans le Bade-Wurtemberg.
- la Fondation Friedrich Ebert (FES) et la Fondation SWP à l'occasion d'un séminaire fermé sur : « la Chine, partenaire et concurrent de l'Europe » (21 novembre 2011)

Enfin, les délégations des organismes suivants ont été reçues au CAS : DRC (Chine), Fondation Getulio Vargas (Brésil), Development Strategy Institute (Vietnam), INES (Kirghiztan), Institut Supérieur de Gestion et de Planification d'Alger (Algérie) ou encore Ministère des Finances et de la Stratégie et Presidential Council for Future and Vision (Corée du Sud).

## 2 ■ Le réseau interministériel de veille et de prospective

Le Service Veille et de Prospective assure des missions de veille et d'analyse concernant les thèmes inscrits dans le programme de travail. Sa mission est d'informer régulièrement les départements du CAS de l'actualité des travaux d'études et de prospective en France et dans le monde.

### 2.1. Fonctions du RIVP

Le RIVP assure cinq fonctions principales :

1. Une fonction de coordination opérationnelle des travaux prospective,
2. Une fonction d'animation prospective au niveau interministériel,
3. Une fonction de centre de ressources de la prospective publique,
4. Une fonction de veille et d'alerte sur les tendances et ruptures susceptibles d'avoir un impact sur la France et d'anticipation des problématiques à forts enjeux pour les politiques publiques,
5. Une fonction de communication et d'information sur les réflexions à caractère prospectif et/ou stratégique.

### **1) La fonction « coordination »**

Des échanges mensuels autour de points d'actualités des membres (événements, publications), des dispositifs de prospective et de leurs évolutions, des programmes de travail permettent d'assurer un suivi régulier de l'activité de prospective menée au sein de la sphère gouvernementale. Des coopérations et des synergies sur des thèmes d'intérêts partagés et des projets à vocation transversale sont également favorisées. Enfin, le RIVP a vocation à jouer un rôle d'intégration et de synthèse des travaux de prospective, indispensable à la compréhension globale des évolutions en cours et de leurs impacts possibles sur notre société et notre économie.

### **2) La fonction « animation »**

En matière d'animation prospective, le RIVP organise la circulation et la confrontation des idées et réflexions prospectives au travers de ses réunions mensuelles et d'un espace de travail collaboratif (Intranet). Il vise également à développer le partage sur le retour d'expérience avec les acteurs de la prospective publique en France et à l'étranger ainsi qu'avec le secteur privé.

À l'extérieur, le RIVP a vocation à être partie prenante des principaux réseaux de prospective européen et internationaux.

### **3) La fonction « centre de ressources »**

Le RIVP se positionne comme un centre de ressources de la prospective publique ainsi qu'un lieu de capitalisation et d'appui méthodologique. Il s'agit de renforcer les capacités d'anticipation et d'analyse stratégique en contribuant au développement de la démarche prospective au sein de l'État. À ces fins, il favorise la mutualisation de l'expertise disponible en matière de prospective et a en charge la constitution d'un répertoire des exercices de prospective réalisés par les membres du RIVP. Le RIVP est également amené à produire, à terme, un ou plusieurs documents méthodologiques et programmatiques sur la prospective publique.

### **4) La fonction « veille et alerte »**

Le RIVP a pour mission de contribuer à une meilleure compréhension de la dynamique du monde contemporain à moyen et à long termes, et de ses impacts notamment dans le domaine économique et sociale, grâce à un système de veille prospective mutualisée. Il s'agit d'être informé en permanence des tendances lourdes (de leur confirmation et/ou de leur inflexion), de décrypter les changements porteurs d'inflexions fortes ou de ruptures, afin d'apporter aux décideurs publics des éléments de compréhension et d'alerte.

### **5) La fonction « communication et information »**

Le RIVP achèvera en 2012 la constitution d'un « portail de la prospective publique », conçu en complémentarité avec les sites Internet des dispositifs membres. Ce portail doit offrir une vision globale des compétences des différents dispositifs ministériels de prospective et de leurs thématiques de recherche. Il constituera un outil de valorisation des productions (publications, événements) qui y sont associées

Au-delà de la promotion de ses activités, le RIVP a vocation à se positionner comme un lieu de mise en débats sur l'avenir. À cette fin, plusieurs « *Rendez-vous* » de la prospective publique ont été organisés en 2011 pour mettre en regards, en questions et en débats les grandes transitions du XXI<sup>e</sup> siècle et leurs enjeux pour les politiques publiques.

## 2.2. Thème de travail commun au RIVP en 2011

### *Les conséquences du basculement de l'économie mondiale vers l'Asie*

Le RIVP a travaillé en 2011 sur les conséquences du basculement de l'économie mondiale vers l'Asie. Au regard du dynamisme dont fait preuve le continent asiatique, tout particulièrement la Chine, ce travail doit permettre aux décideurs d'anticiper les effets directs et indirects de la croissance asiatique sur le tissu économique français. L'enjeu est aussi de cerner les évolutions à moyen et long terme du développement de la classe moyenne des pays asiatiques sur la demande de biens (produits agricoles, automobile, aéronautique, luxe...) comme sur l'activité de nos services (tourisme, industries culturelles...).

### *Restitution des travaux*

Une demi-douzaine de fiches thématiques a été rédigée en 2011 par plusieurs des membres du RIVP pour être mise en ligne sur le site Internet du Centre d'analyse stratégique. Ces fiches portent sur les sujets suivants :

- L'explosion de la demande alimentaire chinoise
- La montée en puissance scientifique et technologique de la Chine
- Les défis aménagistes et territoriaux : clés de la croissance future de la Chine
- L'ouverture des collectivités d'Outre-mer vers l'Asie en matière de commerce extérieur
- Le développement du secteur Chimie en Chine
- Le développement de l'industrie automobile en Chine

## 3 ■ Le Groupe d'analyses de la mondialisation

En 2011, le Groupe d'analyses de la mondialisation (GAM), dont les travaux sont accueillis par le service Veille et Prospective, a organisé quatre « Rendez-vous de la mondialisation ». Chacun d'entre eux a fait l'objet d'un « Dossier de la Mondialisation » (n° 21 à 24).

La page web dédiée aux Rendez-vous de la Mondialisation sur le site du Centre d'analyse stratégique a été reconfigurée durant le premier semestre 2011 pour plus de visibilité. Cela permet en outre la mise à disposition d'éléments bibliographiques ciblés à alimenter la réflexion sur les thèmes traités.

### **21<sup>ème</sup> Rendez-vous de la Mondialisation**

#### **« Monnaies, taux de change et mondialisation »**

*3 février 2011*

Même s'il a bien résisté à la crise économique mondiale apparue en 2008, le système monétaire international, toujours centré sur le dollar quarante ans après l'abandon du régime de *Bretton Woods*, apparaît de moins en moins en adéquation avec l'économie mondiale devenue multipolaire. Il en résulte un certain nombre de dysfonctionnements auxquels la Présidence française du G20 ambitionne de remédier en 2011.

La crise n'est-elle pas en partie le résultat d'un excès de liquidité au niveau mondial ? La Chine n'a-t-elle pas contribué aux déséquilibres et à la crise par sa politique de sous-évaluation monétaire ? Au plus fort de la crise, n'a-t-il pas fallu augmenter en urgence les moyens du

Fonds monétaire international pour faire face cette fois à la pénurie de liquidités ? La politique monétaire américaine « non-conventionnelle » n'a-t-elle pas provoqué des interrogations chez ses partenaires du G20, qui considèrent que la Réserve Fédérale pratique la dévaluation compétitive, en rupture avec une tradition de « douce insouciance » propice à la paix monétaire ?

Le système monétaire international agit sur notre vie par le pouvoir d'achat qu'il donne à nos monnaies, par la compétitivité qu'il octroie à nos entreprises, par le risque qu'il fait peser sur nos investissements. Un tour d'horizon des évolutions et réformes envisageables, des plus ambitieuses aux plus modestes, en devient d'autant plus nécessaire.

## **22<sup>ème</sup> Rendez-vous de la Mondialisation**

### **« L'avenir de la zone euro dans la mondialisation »**

*30 juin 2011*

Dix ans après sa création, l'euro a connu sa première crise majeure. Au-delà des turbulences financières internationales, cette crise révèle une fragilité directement reliée à l'existence d'une union monétaire sans union politique. Si le diagnostic est aujourd'hui largement partagé – une discipline budgétaire insuffisante, une surveillance macroéconomique incomplète, une supervision bancaire trop décentralisée – les avis divergent sur les manières d'y remédier. Faut-il renforcer les règles et les sanctions ? Comment traiter le problème irrésolu du partage du fardeau des crises entre pays ainsi qu'entre secteur public et secteur privé sur fond d'éventuelle restructuration de la dette grecque et de demande pressante de privatisations ?

Gênés par la complexité des processus de décision, les gouvernements des États-membres apparaissent parfois en retard sur le marché et en décalage par rapport à l'institution fédérale et indépendante qu'est la Banque centrale européenne. Pourtant, ils ne ménagent pas leurs efforts, du plan d'aide à la Grèce au futur mécanisme de stabilité financière, en passant par le Fonds européen de stabilisation financière, jusqu'à un remodelage complet de la surveillance budgétaire et macroéconomique.

Dans ce contexte de divergences persistantes des économies nationales, l'économie allemande paraît vouloir s'imposer comme le modèle le plus efficace. Que vaut dans ces conditions le paradigme d'une relation franco-allemande jouant un rôle d'entraînement de la zone ? Faut-il croire au scénario d'un noyau dur *via* la fédéralisation ? Une extension de cette même zone euro est-elle encore possible ? Comment éloigner le scénario de l'éclatement pur et simple et d'une dynamique de désintégration menaçant de défaire tout ce que l'Union européenne a accompli ? L'« Eurosystem » a été bâti à l'origine comme indépendant de tous les pouvoirs. Compte tenu de la situation institutionnelle particulière de la zone euro, qui peut être en 2011 le garant de la « confiance hiérarchique » ? Le Parlement européen, acteur renforcé par le traité de Lisbonne, entend faire pleinement entendre sa voix et peser sur le devenir de l'euro. Quel est le meilleur levier pour renforcer la légitimité démocratique de la zone euro et par la-même la confiance des citoyens européens dans leur monnaie unique ?

## **23<sup>ème</sup> Rendez-vous de la Mondialisation**

### **« Matières premières, métaux rares, ressources énergétiques : quel impact de la mondialisation ? »**

*5 octobre 2011*

La croissance des pays émergents, et notamment de la Chine, engendre des besoins sans précédent en ce qui concerne l'énergie et les matières premières – d'où une grande volatilité des cours, touchant une vaste gamme de matières premières (métaux précieux, pétrole, gaz...), dont les gisements représentent, pour les pays qui les possèdent, une véritable rente. Il s'agit donc d'une question centrale pour l'économie mondiale, et ce d'autant plus qu'il faut

aujourd'hui prendre en compte les effets de la transition écologique (raréfaction des ressources, maîtrise des émissions de gaz à effet de serre).

La présidence française du G20 en 2011, outre le défi d'une production suffisante pour répondre aux besoins mondiaux, met l'accent sur la transparence des marchés et un encadrement des produits dérivés, pour l'énergie comme pour les matières premières. Un regain de tension, notamment géopolitique, entre États reste cependant prévisible : au-delà de la recherche de nouveaux gisements et des progrès technologiques permettant de surmonter l'épuisement possible des ressources, se pose en effet la question d'une régulation plus étroite et d'un niveau de coopération politique plus élevé que celui qui existe aujourd'hui. Cette coopération est-elle en mesure de favoriser une vision commune du développement économique dans les anciennes puissances industrielles, les pays émergents comme dans les pays en développement, concernés au même titre par ce défi ?

Qu'en est-il enfin des « terres rares », soit des métaux indispensables à nombre de produits de haute technologie (téléphonie mobile, ordinateurs, appareils photo numériques...). La demande mondiale croît de plus de 10 % par an dans ce secteur désormais stratégique pour la croissance et pour l'emploi. Si des gisements existent un peu partout sur la planète, c'est aujourd'hui la Chine qui se taille la part du lion dans l'extraction de ces précieux métaux. L'Union européenne comme les États-Unis annoncent en réponse des parades allant du stockage à la reprise d'exploitation de gisements délaissés depuis plusieurs décennies. Seront-elles suffisamment efficaces ?

## 24<sup>ème</sup> Rendez-vous de la Mondialisation

### « Le modèle social européen à l'épreuve de la mondialisation »

7 décembre 2011

Par delà les spécificités des systèmes sociaux de chaque pays, l'Union européenne se caractérise par un niveau de protection sociale très élevé. Selon certains analystes il existerait un « modèle social européen », caractérisé notamment par un haut niveau de protection des personnes contre les aléas de l'existence, une implication active des représentants syndicaux et patronaux dans la régulation des conditions de travail et l'importance accordée à l'égalité entre les hommes et les femmes. Cette thèse est contestée par d'autres, arguant des spécificités institutionnelles de chaque pays ainsi que de la prééminence des compétences nationales sur les compétences supranationales pour ce qui concerne le social, et plus encore la protection sociale. Quelle typologie du modèle social européen peut-on établir aujourd'hui ?

Par ailleurs, les impératifs de concurrence et de compétitivité imposés par la mondialisation viennent ébranler ces modèles, menacés de surcroît dans plusieurs pays par la crise des dettes publiques. Les performances de en matière d'emploi l'Union européenne un potentiel immense, sont montrées du doigt. Quels sont actuellement les modèles européens les plus efficaces en matière de lutte contre le chômage ? Sont-ils transposables ?

A la contrainte externe de la globalisation s'ajoute en outre une contrainte interne résultant du vieillissement de la population européenne, menaçant l'équilibre futur des systèmes de protection sociale, compte tenu de la baisse du nombre d'actifs par retraité. Les signaux d'alerte sur les conséquences de cette nouvelle donne ne manquent pas, mettant notamment en cause la philosophie des risques prévalant aujourd'hui dans l'Union européenne. L'Europe a toujours cherché à concilier croissance économique et protection sociale. Pour certains acteurs, la gestion rigoureuse des deniers publics passe par la réduction du périmètre de la protection sociale et donc par une remise en cause du modèle social européen. D'autres privilégient à l'inverse les objectifs de réduction des inégalités, tout en insistant sur l'importance de l'accomplissement personnel et le respect de l'égalité des chances. Dans ces conditions, la question de la détermination d'un nouvel équilibre des droits et normes sociaux doit être posée.







## Organismes associés





# Le Conseil d'analyse économique

## 1 ■ Missions du Conseil d'analyse économique

Le Conseil d'Analyse Économique (CAE) a été créé par décret (n° 97-766) du 22 juillet 1997. Il est présidé par le Premier ministre ou par le Président délégué.

Il est chargé d'éclairer le gouvernement, en amont de la préparation de la décision publique, sur les problèmes et les choix économiques du pays.

C'est un lieu de confrontation pluraliste où tous les avis peuvent s'exprimer, sans qu'il y ait nécessairement consensus. Ses travaux s'organisent autour de notes confidentielles ou de rapports publics, sur les sujets pour lesquels le Premier ministre demande une expertise. Ces documents n'engagent que leurs auteurs.

## 2 ■ Composition

Le CAE est composé d'économistes professionnels nommés pour un mandat de deux ans (renouvelable) par arrêté du Premier ministre, ainsi que de membres de droit.

Les membres du CAE ne perçoivent pas de rémunération. Ils sont en revanche modestement indemnisés pour les rapports dont ils sont les auteurs.

Le CAE a été renouvelé le 14 septembre 2010. En plus du Président délégué, il compte actuellement 28 membres nommés (cf. liste en annexe), auxquels s'ajoutent les 6 membres de droit.

## 3 ■ Moyens et modes de travail

Les travaux du CAE sont animés par une cellule permanente composée du Président délégué, du Secrétaire Général, de cinq conseillers scientifiques (dont quatre à tiers temps), d'une documentaliste, d'une assistante pour les publications et la communication et de trois secrétaires.

Le CAE se réunit en formation plénière plusieurs fois dans l'année. Au cours de ces réunions, un ou plusieurs membres du Conseil présentent un rapport sur un sujet figurant dans le programme de travail défini par le Premier ministre. Ce rapport est commenté par deux discutants choisis en général parmi les membres du Conseil. Chaque rapport fait l'objet d'une première discussion en séance plénière. Lors d'une seconde plénière, la version finale du rapport est présentée et discutée en présence du Premier ministre ou d'un autre membre du gouvernement. Il est ensuite présenté aux media et publié. Les séances plénières sont confidentielles.

Pour préparer les rapports, des groupes de travail peuvent être mis en place. Ils sont animés par un membre du CAE, le secrétariat étant tenu par un conseiller scientifique. Des experts

extérieurs au CAE, issus des administrations, des universités et du secteur privé, participent à ces groupes de travail. Ils peuvent de plus contribuer aux travaux sous forme de compléments thématiques annexés aux rapports.

Le CAE est associé au Centre d'analyse stratégique (CAS) depuis la création de cet organisme, au même titre que les autres Conseils rattachés au Premier ministre. Ce nouveau dispositif permet aux centres et différents conseils d'échanger des informations sur leurs activités, de coordonner leurs travaux et, le cas échéant, d'écrire des rapports en commun. Par ailleurs, à partir de 2007, le budget du CAE est inscrit dans l'action « stratégie et prospective » dont le CAS assure la direction.

Ces changements n'affectent pas l'autonomie du CAE, ni sa capacité à rapporter directement au Premier ministre.

## 4 ■ Activités en 2011

A ce jour 100 rapports ont été publiés. Ces rapports ont été tirés d'abord à 2500 exemplaires, et maintenant 1200. Ils sont édités et diffusés par la Documentation française. La baisse du tirage papier est allée de pair avec l'accroissement des consultations sur le site internet du CAE.

Le CAE s'est réuni en séance plénière 9 fois en 2011 dont 4 fois avec des membres du gouvernement (cf. annexe).

Le CAE entretient avec les « sages allemands » des relations de longue date. Une rencontre entre nos deux organismes s'est tenue le 9 septembre 2011 à Paris avec des échanges sur la crise de la zone euro et sur la réforme du Système monétaire international. Une seconde rencontre a eu lieu le 13 décembre 2011 sur une proposition de mise en place d'un pacte européen de remboursement de la dette.

Cinq rapports ont été publiés à la documentation française en 2011 (rapports N°96 à N°100). Ils sont disponibles sur le site [www.cae.gouv.fr](http://www.cae.gouv.fr). Une collection de poche a été créée à la Documentation française pour rééditer des rapports très demandés en version allégée et à un coût plus faible. Après le premier ouvrage de cette collection « la France dans 15 ans », paru en novembre 2008, une réédition du rapport « vieillissements, activités et territoires à l'horizon 2030 » et de « la famille une affaire publique » a été réalisée. Le rapport sur les subprimes est sorti en janvier 2010 dans cette collection de poche et a dû être réédité en 2011 du fait de la forte demande. En avril 2011 est sorti « refonder le droit social », reprise et actualisation du rapport N° 88 et en janvier 2012, « quelles leçons de la crise pour les banques centrales ? », qui reprend le rapport N°96.

Le CAE dispose d'un site web ([www.cae.gouv.fr](http://www.cae.gouv.fr)) où sont consultables toutes ses productions. Ce site a été consulté 106 840 fois en 2011 soit une moyenne journalière de 293 consultations. L'outil utilisé (SPIP) permet facilement de pouvoir le faire alimenter par plusieurs personnes de la cellule. Le suivi sur les grands journaux et la PQR indique l'édition de 364 articles faisant référence au CAE, soit un par jour.

## LISTE DES RAPPORTS PUBLIES A LA DOCUMENTATION FRANCAISE PAR LE CAE EN 2011

Titre du rapport	Numéro du rapport	Auteurs
Banques centrales et stabilité financière	Rapport n° 96	Jean-Paul Betbèze, Christian Bordes, Jézabel Couppey-Soubeyran et Dominique Plihon
Valoriser le patrimoine culturel de la France	Rapport n° 97	Françoise Benhamou et David Thesmar
L'émergence de la Chine : impact économique et implications de politique économique	Rapport n° 98	Patrick Artus, Jacques Mistral et Valérie Plagnol
Réformer le système monétaire international	Rapport n° 99	Agnès Bénassy-Quéré, Emmanuel Farhi, Pierre-Olivier Gourinchas, Jacques Mistral, Jean Pisani-Ferry et Hélène Rey
Crise et croissance : une stratégie pour la France	Rapport n° 100	Philippe Aghion, Gilbert Cette, Élie Cohen et Mathilde Lemoine

## 5 ■ Annexes

### 5.1. Liste des membres du Conseil d'Analyse Économique

**Président : François FILLON, Premier ministre**

de BOISSIEU Christian	Président délégué
-----------------------	-------------------

## 5.1.1. Membres (hors membres de droit)

AGHION Philippe	Professeur à l'Université de Harvard – Département d'Economie - Cambridge
ARTUS Patrick	Directeur des Études Économiques à la Caisse des dépôts et Consignations
BENASSY-QUÉRÉ Agnès	Directrice du CEPII
BETBEZE Jean-Paul	Chef économiste et Directeur des études économiques de Crédit Agricole SA
CETTE Gilbert	Professeur associé à l'Université d'Aix Marseille III – Directeur des Analyses Macroéconomiques et des Prévisions à la Banque de France
CHALMIN Pierre	Professeur à l'Université de Paris Dauphine – Président du Cyclope
COHEN Daniel	Professeur à l'École Normale Supérieure
COHEN Élie	Directeur de Recherche au CNRS, FNSP
DELPLA Jacques	Consultant
DIDIER Michel	Président de Rexecode
FAHRI Emmanuel	Professeur à l'Université de Harvard – Département d'Economie - Cambridge
FITOUSSI Jean-Paul	Professeur à l'IEP, Président de l'OFCE
GABAIX Xavier	Professeur à l'Université de New York
GARNIER Olivier	Chef Economiste du Groupe Société Générale
GODET Michel	Professeur au CNAM
KRAMARZ Francis	Directeur du CREST-INSEE
LANDIER Augustin	Professeur à l'Université de Toulouse I
LEMOINE Mathilde	Directrice des études économiques et de la stratégie marché, HSBC France
LORENZI Jean-Hervé	Conseiller du Directoire de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Professeur à l'Université de Paris Dauphine
MONGIN Pierre	Directeur de recherche au CNRS – Professeur affilié à HEC
PISANI-FERRY Jean	Professeur associé à l'Université de Paris Dauphine, Directeur de l'institut Bruegel, Bruxelles
REY Hélène	Professeur à la London Business School
SAINT-ETIENNE Christian	Professeur au CNAM
SAINT-PAUL Gilles	Professeur à l'Université de Toulouse I
THESMAR David	Professeur à HEC
TIROLE Jean	Directeur de la fondation « Toulouse sciences économiques »

TRAINAR Philippe	Directeur des Affaires économiques, financières et internationales à la Fédération française des sociétés d'assurances
VESPERINI Jean-Pierre	Professeur à Rouen

### 5.1.2. Membres de droit

BROCAS Anne-Marie	Directrice de la DREES au ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
CHRIQUI Vincent	Directeur général du Centre d'Analyse Stratégique
COEURE Benoît	Directeur à la DGPE, ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi
COTIS Jean-Philippe	Directeur général de l'INSEE
FERRY Luc	Président délégué du Conseil d'Analyse de la société
MAGNIER Antoine	Directeur de la DARES, ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du logement

## 5.2. Réunions plénières du CAE tenues en 2011

13 décembre 2011	- présentation par le Conseil des 5 sages allemands et discussion
8 novembre 2011	- Les réformes Hartz du marché du travail allemand
27 septembre 2011	- analyse de la crise actuelle dans la zone euro, risques systémiques et scénarios de court-moyen terme
24 juin 2011	en présence du Secrétaire d'État en charge du Commerce extérieur - Crise et croissance : une stratégie pour la France
20 mai 2011	en présence de la Ministre de l'Économie, du Budget et de l'Industrie - L'émergence de la Chine : impact économique et implications de politique économique
28 avril 2011	- Réformer le Système monétaire international
7 mars 2011	en présence de la Ministre de l'Économie, du Budget et de l'Industrie - Le « Central Banking » après la crise
1 mars 2011	en présence du Ministre de la Culture et de la Communication - Valoriser le patrimoine culturel de la France
25 janvier 2011	- La croissance potentielle après la crise







# Le Conseil d'analyse de la société

## 1 ■ Présentation générale

### 1.1. Mission du conseil d'analyse de la société

Le conseil d'analyse de la société (CAS), présidé par le Premier ministre, a pour mission d'éclairer les choix et les décisions du gouvernement dans tout ce qui touche les faits de société. Composé de 33 membres (liste – Annexe 1), représentant la société civile, universitaires, religieux, chercheurs et artistes dans les domaines des sciences humaines et sociales, de la vie intellectuelle et culturelle, le conseil d'analyse de la société a été installé par le Premier ministre le 28 septembre 2004.

### 1.2. Méthode de travail

Le Conseil d'analyse de la société se réunit en séance plénière en principe une fois par mois. Ces réunions sont consacrées soit à des auditions de personnalités ou d'experts extérieurs, soit aux travaux préparés par les membres du Conseil.

Des groupes de travail sont également mis en place et se réunissent plusieurs fois par mois. Ces groupes de travail traitent d'une question dont l'examen est coordonné par un membre du conseil et dont les conclusions font l'objet, pour certaines d'entre elles, d'une publication sous forme de note ; les autres constituent un ensemble de synthèses qui nous permettent de répondre très rapidement aux demandes qui nous sont adressées sur divers sujets par des membres du Gouvernement.

L'organisation et l'animation des travaux relèvent d'une équipe permanente (organigramme – Annexe 2) sous la responsabilité du Président délégué.

## 2 ■ Activités du conseil d'analyse de la société en 2011

### 2.1. Calendrier et travaux des réunions plénières

De janvier à décembre 2011, le conseil d'analyse de la société s'est réuni 12 fois en plénière dont deux fois sur invitation de membres du gouvernement.

Les réunions ont été consacrées soit à des auditions de personnalités ou d'experts extérieurs, soit aux travaux préparés par les membres du Conseil.

10 janvier 2011

*Invité : Jean Jouzel, thème : querelles écologiques et choix politiques*

24 janvier 2011

*Invité : Jean-Louis Borloo, ancien ministre, thème : querelles écologiques et choix politiques*

3 février 2011

*Invitation de Monsieur Luc Chatel, Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et Madame Jeannette Bougrab, Secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de la Vie associative, thème : Jeunesse*

7 mars 2011

*Invité : Vincent Courtillot, thème : querelles écologiques et choix politiques*

28 avril 2011

*Invité : Jacques Le Cacheux, thème : querelles écologiques et choix politiques*

2 mai 2011

*Invité : Henri Guaino, Conseiller spécial du Président de la République, conférence sur la Méditerranée*

21 juin 2011

*Intervenant : Nicolas Bouzou, politique de la jeunesse*

12 septembre 2011

*Intervenants : Luc Ferry et Nicolas Bouzou, thème : rapports "Jeunesse" et "Ecologie et choix politiques"*

10 octobre 2011

*Invités : Cécile Van de Velde, Olivier Galland, thème : politique de la jeunesse*

22 novembre 2011

*Invité : Henri Guaino, Conseiller spécial du Président de la République, thème : analyse de la crise*

29 novembre 2011

*Invitation de Monsieur Luc Chatel, Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et Madame Jeannette Bougrab, Secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de la Vie associative, remise du rapport « Politique de la jeunesse »*

19 décembre 2011

*Invité : Christian Saint Etienne, thème : analyse de la crise*

### **3 ■ Publications**

#### **3.1. Rapports**

##### ***La Politique de la Jeunesse***

Luc Ferry, Nicolas Bouzou

Rapport au Premier ministre (lettre de mission – Annexe 3)

D'où vient la faible confiance des jeunes Français en l'avenir, alors que leurs conditions de vie sont généralement supérieures à celles de bien d'autres, pourtant plus optimistes ? Que faire pour favoriser la meilleure réalisation possible des talents de chacun ?

Croisant les enseignements des comparaisons internationales et des données économiques ou sociales les plus récentes avec une réflexion de fond sur les conditions inédites auxquelles les jeunes sont aujourd'hui confrontés, ce rapport en tire une approche nouvelle des problèmes de la jeunesse : les mesures originales qu'il propose s'inscrivent dans une politique plus large d'équité entre les générations, propre à renforcer notre foi en l'avenir.

### ***Querelles écologiques et choix politiques***

Claude Allègre Patrick Artus, Jean-Louis Borloo, Vincent Courtillot, Yves Cochet, Jean Jouzel, Jacques Le Cacheux

Introduction de Luc Ferry

Les polémiques sur le réchauffement climatique, la sécurité des centrales nucléaires après Fukushima, l'épuisement des réserves en matières premières non renouvelables entretiennent l'inquiétude de l'opinion sans parvenir à installer des représentations objectives partagées, moins encore un consensus stable sur les mesures qu'il convient de prendre face à ces défis. Comment, alors, sortir de la confusion ? Des personnalités particulièrement emblématiques des diverses thèses qui s'affrontent en ces matières précisent leurs arguments, répondent sans détour aux objections de leurs adversaires, expriment leurs points d'accord et de désaccord. L'objectif : dégager les critères humains, économiques et sociaux propres à légitimer une hiérarchisation des priorités d'une politique environnementale efficace et réaliste pour l'avenir.

La Révolution du livre numérique

Marc Tessier, Bruno Racine, Jean-Noël Jeanneney, François Samuelson, Bernard Fixot, Teresa Cremisi

Introduction de Luc Ferry

« Le rêve d'une bibliothèque universelle accessible à tous pourrait, grâce aux ordinateurs et à Internet, devenir bientôt réalité. Nul ne contestera le formidable progrès que représentera la possibilité, pour chacun, d'accéder à l'ensemble du patrimoine écrit de l'humanité. Pourtant, les conditions dans lesquelles cette idée prend corps déclenchent, de divers horizons, plusieurs levées de bouclier. Et de sombres prophéties se font jour touchant la marginalisation de la haute culture en général et de ses expressions francophones en particulier. Les créateurs et leurs héritiers risquent-ils de se voir spoliés de leur travail ou de leur propriété ? Editeurs et libraires y survivront-ils ? Quel sera l'avenir du livre papier ? Faut-il craindre que les géants du Net, tels Amazon ou Google, n'imposent leurs conditions à l'univers de la culture écrite ? Bref, ce rêve de liberté est-il voué à se transformer en cauchemar ou peut-on le sauver en combattant ses effets pervers ?

Pour cerner les difficultés et repérer les lignes de force du débat, quelques-uns des meilleurs spécialistes de la question, tous des professionnels du livre, confrontent ici

leurs points de vue et s'efforcent de dégager un ensemble d'exigences et de solutions visant à relever le défi. »

### 3.2. Note

#### *Le Small Bang des Nanotechnologies*

Etienne Klein

Les nanotechnologies recouvrent désormais un spectre très large d'activités fort différentes qui vont de l'électronique dernier cri aux nouvelles biotechnologies en passant par la conception de matériaux dits « intelligents ». Elles bénéficient depuis plusieurs années de crédits massifs et, comme elles concerneront sans doute tous les secteurs industriels, les plus classiques comme les plus high-tech, on les associe même à une véritable « révolution de civilisation » qui pourrait modifier spectaculairement nos façons de vivre, de travailler, de communiquer, de produire, de consommer, de contrôler, de surveiller. Dès lors, elles s'arriment à la question des valeurs, que celles-ci soient morales ou spirituelles, et interrogent l'idée que l'on se fait de la société, de ce qu'elle devrait être ou ne devrait jamais devenir.

Une réflexion sur la science et la technique dans la société au plus près des progrès récents.

### 3.3. Notes de synthèse non éditées, consultables sur le site du Conseil ([www.cas.gouv.fr](http://www.cas.gouv.fr))

- Monsieur Henri Guaino

Analyse de la crise actuelle et de la stratégie qu'il convient de mettre en œuvre pour en sortir.

- Madame Cécile Van de Velde, Monsieur Olivier Galland

Les jeunes européennes face à la crise

### 3.4. Activités liées aux précédentes publications

En 2009, Madame Alliot-Marie, alors ministre de l'Intérieur et des collectivités territoriales, avait demandé à Monsieur Luc Ferry de présider la Commission « ambition-Volontariat » qu'elle avait décidé de mettre en place pour dresser un bilan de la situation des sapeurs-pompiers volontaires et lui présenter des mesures propres à améliorer la situation de ce volontariat absolument indispensable au fonctionnement des secours en France.

Le rapport a été remis par Luc Ferry et les membres de la Commission à Monsieur Brice Hortefeux le 15 septembre 2009.

Les recommandations de ce rapport portaient sur des dispositions législatives tendant à renforcer le volontariat, sur des mesures visant à mieux le faire connaître et à améliorer le management de sapeurs-pompiers volontaires et sur une politique de meilleure reconnaissance de leur engagement. Le Ministre de l'intérieur a annoncé

qu'il entendait appliquer toutes ces recommandations et qu'il chargeait la Direction de la sécurité civile de ces travaux.

*Les préconisations de ce rapport ont notamment été intégralement reprises dans la loi de juillet 2011 sur le statut, le rôle, la formation et la valorisation des sapeurs-pompiers volontaires : l'Amiral Béreau et Claude Capelier ont été régulièrement associés aux travaux des parlementaires, des membres du ministère et des représentants des sapeurs-pompiers qui ont, directement ou indirectement, participé à l'élaboration de cette loi.*

L'Amiral Béreau représente le Conseil d'analyse de la société au sein du Comité de pilotage mis en place par le directeur de la sécurité civile afin de suivre l'avancement des travaux.

Ce comité de pilotage, mis en place le 14 décembre 2009, s'est réuni tout au long de l'année 2011.

Un groupe de travail spécifique a été constitué par le ministère de l'Intérieur pour rédiger *la Charte des engagements des Sapeurs-pompiers volontaires* prévue par la loi de juillet 2011 : Claude Capelier et Alain Béreau participent activement à la conception et à l'écriture de ce document, ainsi qu'à la réflexion sur les dispositifs d'accompagnement propres à renforcer son impact et son utilité.

L'Amiral Béreau est également en charge d'une mission au profit de la Direction de la sécurité civile sur la formation initiale des sapeurs pompiers.

Parallèlement, le rapport sur *La représentation des associations* a donné lieu à plusieurs rencontres ou séances de travail avec la Secrétaire d'État à la Jeunesse, des représentants de son administration, des responsables associatifs de premier plan comme Madame Arnoult-Brill et Monsieur Roirant, des structures représentatives : dans ces occasions, Claude Capelier a eu l'opportunité de donner de nouveaux prolongements aux propositions que notre conseil avait formulées sur le sujet.

Enfin, l'Amiral Béreau continue de participer régulièrement aux travaux des experts qui, auprès de Martin Hirsch, réfléchissent aux meilleurs moyens d'améliorer encore la formation, la définition des projets, les rapports avec les associations, la valorisation des acquis, au sein du *Service civique*, dont la conception, les modalités, le développement représentent une mise en œuvre fidèle du rapport que notre conseil avait remis sur le sujet au Président de la République

L'Amiral Béreau préside également un groupe de travail sur la formation civique et citoyenne ainsi que sur la formation des tuteurs.

### **3.5. Interventions publiques – Contributions écrites**

Au cours de l'année 2011, le Président délégué du Conseil d'analyse de la société ainsi que certains membres du Conseil, auteurs de notes ou rapports, ont assuré de nombreuses interventions orales : conférences, tables rondes, auditions à l'Assemblée Nationale et au Sénat... portant sur les travaux du conseil, en particulier sur le service civique, l'illettrisme, l'euthanasie, la jeunesse.

Ils ont également été régulièrement sollicités par les différents médias : presse nationale et régionale, hebdomadaires, radios et télévisions.

Pour exemple :

- Médias

RMC, Luc Ferry	Thème : Jeunesse
Le nouvel obs.com, Luc Ferry	Thème : Jeunesse
Le Figaro	Article sur la remise du rapport « La politique de la Jeunesse » au Premier ministre
Le Figaro .fr	Article sur la remise du rapport « La politique de la Jeunesse » au Premier ministre
BFM radio, Luc Ferry	Thème : Jeunesse
La Nouvelle République	Thème : Jeunesse
La Lettre A	article sur le rapport « La politique de la Jeunesse »
Grand journal de Canal+, Luc Ferry	Thème : Politique de la jeunesse
Europe 1, Nicolas Bouzou	Thème : Politique de la jeunesse
Le Pèlerin, Luc Ferry	Thème : Politique familiale
L'Express, Pierre-Henri Tavoillot	Thème : Le Développement durable de la personne – Pour une nouvelle politique des âges de la vie
Atlantico, Eric Deschavanne	Thème : Egalité des chances
Atlantico, Eric Deschavanne perdue ?	Thème : La crise a-t-elle fabriqué une génération
L'express.mu, Nicolas Bouzou	Thème : Crise économique
Bulletins des élus locaux, Luc Ferry	Thème : Crise et mondialisation
Les échos	Article sur le rapport « Querelles écologiques et choix politiques »
Les échos.fr	Article sur le rapport « Querelles écologiques et choix politiques »
Le Figaro	Article sur le rapport « Querelles écologiques et choix politiques »
Ouest France, Amiral Béreau	Thème : Service civique
La Croix	Thème : Les Pompiers volontaires

Le Figaro

Thème : Les Pompiers volontaires

- Auditions

Assemblée Nationale, audition de Luc Ferry, thème : Notions de « Genre » et de « Sexe », les enjeux éducatifs et sociaux

Sénat, Amiral Béreau, thème : Les Pompiers Volontaires

Assemblée Nationale, Amiral Béreau, thème : fonctionnement du service civique

Assemblée nationale, Claude Capelier : rencontre avec Madame Marland-Militello, député des Alpes-Maritimes. Thèmes : la représentation des associations et la Politique de la Jeunesse

- Colloques – Conférences

Levallois - Luc Ferry : intervention sur « Le développement durable, entre espoir et désillusion »

Nancy - Luc Ferry : intervention sur « L'avenir de la Jeunesse »

Chambéry - Luc Ferry : intervention sur « Quelles valeurs, pour quelles sociétés ? »

Versailles - Luc Ferry : intervention sur « L'Ethique et l'Euthanasie »

Neuilly-Plaisance - Luc Ferry : participation au Colloque « Les Engagés aux actes citoyens - Rapport pour un service civique »

Suisse - Luc Ferry : Intervention sur « l'Euthanasie »

Paris - Fondation "K d'Urgence" - Luc Ferry : intervention sur « Discrimination - Familles monoparentales »

Paris - Institut du Monde Arabe - Luc Ferry : intervention à « la Journée des engagés » - rapport « pour un service civique »

Floralies pédagogiques - rencontres nationales des équipes pédagogiques des Apprentis d'Auteuil - Luc Ferry : intervention sur « Politique de jeunesse et enseignement professionnel »

Laval - Amiral Béreau : intervention sur « Service civique et Marine »

Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs Pompiers – Amiral Béreau – 5 conférences – thème : Ambition, volontariat

Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN) – Amiral Béreau – 4 conférences dans le cadre de séminaires organisés pour les jeunes de IHEDN – thème : service civique et l'engagement des sapeurs pompiers volontaires.



Pour finir, la présentation, la composition ainsi que l'activité du conseil d'analyse de la société sont consultables sur le site : [www.cas.gouv.fr](http://www.cas.gouv.fr)

## ANNEXE 1

## CONSEIL D'ANALYSE DE LA SOCIÉTÉ

\*\*\*\*\*

Luc FERRY, Président délégué (*arrêté du 12 juillet 2004*)

Christine ALBANEL, ancien ministre de la Culture et de la Communication (*arrêtés du 7/10/04 - 02/11/09*)

Patrick ARTUS, Directeur de la Recherche et des Études économiques de NATIXIS, Professeur associé à l'Université de Paris I-Sorbonne, Professeur à l'École polytechnique (*arrêté du 18/02/11*)

Bruno BELIN, Docteur en pharmacie, Vice Président du Conseil général de la Vienne (*arrêtés du 7/10/04 - 02/11/09*)

Alain BEREAU, Amiral (*arrêtés du 7/10/04 - 02/11/09*)

Madame Jeannette BOUGRAB (*arrêtés du 7/10/04 - 02/11/09*) – Secrétaire d'État depuis novembre 2010

Nicolas BOUZOU, Economiste (*arrêté du 18/02/11*)

Claude CAPELIER, Enseignant (*arrêtés du 7/10/04 - 02/11/09*)

Malek CHEBEL, Universitaire, Anthropologue et Essayiste (*arrêté du 02/11/09*)

Vincent CHRQUI, Directeur général du Centre d'analyse stratégique (*Membre de droit*)

Teresa CREMISI, Président Directeur général de Flammarion (*arrêté du 11/02/08*)

Denys de BECHILLON, Professeur des universités à la faculté de droit de Pau, Consultant juridique (*arrêté du 11/02/08*)

Christian de BOISSIEU, Président délégué du Conseil d'analyse économique (*Membre de droit*)

Amélie de BOURBON PARME, Consultante Euro RSCG C&O (*arrêtés du 7/10/04 - 02/11/09*)

Eric DESCHAVANNE, Enseignant (*arrêtés du 7/10/04 - 02/11/09*)

Bernard FIXOT, Président-directeur général de XO éditions (*arrêtés du 10/11/05 – 29/11/10*)

Mara GOYET, Enseignante, écrivain (*arrêtés du 17/10/06 – 18/02/12*)

Michel GUENAIRE, Avocat au barreau de Paris (*arrêtés du 7/10/04 - 02/11/09*)

David KHAYAT, Professeur de médecine, Cancérologue (*arrêtés du 7/10/04 - 02/11/09*)

Etienne KLEIN, Adjoint du directeur des Sciences et de la matière au CEA, Professeur à l'École Centrale de Paris (*arrêtés du 10/11/05 – 29/11/10*)

Grand Rabbin Haïm KORSIA, Aumônier général israélite de l'armée française (*arrêté du 02/11/09*)

Alexandra LAIGNEL-LAVASTINE, Essayiste, Philosophe (*arrêté du 14/01/10*)

Père Alain de LA MORANDAIS (*arrêté du 02/11/09*)

Emmanuel LE ROY LADURIE, Universitaire, Membre de l'Institut (*arrêtés du 7/10/04 - 02/11/09*)

Anne LEVADE, Professeur de droit public Université Paris XII (*arrêté du 11/02/08*)

Gilles LIPOVETSKY, Essayiste (*arrêtés du 7/10/04 - 02/11/09*)

Xavier OUVRARD, Chef d'entreprise (*arrêté du 18/02/12*)

Claudine PONS, associée société « Les Rois Mages » (*arrêté du 02/11/09*)

Josy REIFFERS, Professeur de médecine, Hématologue (*arrêtés du 7/10/04 - 02/11/09*)

Alain-Gérard SLAMA, Universitaire, Journaliste (*arrêtés du 7/10/04 - 02/11/09*)

Pierre-Henri TAVOILLOT, Universitaire (*arrêtés du 7/10/04 - 02/11/09*)

Caroline THOMPSON, Psychologue (*arrêtés du 7/10/04 - 02/11/09*)

Danièle THOMPSON, Scénariste, Réalisatrice (*arrêtés du 7/10/04 - 02/11/09*)

Lucy VINCENT, Docteur en neurosciences et pharmacologie, écrivain (*arrêté du 11/02/08*)

ANNEXE 2

**Conseil d'analyse de la société**

**Luc FERRY**

*Président délégué*

. 01 42 75 86 92

. [luc.ferry@pm.gouv.fr](mailto:luc.ferry@pm.gouv.fr)

**Secrétaire générale** : Dominique FILLON

. 01 42 75 86 89

Fax : 01 42 75 87 40

. [dominique.fillon@pm.gouv.fr](mailto:dominique.fillon@pm.gouv.fr)

**Assistante** : Patricia DUFOUR

. 01 42 75 58 48

. [patricia.dufour@pm.gouv.fr](mailto:patricia.dufour@pm.gouv.fr)

**Claude CAPELIER**

*Membre du CAS*

*Conseiller scientifique et éditorial*

. 01 42 75 55 71

. [claude.capelier@pm.gouv.fr](mailto:claude.capelier@pm.gouv.fr)

**Eric DESCHAVANNE**

*Membre du CAS*

*Chargé des recherches, des études et de la rédaction de publications du Conseil*

*. 01 42 75 57 37*

*. [eric.deschavanne@pm.gouv.fr](mailto:eric.deschavanne@pm.gouv.fr)*

### ANNEXE 3

*Le Premier Ministre*  
05840

Paris, le 13 MAI 2011

*Monsieur le Ministre,*

*Depuis 18 mois, au travers du plan « Agir pour la jeunesse » présenté par le Président de la République qui vise à mieux accompagner chaque jeune dans son accès à l'autonomie, le Gouvernement a souhaité donner une nouvelle impulsion à notre politique en faveur de la jeunesse. Des mesures telles que le service civique -sur lequel vous aviez formulé des propositions novatrices-, la réforme de l'orientation, la lutte contre le décrochage ou l'ouverture du RSA aux jeunes actifs en constituent de premières et significatives illustrations.*

*Pour éviter que les jeunes ne soient les premières victimes de la crise, nous avons également mis en oeuvre un plan pour l'emploi des jeunes qui produit des résultats : le nombre de jeunes au chômage est en diminution depuis le pic de mai 2009. Les nouvelles mesures en faveur de l'alternance prolongeront et accentueront cet effort pour une meilleure insertion professionnelle des jeunes.*

*Aujourd'hui, dans un monde en profonde mutation, les jeunes Français, comme le montrent plusieurs études récentes et contrairement à ce qu'insinuent certains discours trop caricaturaux sur l'état de notre jeunesse qu'on entend ici ou là, restent très majoritairement confiants dans leur avenir individuel et dans leurs capacités personnelles de réussite. Mais ils affichent encore souvent un certain pessimisme quant à l'avenir de leur pays et, pour un certain nombre d'entre eux, une défiance à l'égard des institutions et des médias.*

*Il nous appartient de prendre en compte les légitimes attentes de la jeunesse pour continuer à faire évoluer notre politique en faveur des jeunes.*

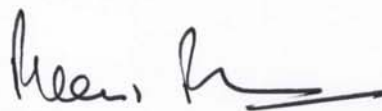
*A ce titre, je souhaite que vous puissiez analyser les aspirations des jeunes, dans leur diversité, et ce faisant distinguer la part du réel de celle du mythe dans les inquiétudes qui la traversent aujourd'hui.*

*Monsieur Luc FERRY  
Ancien Ministre  
Président du Conseil d'Analyse  
de la Société  
113, rue de Grenelle  
75007 PARIS*

*Vous pourrez également proposer vos réflexions sur les modes et canaux de communication entre la jeunesse française et la société dans son ensemble et les voies et moyens de leur évolution.*

*Les conclusions de vos travaux, menés en lien avec Monsieur Luc CHATEL, Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et Madame Jeannette BOUGRAB, Secrétaire d'Etat à la jeunesse et à la vie associative, feront l'objet d'un rapport à me remettre au mois de novembre 2011.*

*Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.*

Bien à toi  


François FILLON





# Le Conseil d'orientation pour l'emploi



## 1 ■ Présentation générale

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'orientation pour l'emploi est une instance d'expertise et de concertation sur l'ensemble des questions d'emploi.

Réunissant l'ensemble des acteurs du marché du travail, le COE, instance permanente, constitue un lieu indépendant de débat, de réflexion et de mise en commun des connaissances. Il peut formuler des propositions de réforme, soumises ensuite à négociation ou décision politique.

Le COE rassemble, outre sa présidente et son vice-président, les partenaires sociaux, des parlementaires, des représentants des collectivités territoriales, les directeurs des principales administrations et des services publics concernés par le marché du travail et l'emploi (Pôle emploi, Unédic, AFPA), ainsi que des personnalités qualifiées, expertes sur les questions du travail et de l'emploi.

Les missions du COE sont les suivantes :

- formuler un diagnostic sur les causes du chômage et établir un bilan du fonctionnement du marché du travail et des perspectives pour l'emploi à moyen et long terme ;
- évaluer les dispositifs existants d'aide à l'emploi, aux parcours professionnels et à la formation ;
- formuler des propositions susceptibles d'améliorer le fonctionnement du marché du travail, de lever les obstacles de toute nature à la création d'emplois et de faire reculer le chômage.

Le Conseil élabore des rapports sur toute question dont il se saisit. Il répond également par des avis à des saisines gouvernementales émanant du Premier ministre ou des ministres chargés du travail et de l'économie.

Le Conseil se réunit en séance plénière, en principe une fois par mois. Au cours des séances plénières, le Conseil auditionne des personnes extérieures, organise des débats internes et adopte ses rapports.

Le Conseil se réunit également en réunions de travail, plusieurs fois par mois, afin de procéder à des auditions complémentaires, d'aborder des sujets plus techniques et de préparer les séances plénières.

Le Secrétariat général du Conseil assure auprès de celui-ci une fonction d'animation, d'expertise et de synthèse. Il prépare les réunions du Conseil et en assure le suivi. Il commande aux administrations et organismes d'étude les travaux permettant d'alimenter les réflexions du Conseil. Il élabore des documents d'analyse et de synthèse et prépare, sous l'autorité du Conseil, les projets de rapports ou d'avis en vue de leur adoption.

Les rapports du Conseil, ainsi que les documents présentés lors des séances plénières ou des réunions de travail, sont rendus publics sur le site Internet du COE (<http://www.coe.gouv.fr/>).

Les rapports du Conseil et ses recommandations sont communiqués au Gouvernement et au Parlement et sont rendus publics.

## 2 ■ Activités du Conseil d'Orientation pour l'Emploi en 2011

### 2.1. Rapports et débats du Conseil

A la demande des partenaires sociaux qui avaient décidé d'engager des négociations sur ce thème, le Conseil a consacré ses travaux de la fin de l'année 2010 et du début 2011 à la préparation d'un diagnostic sur l'emploi des jeunes. Celui-ci a été rendu public en février 2011.

Comme il le fait régulièrement, le Conseil a consacré une réunion plénière en mars 2011, à un état des lieux de la conjoncture et des mesures de lutte contre la crise.

A compter de cette date, le COE s'est ensuite saisi de la question de l'emploi dans les TPE (très petites entreprises). Ses réflexions ont débouché sur l'adoption début juillet d'un rapport comprenant un certain nombre de propositions en vue de renforcer l'attractivité des TPE ainsi que la capacité de ces dernières à faire face tant aux contraintes du quotidien qu'aux aléas de l'activité économique.

En septembre, le Conseil d'Orientation pour l'Emploi a décidé de consacrer ses travaux au chômage de longue durée. Ce choix s'inscrit dans la suite des travaux précédents du Conseil (mesures anti-crise pour l'emploi, diagnostic sur l'emploi des jeunes, etc.). Le rapport a été rendu public en décembre 2011.

#### 2.1.1. *Diagnostic sur l'emploi des jeunes*

A la fin de l'année 2010, les partenaires sociaux ont décidé de faire de l'emploi des jeunes un thème de négociation, dans un contexte de chômage des jeunes particulièrement élevé. A la demande des partenaires sociaux et dans la perspective de l'ouverture de ces négociations, le COE s'est saisi du sujet afin d'établir un diagnostic sur la situation des jeunes sur le marché du travail et sur les conditions dans lesquelles ils accèdent à l'emploi.

Le diagnostic du COE a permis de faire la synthèse des études économiques sur les mécanismes en jeu dans le chômage des jeunes ainsi que des dispositifs mis en place, tant par les pouvoirs publics que les partenaires sociaux, pour y faire face.

Ce diagnostic a rappelé que le « taux de chômage » ne représente pas un bon indicateur de la situation des jeunes sur le marché du travail, dans la mesure où la présence des jeunes sur le marché du travail dépend étroitement de leur âge ; la « part » de chômage constitue un meilleur indicateur. Le diagnostic a mis en lumière que, en temps de crise tout particulièrement, les difficultés d'insertion professionnelle se concentrent sur les jeunes peu, pas ou « mal » diplômés (filières diplômantes mais sans débouchés professionnels), ainsi que sur les jeunes victimes de discriminations.

Dans le diagnostic achevé en février 2011, le Conseil a analysé par ailleurs l'efficacité des politiques de soutien à l'emploi des jeunes. Il a prôné le développement de l'alternance, dressé un bilan des nombreux dispositifs d'accompagnement dédiés aux jeunes et appelé de ses vœux une meilleure coordination des acteurs en matière de lutte contre le chômage des jeunes.

Les partenaires sociaux et le Gouvernement ont fait de l'emploi des jeunes une de leurs priorités de l'année 2011. Suite à ce travail du COE, les partenaires sociaux ont mené des négociations paritaires qui ont abouti à quatre accords nationaux interprofessionnels entre avril et juin 2011.

### Diagnostic sur l'emploi des jeunes : calendrier de travail

Réunion de travail Jeudi 6 janvier 2011	Auditions de Benoît Coeuré, DG adjoint du Trésor, de Patrick Hetzel, DGESIP, d'Isabel Lecrique, RATP et de Régis Barbier, directeur de la mission locale de Beaune.
Séance plénière Jeudi 13 janvier 2011	Auditions de Bertrand Martinot, Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle et de John Martin, Directeur de l'emploi, du travail et des affaires sociales à l'OCDE.
Réunion de travail Jeudi 27 janvier 2011	Auditions de Rémi Frentz, directeur général de l'Acse (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), de Denis Jorel, président, et de Gilles Langlo, vice-président de la FNADIR (Fédération nationale des associations régionales des directeurs de centres de formation d'apprentis), de Jean-Lin Chaix, directeur scientifique, et de Stéphane Jugnot, chef du département "Entrées dans la vie active" du CEREQ.
Séance plénière Jeudi 10 février 2011	Discussion et adoption du rapport.

#### 2.1.2. *État des lieux de la conjoncture et des politiques de lutte contre la crise*

Comme il l'a déjà fait à plusieurs reprises depuis le début de la crise, le Conseil a consacré une réunion plénière à l'analyse de la situation économique et du marché de l'emploi. La séance de conjoncture du mardi 15 mars 2011 a été l'occasion de réaliser un cadrage économique global ainsi qu'un diagnostic sur l'évolution du marché de l'emploi.

Séance plénière Mardi 15 mars 2011	Séance de conjoncture. Auditions de Christian Charpy, Directeur général de Pôle emploi et Benoît Coeuré, Directeur général adjoint du Trésor.
---------------------------------------	--

#### 2.1.3. *L'emploi dans les TPE*

L'emploi dans les très petites entreprises (TPE - entreprises de moins de 10 salariés) est un sujet méconnu et trop souvent négligé par les politiques publiques alors que les TPE, qui sont au nombre de 1 million en France quand elles ont au moins un salarié, emploient trois millions de personnes.

En dépit de leur diversité, les TPE font face à des problématiques communes. Plus de la moitié des TPE n'emploie qu'un ou deux salariés. Ces emplois peuvent être fragiles, les TPE étant très sensibles aux variations de l'activité économique mais aussi largement démunies face aux aléas conjoncturels. L'isolement des dirigeants des TPE, leur surcharge de travail – en partie liée à la complexité et au nombre des procédures administratives – peuvent aussi fragiliser les TPE.

En période d'expansion, les TPE créent davantage d'emplois que les entreprises de plus grande taille. Elles constituent un vrai potentiel d'emplois, d'emplois diversifiés et de proximité.

Les conditions de travail sont cependant souvent moins avantageuses dans les TPE que dans les entreprises de plus grande taille : davantage de contrats courts (même s'il faut prendre en compte l'apprentissage) et de temps partiels, des durées de travail plus longues, des rémunérations en moyenne inférieures, moins d'avantages connexes (participation, couvertures sociales supplémentaires, ...), moins de perspectives de carrière, un travail parfois réputé difficile physiquement dans certains secteurs. Ces conditions de travail peuvent être à l'origine de difficultés de recrutement.

Sur la base du diagnostic élaboré dans son rapport, le COE a élaboré un certain nombre de propositions visant à accroître le potentiel d'emploi dans les TPE. Il a appelé à améliorer le suivi statistique des TPE et de l'emploi dans ces entreprises. Il a préconisé de renforcer l'accompagnement de chaque TPE, avec notamment un référent unique, par exemple dans les chambres consulaires et des métiers, le développement de formules de « chèque conseil », le recours à des réseaux d'accompagnement agréés pour faciliter l'obtention de crédits. Il a proposé de faciliter les démarches administratives pour les chefs d'entreprises et, à titre exceptionnel et dans l'attente d'un véritable reflux du chômage, de maintenir les exonérations de charges pour les TPE, supprimées en juin 2010, le cas échéant en les limitant aux premières embauches.

### L'emploi dans les TPE : calendrier de travail

Séance plénière Mardi 12 avril 2011	Auditions de Béatrice Sédillot, Chef de service adjointe au Directeur de la DARES et d'Alain Schmitt, Chef du service de la compétitivité et du développement des PME à la DGCIS.
Réunion de travail Mardi 26 avril 2011	Audition de Valérie Sort, déléguée à la veille stratégique et aux relations institutionnelles d'Agefos-PME.
Réunion de travail Jeudi 12 mai 2011	Audition de Stéphane Ducatez, sous-directeur de l'Evaluation et des Prévisions, Pôle emploi.
Séance plénière Mardi 17 mai 2011	Auditions de René Doche, directeur général adjoint de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA), de Geneviève Roy, vice-présidente de la CGPME, chargée des affaires sociales, de Jean-François Bernardin, ancien président de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) et de Gérard Goupil, secrétaire général de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL).
Réunion de travail Mardi 31 mai 2011	Auditions de Marie-Laure Balmès, directrice de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dircecte) du Nord-Pas-de-Calais, et de Vincent Cottet, chargé d'études au Département des études économiques d'ensemble de l'INSEE.
Réunion de travail Mardi 7 juin 2011	Auditions de Francis Davoust, Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA), d'Isabelle Bricard, Confédération Générale de l'Alimentation de Détail (CGAD), de François Falise, Fédération Française du Bâtiment (FFB) et de Claude Cochonneau, Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA)
Séance plénière Mardi 14 juin 2011	Auditions de Christian Charpy, directeur général de Pôle emploi, de Pierre Burban, président de l'ACOSS, d'Alain Gubian, directeur des statistiques, des études et de la prévision de l'ACOSS et de René Ricol, président du Réseau Tous pour l'Emploi.
Séance plénière Jeudi 7 juillet 2011	Adoption du rapport

#### 2.1.4. Le chômage de longue durée

Le chômage de longue durée est à la fois le symptôme et la cause de dysfonctionnements du marché du travail. D'une part, il révèle la difficulté de nos institutions et de nos entreprises à reclasser rapidement les personnes qui perdent leur emploi. De l'autre, il prive l'économie de ressources humaines et de compétences.

En 2010, en France, 40 % des chômeurs étaient des chômeurs de longue durée. Leur nombre a augmenté de près de 30 % depuis le début de la crise. Bien que certaines catégories de personnes y semblent plus exposées (jeunes peu ou « mal » qualifiés, seniors, voire licenciés économiques), le risque de chômage de longue durée concerne désormais des demandeurs d'emploi présentant des caractéristiques plus variées qu'autrefois. Personne n'est protégé : les jeunes sont de plus en plus souvent frappés ; le chômage de longue durée des femmes, traditionnellement plus élevé, s'est récemment rapproché de celui des hommes ; la proportion de chômeurs de longue durée est la même dans toutes les catégories socioprofessionnelles. En outre, pour tous les chômeurs, le Conseil a montré que les chances de retrouver un emploi se réduisent passée une certaine durée de chômage.

Or le chômage de longue durée est lourd de conséquences : risques de perte de qualification, d'éloignement du marché du travail, de désocialisation, de pauvreté... Sur la base du diagnostic établi dans son rapport, le Conseil a émis des recommandations comportant à la fois des actions de prévention pour limiter la vulnérabilité au chômage de longue durée et pour éviter que des demandeurs d'emploi ne basculent dans le chômage de longue durée et des actions pour favoriser le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée. Il a suggéré notamment de proposer des contrats de professionnalisation d'une plus longue durée pour l'accès à des métiers en tension, d'aider les chômeurs de longue durée qui reprennent un emploi loin de leur domicile (transports, loyers). Le Conseil a aussi appelé à des mesures conjoncturelles en cette période de crise : ainsi, le Conseil a souhaité une relance et une réforme du chômage partiel, une réactivation de la mesure « zéro charges TPE » ciblée sur les jeunes et les seniors, ainsi que la définition d'une règle d'évolution du volume des contrats aidés, en fonction, pour une part, du taux de chômage global, et, pour une autre, du taux de chômage de longue durée.

#### Le chômage de longue durée : calendrier de travail

Séance plénière Mardi 20 septembre 2011	Auditions d'Antoine Magnier, directeur de la Dares, et de Jean-Baptiste de Foucauld.
Réunion de travail Jeudi 29 septembre 2011	Auditions de Stéphanie Guichard, économiste à l'OCDE, et de Patrick Aubert, économiste à la DREES.
Réunion de travail Jeudi 6 octobre 2011	Auditions de Guy Decourteix, Secrétaire général du CNIAE, et de Denis Boissard, Directeur général du fonds "Agir pour l'insertion dans l'industrie".
Séance plénière Mardi 11 octobre 2011	Auditions de John Martin, Directeur de l'Emploi, du Travail et des Affaires Sociales à l'OCDE, de Bertrand Martinot, Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle, et de Christian Charpy, Directeur général de Pôle emploi.
Réunion de travail Mardi 18 octobre 2011	Auditions de Stéphane Ducatez, de Pôle emploi, de Bruno Crépon, économiste, membre du CREST (INSEE), et de Gilles Mirieu de Labarre, président de Solidarités nouvelles face au chômage.  Auditions de Philippe Meslay, Conseiller général des Côtes-d'Armor ,

Réunion de travail Jeudi 3 novembre 2011	Vice-président, chargé de l'insertion, du commerce, de l'artisanat et des PME/PMI, du tourisme, de Rémy Bréfort, Directeur de la DIRECCTE de Basse-Normandie, et de Patrick Valentin d'ATD-Quart-Monde
Séance plénière Mardi 8 novembre 2011	Auditions de Vincent Destival, Directeur général de l'Unédic, et de Bertrand Martinot, Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle.
Séance plénière Jeudi 1 <sup>er</sup> décembre 2011	Discussion et adoption du rapport.

## 2.2. Autres contributions du Conseil

### 2.2.1. Le colloque annuel du COE

Le Conseil a organisé le 21 juin 2011 son colloque annuel sur le thème « Mondialisation et emploi ».

L'économie mondiale commence à sortir de la crise, mais tous les pays ne se trouvent pas dans la même situation. Les pays émergents ont déjà retrouvé des taux de croissance élevés, alors que les pays développés sont encore à la traîne et que l'incertitude est grande sur leur capacité à retrouver les taux de croissance d'avant la crise. L'économie mondiale est-elle entrée dans une nouvelle phase de son développement, avec un bouleversement des équilibres économiques historiques ? Comment l'Europe peut-elle parvenir à conserver sa place dans l'économie mondiale, et à préserver ses emplois ? Un bilan des études sur les conséquences de la mondialisation a été établi lors de ce colloque. Les transformations de l'économie mondiale et la question des régulations ont été examinées : comment renforcer la régulation des échanges économiques au niveau mondial, comment promouvoir de meilleures normes sociales ? Que peut-on attendre des initiatives en cours ? En interne, au-delà de la coordination des politiques économiques à l'échelle européenne, l'Europe doit-elle adopter un modèle social commun ?

De nombreuses personnalités ont accepté d'intervenir au cours de ce colloque afin d'apporter des éléments de réponse, et de nourrir le débat public.

Comme chaque année, des médias de premier plan se sont associés à ce colloque (France 2, France 3 et Les Echos). L'enquête COE/TNS Sofres, qui visait à recueillir l'opinion des salariés sur les conséquences de la mondialisation sur leur emploi, ainsi que sur les principaux enjeux en termes de régulation mondiale, de stratégie européenne et de politique nationale, présentée dans le cadre de ce colloque, a donné lieu à plus de 70 articles ou sujets en presse écrite et audiovisuelle. Près de cinq cents personnes ont assisté à ce colloque.

### 2.2.2. Interventions externes

La présidente du COE, Marie-Claire Carrère-Gée, ou le secrétaire général, Hugues de Balathier, sont notamment amenés à présenter les précédents travaux du Conseil.

Le COE est ainsi notamment amené à s'exprimer régulièrement dans le cadre d'auditions demandées par les commissions ou missions d'information parlementaires.

A titre d'exemple, le 16 mars 2011, la commission des Affaires sociales, présidée par Pierre Méhaignerie, a auditionné Marie-Claire Carrère-Gée sur le diagnostic sur l'emploi des jeunes. Le 6 septembre, la présidente du COE a présenté plusieurs travaux du COE devant le groupe de travail sur la performance comparée des politiques sociales en Europe du Comité

d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (Emploi des jeunes, l'emploi dans les TPE et l'illettrisme et emploi).

Par ailleurs, le COE a été régulièrement invité par des instances ou par des acteurs du champ de l'emploi afin d'intervenir dans des colloques ou manifestations (COR, CNLE, AFPA, CFDT, UNAPL, CFDT, etc.).

*Liste des principales auditions ou interventions du COE en 2011*

Date	Organisme	Travaux concernés
Mercredi 16 mars	<b>Assemblée nationale</b>  Commission des affaires sociales, présidée par Pierre Méhaignerie	Emploi des jeunes
Mardi 6 septembre	<b>Assemblée nationale</b>  Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques – groupe de travail sur la performance comparée des politiques sociales en Europe	Jeunes, TPE, illettrisme et emploi
Mardi 11 octobre	<b>PRISME – Club Idées Initiatives Emplois</b>	Jeunes, TPE et emploi
Jeudi 20 octobre	<b>Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE)</b>	Illettrisme
Mercredi 9 novembre	<b>Les Echos/AFPA – Forum de la formation professionnelle</b> – Politique RH des entreprises : les nouveaux défis de la formation professionnelle	Alternance : quelles conditions de réussite au sein des entreprises.
Jeudi 10 novembre	<b>Forum républicain pour le développement de l'emploi des jeunes à Vesoul</b>	Diagnostic Emploi des jeunes
Mardi 6 décembre	<b>COR – Colloque sur les jeunes et la retraite</b>	Diagnostic Emploi des jeunes
Jeudi 8 décembre	<b>CFDT</b>	Sécurisation des parcours professionnels
Lundi 12 décembre	<b>UNAPL – Premières Assises des professions libérales</b>	

Enfin, les médias ont recours très régulièrement à l'expertise reconnue de la présidente du COE sur les sujets d'emploi, notamment pour commenter les chiffres mensuels des demandeurs d'emploi. Marie-Claire Carrère-Gée commente ces chiffres notamment dans la grande presse. Cette analyse mensuelle fait l'objet d'importantes reprises médiatiques toujours plus nombreuses. Ce contact mensuel avec les médias est devenu un rendez-vous



incontournable permettant d'affirmer l'expertise de l'instance, ses capacités d'analyse et sa force de proposition (une cinquantaine de retombées presse chaque mois).

### 2.3. Impact des travaux du Conseil

Outre les membres du Conseil d'orientation pour l'emploi, les rapports du Conseil sont transmis, conformément aux textes instituant le COE, au Premier ministre et au Parlement, chaque parlementaire étant personnellement destinataire des rapports.

Par ailleurs, les rapports du Conseil sont transmis aux ministres concernés par les sujets traités. Ils sont également adressés aux partis politiques, aux principaux « *think tanks* », aux présidents d'université et des grandes écoles.

Les travaux réalisés par le Conseil en 2011 ont connu des répercussions et des prolongements au niveau de la décision publique, qu'il s'agisse de mesures du Gouvernement ou de négociations des partenaires sociaux.

A titre d'exemple, la concertation au sein du Conseil d'orientation pour l'emploi a été conçue comme la première étape du processus de dialogue social sur la question de l'emploi des jeunes décidé par les partenaires sociaux. Elle a précédé et permis ainsi de préparer les négociations interprofessionnelles qui ont menées au premier semestre 2011. Ces négociations ont abouti à plusieurs accords paritaires, comprenant des mesures importantes telles que l'accompagnement individuel renforcé pour 65 000 jeunes ayant des difficultés d'accès à l'emploi ou encore la mise en place d'une aide exceptionnelle du 1er novembre 2011 au 31 décembre 2012 pour les recrutements en CDI, CDD de plus de 6 mois, contrats d'apprentissage, et de professionnalisation (jeunes) et en CUI-CIE, devant permettre aux jeunes de faire face aux frais liés à la prise d'un emploi. Les accords prévoient également des actions de lutte contre l'illettrisme, dont le COE avait souligné l'urgence dans son rapport de novembre 2010 « *Illettrisme et emploi* ». Le COE avait en effet rappelé qu'aujourd'hui encore, de nombreux jeunes sortent chaque année de formation initiale sans maîtriser les connaissances de base (lire, écrire, compter). Les travaux du COE sur l'emploi des jeunes ont aussi été repris largement dans les médias. Ils font aujourd'hui autorité lorsque le sujet de l'emploi des jeunes est abordé. L'expertise du COE et le contenu de ce rapport ont été mis en exergue par la grande presse et ont donné lieu à plus de 70 articles ou sujets.

A l'issue du sommet social du 18 janvier 2012, plusieurs propositions annoncées par le président de la République, après discussion avec les partenaires sociaux, correspondent à des préconisations formulées par le Conseil d'Orientation pour l'Emploi, qu'il s'agisse de la relance du chômage partiel, du renforcement des moyens de Pôle emploi, de la mesure d'exonération de charges pour les jeunes (« zérocharges jeunes »), de l'effort de formation pour les demandeurs d'emploi, ou du logement.

Les répercussions des travaux du COE sur la décision publique ont conforté la visibilité et la notoriété de l'organisme auprès décideurs publics, des autres publics spécialisés (institutions, associations, organismes et milieux concernés par les thématiques) et des médias. L'expertise et la capacité d'action du COE sont reconnues (comme l'illustre la mise en œuvre de nombre de ses préconisations ainsi que les presque 1 000 retombées presse recensées en 2011).

# Le Conseil d'orientation des retraites



## 1 ■ Présentation du Conseil d'orientation des retraites

### 1.1. Les missions du Conseil

Créé par un décret du 10 mai 2000, le Conseil d'orientation des retraites (COR) a vu son rôle consacré et élargi par la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites (article 6). Le décret n° 2004-453 du 28 mai 2004 fixe sa nouvelle composition et son organisation. La loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites confirme les missions du COR :

- décrire les évolutions et les perspectives à moyen et long terme des régimes de retraite légalement obligatoires, au regard des évolutions économiques, sociales et démographiques, et élaborer, au moins tous les cinq ans, des projections de leur situation financière ;
- apprécier les conditions requises pour assurer la viabilité financière à terme de ces régimes ;
- mener une réflexion prospective sur le financement des régimes de retraite et en suivre l'évolution ;
- formuler chaque année un avis technique relatif à la durée d'assurance requise par les personnes âgées de 56 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein ;
- participer à l'information sur le système de retraite et les effets des réformes conduites pour garantir son financement ;
- suivre l'évolution du niveau de vie des actifs et des retraités, ainsi que de l'ensemble des indicateurs des régimes, dont les taux de remplacement.

Le Conseil peut aussi être amené à formuler des orientations ou propositions de réforme. Il remet au Premier ministre, tous les deux ans au moins, un rapport communiqué au Parlement et rendu public.

Le COR est appuyé par un secrétariat général de 9 personnes, placé sous l'autorité du président du Conseil. Le secrétariat général assure auprès du Conseil une fonction d'animation, d'expertise et de synthèse. Il commande aux administrations et organismes d'étude les travaux permettant d'alimenter les réflexions du Conseil. Il élabore des documents d'analyse et de synthèse et prépare, sous l'autorité du Conseil, les projets de rapport en vue de leur adoption.

### 1.2. Les méthodes de travail du Conseil

Le COR mène ses travaux, selon des méthodes, un programme et un calendrier de travail arrêtés par ses membres.

Les réunions du Conseil en formation plénière rassemblent les membres titulaires du Conseil. Elles se tiennent à un rythme en général mensuel. Le programme des séances plénières de l'année est accessible en ligne sur le site Internet du Conseil (<http://www.cor-retraites.fr>).

Chaque réunion plénière est préparée dans le cadre d'un groupe de travail composé notamment de membres du Conseil ou de leurs représentants et, plus largement, d'experts de l'administration et des caisses de retraite. Des groupes de travail peuvent également se réunir pour approfondir un sujet donné.

Les séances plénières et groupes de travail se tiennent selon un calendrier de travail et un ordre du jour fixés par le Conseil sur proposition du président.

Les documents de travail du Conseil ainsi que toutes les publications du Conseil sont systématiquement mis à la disposition du public. Les dossiers de travail examinés en séance plénière sont mis en ligne sur le site Internet du Conseil dès la fin de la réunion.

### **1.3. La composition du Conseil**

Le Conseil d'orientation des retraites est une instance pluraliste composée de trente-neuf membres, qui réunit, sous la présidence de Raphaël Hadas-Lebel, des parlementaires, des représentants des partenaires sociaux, des représentants des familles et des personnes âgées, les directeurs des administrations centrales principalement concernées par les questions de retraite, ainsi que des personnalités choisies pour leur expertise.

*Composition au 20 mars 2012*

*Le Président*

**M. Raphaël Hadas-Lebel**, président de section honoraire au Conseil d'État

*Les parlementaires*

**M. Denis Jacquat**, député de la Moselle

**M. Roland Muzeau**, député des Hauts-de-Seine

**M. Jean-Luc Prél**, député de la Vendée

**M. Pascal Terrasse**, député de l'Ardèche

**Mme Marie-France Beaufile**\*, sénatrice d'Indre-et-Loire

**Mme Isabelle Debré**\*, sénatrice des Hauts-de-Seine

**Mme Christiane Demontès**\*, sénatrice du Rhône

**M. René Teulade**, sénateur de la Corrèze

*Les partenaires sociaux*

**M. Jean-Louis Besnard**, représentant de l'UNSA

**M. Yves Canévet**, secrétaire confédéral de la CFDT

**M. Pierre-Yves Chanu**, conseiller confédéral de la CGT

**Mme Aude Fernandez**, représentante de la FNSEA

**M. Julien Guez**, directeur - chef économiste au MEDEF

**M. Christian Guichardon**, représentant de l'UNAPL

**M. Didier Horus**, représentant de la FSU

**M. Jean-Pierre Hutin**, représentant de la CGPME

**Mme Danièle Karniewicz**, secrétaire nationale du pôle protection sociale de la CFE-CGC

**M. Jean-Christophe Le Duigou**, membre de la CGT

**M. Jean-Louis Malys**, secrétaire national de la CFDT

**M. Joël Mauvigney**, membre du Conseil national, président de la Commission sociale de l'UPA

**M. Philippe Pihet**, secrétaire confédéral de FO

**M. Jean-François Pilliard**, président de la commission Protection sociale, MEDEF

**M. Patrick Poizat**, secrétaire confédéral chargé des retraites, CFTC

**M. Philippe Soubirous**, secrétaire fédéral de la Fédération générale des fonctionnaires FO

*Les représentants des administrations*

**M. Vincent Chriqui**, directeur général du Centre d'analyse stratégique

**Mme Claire Waysand\***, directrice générale adjointe du Trésor

**M. Julien Dubertret**, directeur du Budget

**M. Thomas Fatome\***, directeur de la Sécurité sociale

**M. Bertrand Martinot**, délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle

**M. Jean-François Verdier**, directeur général de l'administration et de la fonction publique

*Les personnalités qualifiées*

**M. Didier Blanchet**, rédacteur en chef de la revue Économie et statistique, INSEE

**M. Jean-Michel Charpin**, inspecteur général des Finances

**Mme Monika Queisser**, chef de la division des politiques sociales, OCDE

**M. Étienne Marie**, inspecteur général des Affaires sociales

**M. Philippe Vivien**, directeur des ressources humaines du Groupe AREVA

**M. Serge Volkoff**, directeur du Centre de recherches et d'études sur l'âge et les populations au travail (CREAPT)

*Les représentants des familles et des retraités*

**M. Sylvain Denis**, vice-président du Comité national des retraités et personnes âgées

**M. Maurice Odin**, conseiller technique de l'Union nationale des associations familiales

*\*Ont rejoint le Conseil en 2012.*

## 2 ■ Activité du Conseil d'orientation des retraites en 2011

### 2.1. Le calendrier et le programme de travail 2011

Le programme de travail de l'année 2011 a été examiné et adopté au cours de la séance plénière du 15 décembre 2010. Il a fait l'objet de quelques aménagements de calendrier en milieu d'année : la séance consacrée à l'examen de l'avis technique sur l'évolution de la durée d'assurance pour la génération 1955, initialement prévue en novembre 2011, a été avancée au 6 juillet, pour que les assurés concernés connaissent suffisamment à l'avance la durée d'assurance qui leur sera appliquée ; la séance du 28 septembre a, quant à elle, été consacrée à l'adoption d'un rapport du COR sur la situation des polypensionnés, sur proposition du ministre en charge du Travail. Les séances suivantes ont été décalées dans l'ordre initialement prévu.

Plénières	Thèmes
Mercredi 26 janvier 2011	Prolongation d'activité, liberté de choix et neutralité actuarielle : décote, surcote et cumul emploi-retraite
Mercredi 9 février 2011	Rappel des principales mesures de la réforme de 2010 Préparation du rapport sur les transferts de compensation démographique
Mercredi 16 mars 2011	Inaptitude, incapacité, invalidité, pénibilité et retraite
Mercredi 4 mai 2011	Population active, emploi, travail et retraite
Mercredi 25 mai 2011	Les redistributions au sein du système de retraite
Mercredi 22 juin 2011	La situation des polypensionnés
Vendredi 6 juillet 2011	Avis technique sur l'évolution de la durée d'assurance pour la génération 1955. Compensation : point d'étape

Mercredi 28 septembre 2011	Polypensionnés : examen d'ensemble du projet de rapport et adoption
Mercredi 19 octobre 2011	Compensation : examen d'ensemble du projet de rapport et adoption
Mercredi 23 novembre 2011	Niveaux des pensions et taux de remplacement
Mercredi 14 décembre 2011	Emploi et retraite en Europe : étude de cas
Mardi 6 décembre 2011	Colloque annuel : les jeunes et la retraite

Ce programme de travail a comporté des séances liées aux obligations de la loi du 9 novembre 2010, dont les grandes lignes ont fait en partie l'objet de la séance du COR du 9 février, et des séances d'approfondissement utiles pour les travaux ultérieurs du Conseil.

Plusieurs séances ont ainsi répondu à des obligations légales : trois - en février, juillet et octobre - ont été dédiées en tout ou partie à la préparation puis à l'adoption du rapport sur la rénovation des mécanismes de transfert de compensation démographiques que le COR devait remettre dans le délai d'un an suivant la promulgation de la loi du 9 novembre 2010 ; la séance du 22 juin a été consacrée à un examen de la situation des polypensionnés et a constitué la base du rapport du COR adopté à la séance du 28 septembre, en vue du rapport du gouvernement sur le sujet prévu par la loi avant le 1er octobre 2011 ; enfin, le Conseil a consacré sa séance plénière du 6 juillet à l'avis technique portant sur l'évolution de la durée d'assurance pour la génération 1955.

D'autres séances ont été l'occasion d'approfondir des thèmes dans la perspective de la réflexion nationale qui doit être lancée au premier semestre 2013 sur une éventuelle réforme systémique, en abordant, en particulier, les questions relatives aux dispositifs de prolongation d'activité (le 26 janvier), aux mécanismes de redistribution (le 25 mai) et aux taux de remplacement (le 23 novembre).

Enfin, plusieurs séances ont été consacrées à des thèmes en lien avec la problématique de l'emploi et de la retraite, avec notamment un focus sur l'inaptitude, l'incapacité, l'invalidité et la pénibilité au regard des droits à la retraite (le 9 février), une présentation notamment des nouvelles projections de population active de l'INSEE (le 4 mai) et une analyse de la problématique de l'emploi et de la retraite au niveau européen (le 14 décembre).

## 2.2. Les travaux du Conseil

### 2.2.1. L'examen et l'adoption des rapports sur la situation des polypensionnés et la rénovation des mécanismes de compensation

#### *Le 9e rapport du COR, Retraites : la situation des polypensionnés*

La loi du 9 novembre 2010 prévoyait que le Gouvernement rende au Parlement un rapport faisant le point sur la situation des assurés ayant relevé de plusieurs régimes d'assurance

vieillesse (les polypensionnés), avant le 1er octobre 2011. Dans ce contexte, le ministre du Travail a fait part de son souhait de voir le COR, au regard de son expertise et de son indépendance, préparer un rapport sur ce sujet, à partir notamment du dossier de la séance du Conseil du 22 juin.

Le COR a ainsi consacré son 9e rapport à la situation des polypensionnés. Celui-ci a été examiné et adopté lors de la séance du 28 septembre 2011. Il a été remis le jour-même au ministre du Travail ainsi qu'aux présidents des commissions des affaires sociales du Sénat et de l'Assemblée nationale.

Après une description des caractéristiques générales des polypensionnés, en termes d'effectifs, de régimes concernés, de durées d'assurance validées dans chaque régime et de niveaux de pension, le rapport examine les problématiques qui leur sont propres, à travers des exemples de situations concrètes. Il est accompagné de compléments qui présentent une information riche et détaillée sur les polypensionnés.

Le point presse qu'a tenu le président le 28 septembre a réuni des journalistes d'agences de presse, de grands quotidiens et de périodiques – généralistes et spécialisés. Des interviews et la participation du président à des émissions ont complété cette présence médiatique. Au total, une quinzaine d'articles ont traité du rapport au moment de sa sortie.

Le rapport a été édité à la documentation Française, en 800 exemplaires.

*Le 10e rapport du COR, Retraites : la rénovation des mécanismes de compensation*

Trois séances ont été consacrées à la préparation et à l'adoption du rapport sur les transferts de compensation démographique que la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites a confié au COR. Une première séance, le 9 février, a été l'occasion de présenter le fonctionnement des mécanismes de compensation mis en place dans le système de retraite français en 1974 et les principales questions soulevées par ces mécanismes. La séance du 6 juillet a permis de valider la trame du rapport. Le 10e rapport du COR a été adopté à la séance du 19 octobre 2011 et remis le lendemain au ministre du Travail ainsi qu'aux présidents des commissions des affaires sociales du Sénat et de l'Assemblée nationale.

Ce rapport s'appuie sur des travaux antérieurs consacrés à la compensation, sur des auditions d'experts ainsi que sur les réponses à un questionnaire et les données fournies par les régimes de retraite.

La première partie rappelle les objectifs et l'historique de la compensation, présente son fonctionnement, en détaillant le montant des transferts financiers correspondants, puis revient sur sa logique économique. La deuxième partie fait le tour des principales questions posées par la compensation : les mécanismes de compensation sont-ils encore justifiés ? Les paramètres actuels sont-ils conformes à l'objectif de la compensation ? Faut-il revoir le périmètre de la compensation ? La troisième partie débouche sur l'analyse de plusieurs pistes d'évolution possibles des mécanismes de compensation, illustrées par les résultats de simulations. Deux grandes voies de réforme sont examinées, l'une dans la continuité des mécanismes actuels et l'autre visant à mieux répondre à l'objectif de la compensation.

Plusieurs journalistes (agence de presse, radio, périodiques généralistes et spécialistes) ont assisté au point presse du 20 octobre tenu par le Président. Ce dernier a également répondu les jours suivants à des demandes d'intervention de la presse radio télévisée (France Info, BFM Business, ...). Au total, une vingtaine d'articles ont parlé du rapport au moment de sa sortie.

Le rapport a été édité à la documentation Française, en 800 exemplaires.

### *2.2.2. L'avis technique sur la durée d'assurance applicable à la génération née en 1955*

Au cours de la séance du 6 juillet, le Conseil a examiné la question de la durée d'assurance applicable à la génération née en 1955. La loi du 9 novembre 2010 prévoit en effet que la détermination de la durée d'assurance requise par les personnes âgées de 56 ans pour une retraite à taux plein donne lieu chaque année à un avis technique du COR avant l'adoption du gouvernement d'un décret fixant cette durée.

Cet avis, qui a donné lieu à d'importantes discussions au sein du Conseil, expose les modalités de calcul de la durée d'assurance et présente les résultats obtenus, à partir des données d'espérance de vie estimées par l'INSEE. Pour la génération née en 1955 qui aura 60 ans en 2015, l'application de la règle définie par la loi du 21 août 2003 conduit à une durée d'assurance de 166 trimestres (41 ans et deux trimestres au lieu de 41 ans et un trimestre pour la génération précédente).

Cet avis technique, portant sur un paramètre au cœur du système de retraite, a fait l'objet de très nombreux commentaires dans les media.

### *2.2.3. Les autres travaux du Conseil*

#### **> Les comportements de départ à la retraite**

En 2011, le Conseil a continué d'observer les effets de certains dispositifs sur les comportements de départs à la retraite. La séance du 26 janvier était consacrée aux dispositifs de décote, de surcote et de cumul emploi-retraite : elle a été l'occasion de rappeler les évolutions législatives récentes, de décrire les personnes concernées et d'examiner l'impact de ces mesures sur les comportements d'activité.

La séance du 16 mars a quant à elle permis de faire le point sur les dispositifs de retrait du marché du travail liés à l'incapacité, à l'inaptitude, à l'invalidité ou à la pénibilité et sur leur articulation avec la retraite.

#### **> Le système de retraite et le marché du travail**

Le Conseil a examiné au cours de la séance du 4 mai les dernières projections de population active de l'INSEE, prenant en compte les effets de la réforme des retraites de 2010, ainsi que des thèmes spécifiques : les effets à rebours du recul de l'âge de la retraite sur l'emploi et l'activité des seniors (« effet horizon »), les conditions de travail des seniors et les stratégies adoptées par ceux-ci pour s'adapter à leur environnement professionnel.

La séance du 14 décembre a été l'occasion de faire plus largement le point sur les questions d'emploi et de retraite en Europe, sous trois angles : l'évolution de l'emploi des seniors dans les différents pays européens (avec un élargissement aux pays de l'OCDE), l'étude des pays européens dont le taux d'emploi des seniors a le plus progressé entre 2000 et 2010 (Allemagne, Pays-Bas et Finlande), enfin l'examen des questions de santé et travail des seniors en Europe.

#### **> Les redistributions au sein du système de retraite**

La question des redistributions au sein du système de retraite français, via les dispositifs de solidarité, a fait l'objet de la séance du 25 mai, avec une présentation des évolutions réglementaires récentes et une description des bénéficiaires. La séance a relancé la réflexion sur l'articulation entre contributivité et solidarité du système de retraite, et sur les modalités de financement des différents dispositifs.



## > Le niveau des retraites

La séance du 23 novembre a permis d'examiner les résultats de travaux récents portant sur l'évolution du niveau des pensions au fil des générations, les parcours de fin de carrière et le niveau de vie des retraités. Le Conseil a notamment examiné les facteurs qui contribuent à l'évolution du montant des pensions et initié une réflexion méthodologique sur le calcul des taux de remplacement (rapportant la pension au salaire de fin de carrière).

### 2.3. Les travaux d'études et d'expertise

Le secrétariat général du Conseil a poursuivi sa participation à l'enquête sur les motivations de départ à la retraite au régime général, réalisée en février 2010 auprès des nouveaux retraités de la CNAV. Une deuxième vague de l'enquête conduite avec la CNAV, la DREES et la DSS aura lieu en 2012. Cette enquête vise à identifier les motivations de départ à la retraite et à évaluer le poids des différents déterminants des choix de départ à la retraite.

Elle cherche enfin à quantifier la connaissance par les retraités des divers dispositifs institutionnels (décote, surcote, cumul emploi retraite...).

Le Conseil a également cofinancé en 2011 la 4e vague de l'enquête Share (*Survey of health, ageing and retirement in Europe*) portant sur la santé, le vieillissement et la retraite en Europe.

Outre ces enquêtes, le président et le secrétariat général du Conseil ont été conduits à donner leur avis sur des travaux d'expertise concernant le sujet des retraites, émanant notamment de la Cour des comptes.

### 2.4. Les autres formes d'expression du Conseil d'orientation des retraites

#### 2.4.1. Le colloque annuel

Dans le cadre de ses missions d'information, le COR organise chaque année un colloque. En 2011, il a eu lieu le 6 décembre et avait pour thème « Les jeunes et la retraite ».

Ce 10e colloque du COR a permis d'examiner la place des jeunes dans la société, leur situation sur le marché du travail, les droits à retraite qu'ils ont acquis en début de carrière ainsi que leur perception de la retraite. La question de l'équité intergénérationnelle et de la capacité du système de retraite à assurer cette équité a également été abordée, notamment à travers une table ronde associant des représentants d'organisations de la jeunesse. Des enseignements sur les aspirations des jeunes générations quant à l'évolution du système de retraite ont été dégagés.

Plus de 250 personnes ont assisté au colloque.

#### 2.4.2. La Lettre du Conseil d'orientation des retraites

Le Conseil publie une à deux fois par an La lettre du Conseil d'orientation des retraites.

En janvier 2011, La Lettre n° 5 sur les dix ans du COR a repris les présentations des intervenants du 9e colloque du COR, organisé en novembre 2010 : elle dresse un bilan de l'activité du Conseil depuis sa création, en analysant ses apports à la réflexion sur les retraites mais aussi ses limites et en examinant sa spécificité au regard de ses homologues étrangers, puis propose des perspectives d'évolution.

La Lettre du Conseil d'orientation des retraites, outre un envoi papier (environ 250 exemplaires), fait l'objet d'une très large diffusion par mail, via le fichier du Centre d'analyse stratégique qui comporte environ 30 000 adresses.

## 2.5. Les interventions publiques et les contributions écrites

En 2011, le président et le secrétariat général du COR ont assuré près de 40 interventions. Le plus souvent, ces présentations ont consisté à dresser un état des lieux du système des retraites français, intégrant parfois des données de comparaisons internationales, et à apporter des éléments d'information sur les perspectives d'évolution au regard de la dernière réforme des retraites.

Les demandes ont émané de sources très diverses, parmi lesquelles on retrouve très souvent des acteurs de la retraite (institutions de prévoyance, mutualité sociale agricole, secteur de l'épargne retraite, associations de retraités), des journalistes, des universités ou des écoles. Deux délégations étrangères représentant les ministres en charge de la question des retraites, l'une russe, l'autre du Québec, ont sollicité une rencontre avec le président et le secrétariat général du COR, la première pour mieux comprendre les enjeux de la récente réforme des retraites, la seconde s'intéressant plus spécifiquement à la question de l'emploi des seniors. Le secrétariat général du COR a également présenté le système de retraite français et ses voies de réforme à une délégation chinoise de la région du Jilin reçue par la CARSAT de Bourgogne.

Enfin, le président du COR a été auditionné à plusieurs reprises, notamment en avril par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) et en octobre par la commission des affaires sociales du Sénat.

Le 9e rapport, Retraites : la situation des polypensionnés, ainsi que le 10e rapport, Retraites : la rénovation des mécanismes de compensation, ont fait l'objet de présentations auprès de différents publics.

Le président et le secrétariat général ont par ailleurs assuré la rédaction d'articles pour des revues généralistes ou spécialisées, mais aussi pour certains sites d'information sur Internet.



Le Rapport d'activité 2011  
est une publication  
du Centre d'analyse stratégique

Directeur de la publication :  
Vincent Chriqui, Directeur général

Directeur de la rédaction :  
Pierre-François Mourier,  
Directeur général adjoint

Secrétariat de rédaction :  
Olivier de Broca

Dépôt légal : juin 2012




Contact presse :  
Jean-Michel Roullé, responsable  
de la Communication  
01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38  
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr



Les publications du Centre d'analyse stratégique  
sont disponibles sur :

[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr) (rubrique publications)

Retrouvez les dernières actualités du Centre d'analyse stratégique sur :

-  [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)
-  [centredanalysestrategique](https://www.facebook.com/centredanalysestrategique)
-  [@Strategie\\_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)

Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs et un membre du Conseil économique, social et environnemental. Il travaille en réseau avec les principaux conseils d'expertise et de concertation placés auprès du Premier ministre : le Conseil d'analyse économique, le Conseil d'analyse de la société, le Conseil d'orientation pour l'emploi, le Conseil d'orientation des retraites, le Haut Conseil à l'intégration.

[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)